L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1663 - VENDREDI 14 JANVIER 2022 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Protéines

Alimentation humaine: un marché à prendre pour des productions locales



GO proteins

Le Groupe opérationnel Proteins (GO Proteins) de Bourgogne Franche-Comté a consacré récemment un séminaire aux protéines et à l'importance de renforcer et de stimuler les productions locales, à destination de l'alimentation humaine. Le potentiel existe, mais il réclame un travail collectif de tous les acteurs régionaux concernés : agriculteurs, organismes collecteurs, transformateurs, et même chercheurs…

Page 17

Côte d'Or

› Volailles

Le concept de la mobil'œufs



Nièvre

› L'abattoir de Corbigny définitivement fermé

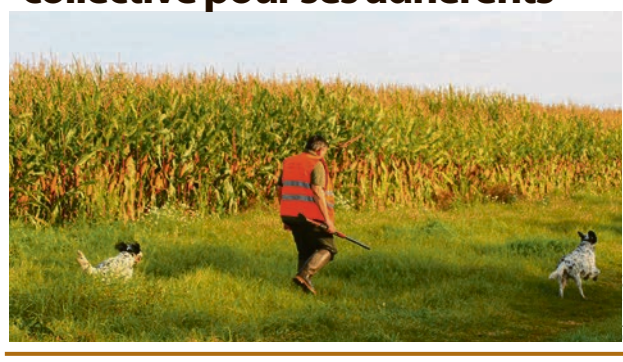
Une fin amère



Yonne

› Formation au permis de chasser

La FDSEA organise une session collective pour ses adhérents



Réussir SA





Sommaire

Côte d'Or
04 • Élevage caprin : Du lait toute l'année
05 • Volailles : Le concept de la mobil'œufs
06 • Chambre d'agriculture : Un nouveau chef de service

Nièvre
07 • Abattoir de Corbigny : Une fin amère
08 • Axéréal : Bilan et explications
09 • Relance : La Nièvre couverte à 100 %
10 • Service de remplacement : Aborder l'agriculture autrement

Yonne
11 • 110 Bourgogne : Walter Huré, nouveau président de la coopérative
12 • FDSEA : Une formation au permis de chasser
13 • Les vœux des présidents pour 2022

Région
14 • Économie : Une marque et une démarche pour Alliance BFC
15 • Les vœux des présidents pour 2022
16 • Retraites : Une revalorisation attendue

Filières
17 • Cultures Protéines végétales : Le besoin d'un travail collectif
18 • Élevage Changement climatique : On dirait le sud…

Infos Services
19 • Économie et Gestion
20-21 • Analyses et tendances
22-23 • Petites annonces
24-29 • Annonces légales
30-31 • vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351475504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30
AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6200 ex. Abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne
LE TRI + FACILE

Attractivité

Lever de rideau en mai pour la Cité de la gastronomie et du vin

À Dijon, la Cité internationale de la gastronomie et du vin va ouvrir ses portes le 6 mai.

C'est à l'occasion de la cérémonie des vœux 2022 diffusée en ligne que le maire de Dijon, et président de Dijon Métropole, François Rebsamen, a annoncé officiellement la date de l'ouverture, le 6 mai prochain, de la Cité internationale de la gastronomie et du vin de Dijon. Nouvelle destination phare pour célébrer l'art de vivre à la française, cette Cité a l'ambition de raconter et faire vivre les valeurs reconnues par l'Unesco du Repas gastronomique des Français et des Climats du vignoble de Bourgogne. Elle se déploie autour de 1750 mètres carrés d'espaces d'exposition donnant les clés pour comprendre le *« Repas gastronomique des Français »* qui, en 2010, entrait sur la Liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. En 2013, Dijon a saisi l'opportunité d'une candidature nourrie de son identité historique, a été choisie avec, pour spécificité, la promotion de la culture de la vigne et du vin.


AAAB
La Cité de la gastronomie et du vin de Dijon fait partie d'un ensemble national qui, au départ, devait fédérer quatre villes (Dijon, Tours, Lyon et Rungis).

Sur plus de six hectares

La ville a ensuite confié au groupe Eiffage, à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt, la mission de faire sortir de terre la Cité internationale de la gastronomie et du vin. Au cœur de la ville, à deux pas de la gare à laquelle elle est reliée par un parcours pédestre ampélographique, la Cité devient réalité. Sur un vaste espace de 6,5 hectares s'élabore tout un ensemble : scénographies des expositions temporaires ou permanentes, école de cuisine Ferrandi Paris, école des vins de Bourgogne du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne, commerces de bouche, Librairie gourmande, cuisine événementielle du Village gastronomique, la Cave et les restaurants du groupe Épicure, 9 salles de cinéma Pathé, start-up du *Village by CA* et ses locomotives Vitagora et la Foodtech Bourgogne-Franche-Comté… Dès le 6 mai, tous les publics se côtoieront à la Cité pour se cultiver, déguster, se former à la cuisine et à l'œnologie, participer à des master class ou conférences, profiter des boutiques, des restaurants, d'un hôtel 4 étoiles ou encore assister à des projections cinématographiques.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

en bref

Coopératives Un nouveau directeur général pour Bourgogne du Sud

La Coopérative Bourgogne du Sud a validé le changement de directeur général en ce mois de janvier. Bertrand Combemorel, qui était jusqu'alors directeur général délégué et présent dans le groupe depuis plus de 15 ans, va assurer la direction générale du groupe et poursuivre les actions engagées. Il va mettre en place la stratégie Cap vers l'avenir, en remplacement de Christophe Marcoux, appelé à prendre d'autres fonctions au sein de la coopérative. Bourgogne du Sud, c'est 1300 adhérents livreurs, 1300 adhérents viticulteurs, 900 adhérents éleveurs, 219 salariés permanents et 364 au niveau du groupe. C'est aussi une collecte annuelle de près de 500000 tonnes en moyenne pour un chiffre d'affaires global de 196 M d'euros au 30 juin 2021.

la météo présentée par Dijon Céréales

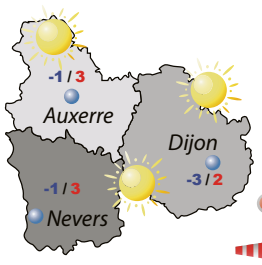
DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 14 Janvier

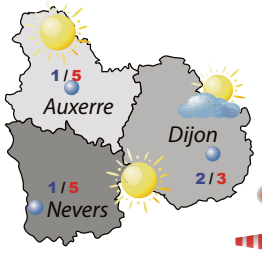


Ensoleillé
Un temps agréable et bien ensoleillé en perspective. Les vents seront faibles.

T° mini : -2 à 0°C
T° maxi : 2 à 4°C
Vents : Nord-Est 10 km/h

Sainte Nina
Soleil : 08h39 - 17h22
Lune : 14h15 - 05h58

Samedi 15 Janvier

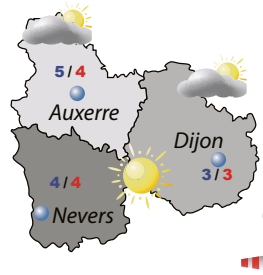


Beau temps
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques nuages de beau temps.

T° mini : 0 à 2°C
T° maxi : 4 à 6°C
Vents : Nord-Est 20 km/h

Saint Rémi
Soleil : 08h38 - 17h23
Lune : 14h54 - 07h01

Dimanche 16 Janvier



Variable
Passages nuageux et belles éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront faibles.

T° mini : 4 à 6°C
T° maxi : 3 à 5°C
Vents : Est 10 km/h

Saint Marcel
Soleil : 08h37 - 17h25
Lune : 15h42 - 07h57

Prévisions à 7 jours

Lundi 17 Janvier au Mercredi 19 Janvier
Un temps couvert s'annonce au cours de cette période.
Vents : Sud-Ouest à 10 km/h
T° mini : -1 à 1°C T° maxi : 5 à 7°C

Du Jeudi 20 Janvier au Dimanche 23 Janvier
Le ciel restera menaçant pour ces prochains jours.
Vents : Nord à 10 km/h
T° mini : -1 à 1°C T° maxi : -1 à 1°C

clin d'œil



Politique

La FNSEA dévoile son programme pour la présidentielle

Le syndicat agricole aborde cette importante échéance politique avec 30 propositions en faveur de l'agriculture.



Présidence de la République

La FNSEA propose trente pistes de réflexion en faveur du monde agricole au prochain locataire du palais de l'Élysée.

Battre le fer tant qu'il est chaud. Voilà comment on pourrait résumer l'intervention de Christiane Lambert qui entend faire de l'élection présidentielle, des législatives et de la présidence française de l'Union européenne non seulement une caisse de résonance mais aussi un tremplin pour l'agriculture et toute la filière agroalimentaire française. À travers sa plateforme de 30 propositions réparties en six grands dossiers (lire encadré), intitulée « Replacer les femmes et les hommes au cœur du projet agricole », la FNSEA entend jouer un rôle majeur pour redonner à l'agriculture toute sa vitalité et sa place au sein de l'économie et de la société. La FNSEA souhaite, dans l'enfilade de ces événements politiques, *« mettre en avant le modèle agricole français et le faire partager »*, a ajouté Christiane Lambert.

Une réelle ambition

La présidente de la FNSEA qui prône la croissance de l'agriculture ainsi que l'harmonisation des règles européennes, entend que les candidats à l'élection présidentielle aient une réelle ambition pour l'agriculture française et européenne et qu'ils se positionnent clairement sur différents sujets comme la loi foncière. Cette dernière, promise par Emmanuel Macron, n'a pas pu aboutir en raison d'un calendrier parlementaire surchargé. Si la loi lancée par le député Jean-Bernard Sempastous (LREM, Hautes-Pyrénées) et soutenue par la FNSEA permet de contrôler les mutations de parts de sociétés conduisant à des agrandissements excessifs, le syndicat majoritaire attend toujours de pied ferme une grande loi foncière pour le prochain quinquennat. Il faut une loi qui *« permette l'accès au foncier pour les jeunes agriculteurs, qui encourage les propriétaires à mettre en location leurs terres à des agriculteurs professionnels »*, a souligné Henri Biès-Péré, deuxième vice-président de la FNSEA.

Coup de colère

De même, la FNSEA souhaite-t-elle que le chèque alimentaire devienne une réalité, non seulement pour lutter contre la précarité mais aussi pour permettre aux Français d'avoir une alimentation de qualité. Cependant, cette idée reste pour le moment dans les cartons (lire encadré). Christiane Lambert a profité de ce sujet pour réagir contre Michel-Edouard Leclerc. Interrogé sur RMC/BFMTV, il a indiqué avoir bloqué les prix de sa baguette de 250 grammes à 0,29 euro l'unité. *« C'est insultant »*, s'est emportée Christiane Lambert, indiquant avoir du mal à comprendre la stratégie du grand distributeur à *« ainsi tirer les prix vers le bas »* quand, dans le même temps, *« le consommateur demande des produits premium »*. Elle subodore qu'en bout de chaîne, ce sont les agriculteurs qui doivent être mal rémunérés. *« Après huit années de déflation alimentaire continue, ce sont les chiffres d'affaires de la grande distribution qui vont grossir »*, a-t-elle ajouté.

Les productions énergétiques en pointe

La FNSEA attend aussi les candidats sur le volet de la transition agroécologique. *« Nous voulons faire de l'agriculture le premier fournisseur d'énergies renouvelables en 2030, que ce soit dans le domaine de la méthanisation, des biocarburants, de l'agrivoltaïsme… »*, a affirmé Henri Biès-Péré. Ce qui suppose d'accélérer en particulier la transition *« bas carbone »* de l'agriculture, *« en étendant le financement public d'un diagnostic carbone à toutes les exploitations agricoles d'ici 2025 et d'accompagner les investissements et le conseil aux agriculteurs vers des pratiques agroécologiques »*, a souligné le 2e vice-président de la FNSEA qui entend aussi lever quelques verrous à l'innovation, notamment les *New Breeding* techniques (NBT).

« Retrouver sa place »

« Force est de constater que l'agriculture semble être en mesure de retrouver sa place dans la société française avec une mission lisible et clairement affichée : produire pour nourrir la population tout en contribuant à lutter contre le réchauffement climatique », insiste la plateforme syndicale de 12 pages dont un résumé est disponible à l'adresse suivant sur https://www.fnsea.fr/elections-2022/. Il faut noter que les candidats à la présidentielle plancheront le 31 mars, sous un format grand oral, devant plus de 1 000 responsables agricoles. Seuls les candidats qui auront recueilli plus de 5 % des intentions de vote dans les sondages seront invités à participer à ce grand oral. *« Ce qui devrait en faire 6 ou 7 »*, a précisé Christiane Lambert. Quant au programme de la FNSEA, il sera décliné au plan départemental dans le cadre des élections législatives qui suivront. Les deux tours de la présidentielle sont prévus les dimanches 10 et 24 avril. Ceux des législatives les dimanches 12 et 19 juin.

CHRISTOPHE SOULARD

▶ Zoom sur…

Les six principaux dossiers de la FNSEA

- Créer les conditions d'une croissance agricole durable en Europe
- Défendre l'acte de production en agriculture
- Rémunérer les femmes et les hommes qui s'engagent en agriculture
- Soutenir l'action des agriculteurs dans la transition agroécologique
- Permettre à tous l'accès à une alimentation française de qualité
- Donner envie de bâtir des projets en agriculture

Le chèque alimentaire se fait attendre

Annoncé à la mi-décembre 2020 par le chef de l'État devant la Convention citoyenne pour le climat, ce chèque est inclus dans la loi Climat et résilience adoptée en juillet 2021 par le Parlement. Un comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire avait même été installé le 8 septembre 2020 par le ministre des Solidarités et de la Santé. Cependant, le 6 septembre 2021, le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire avait indiqué que le chèque alimentaire pour les plus précaires ne serait pas mis en place *« avant 2022 »*. En fait, le gouvernement attend la remise de deux rapports qui tardent à venir. Le premier aurait dû être écrit fin octobre. Il concerne les modalités et les délais d'instauration du *« chèque alimentation durable »*, ainsi que les actions mises en place. Quant au second, il devrait, en théorie, être finalisé courant février. Ce second rapport doit préciser les conditions de mise en œuvre, les bénéficiaires, dont les jeunes, les produits éligibles, le montant alloué, la durée, les modalités d'évaluation et de suivi, les mesures pour assurer une adéquation entre offre et demande et les dispositifs d'accompagnements. Mais les ministères concernés (Agriculture, Santé et Finances) ne les ont toujours pas reçus.

en bref

Aides d'États Bruxelles propose de simplifier les règles pour l'agriculture

La Commission européenne a ouvert jusqu'au 13 mars une consultation publique sur son projet de révision des règles relatives aux aides d'État dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche. L'objectif est d'aligner ces règles avec les objectifs de la nouvelle Pac et du *Green deal* européen. La révision proposée permettra aux États membres d'accorder plus facilement et plus rapidement des financements, sans provoquer de distorsions indues de la concurrence dans le marché unique, assure Bruxelles. Les aides d'État destinées au financement des risques, à la recherche, à l'environnement, ou encore à finalité régionale, pourront être accordées sans notification préalable. L'adoption de ces règles révisées est prévue pour la fin de l'année 2022 afin qu'elles puissent entrer en application en même temps que la nouvelle Pac.

Pomme de terre McCain propose cinq euros par tonne en plus en agriculture de régénération

Le spécialiste des frites surgelées McCain lance une contractualisation inédite offrant 5 €/t de plus à ses producteurs en agriculture de régénération, a-t-il annoncé le 11 janvier. Cette bonification de 5 €/t est liée à un engagement volontaire sur six ans autour de pratiques qui visent à « remettre le sol au cœur du système de production », a expliqué le responsable des achats de pommes de terre Maxence Turbant, à l'occasion de l'assemblée générale du groupement Gappi. En juin, McCain s'était fixé comme objectif 100 % de surfaces en agriculture de régénération d'ici à 2030. Trois niveaux d'engagement sont prévus. Il s'agit d'une démarche d'amélioration continue. La première année, le contrat d'agriculture de régénération prévoit d'atteindre le niveau « débutant », soit la CE2 (Certification environnementale de niveau 2). Après trois ans, l'agriculteur doit arriver « intermédiaire », puis en partie « expert » au bout des six ans. McCain et le Gappi annoncent par ailleurs une grille de prix revalorisée pour la récolte 2022. Les nouveaux contrats sont augmentés de 27,11 €/t en moyenne (+20 %).

► Agenda

21-22/01 Forum des métiers à Dijon

Les MFR de Bourgogne Franche-Comté organisent le forum « demain mon métier ! » vendredi 21 et samedi 22 janvier, de 9 heures à 17 heures à la salle ULFE, 40 avenue de Stalingrad à Dijon. Ce forum est ouvert à toutes les personnes concernées par l'orientation des jeunes et les jeunes à la recherche de formation par alternance de la 4ème au BTS. Cette journée est organisée sous forme d'animations professionnelles, permettant aux jeunes en phase d'orientation d'assister à des démonstrations concrètes, d'échanger avec des professionnels et des jeunes motivés mais également de vérifier un projet de formation. Renseignements : www.demain-mon-metier.fr

► En bref

Report des trophées

Une nouvelle édition des Trophées de l'agriculture devait se tenir le 24 janvier. Cette manifestation mettant à l'honneur des démarches novatrices dans le monde agricole est reportée au 14 avril pour raisons sanitaires.

► À noter

Recherche de maître de stage en grandes cultures (8 semaines)

Maxence est en classe de 4ème de l'enseignement agricole à la MFR de Quetigny.
Il recherche un maître de stage en exploitation Grandes cultures pour effectuer 8 semaines de stage d'initiation (non consécutives) entre février et juin 2022.
Auparavant il a déjà effectué 6 semaines de stage en exploitation avicole où il s'est montré motivé et où il a été apprécié par son maître de stage.
Résidant à Thorey en Plaine, il recherche une exploitation dans un rayon de 20 km autour de son domicile.

Pour permettre à ce jeune de poursuivre sa découverte du monde agricole, contactez la FDSEA 21 au 03 80 68 67 67 ou accueil@fdsea21.fr.

Élevage caprin

Du lait toute l'année

Anthony Chanvin conduit son troupeau caprin en lactations longues. Un cas rare et peut-être même unique dans le département.



Le Côte-d'orien de 40 ans élève 80 chèvres à Rouvray.

Traire ses chèvres toute l'année, sans interruption en hiver, reviendrait de plus en plus à la mode en France. En Côte-d'Or, Anthony Chanvin a choisi cette conduite dès son installation et n'y voit que des avantages : *« Je transforme l'intégralité du lait et vends mes produits sur les marchés : la lactation longue me permet de poursuivre mon activité en hiver et en plus, je n'ai pas de concurrence durant cette période. C'est un plus pour la trésorerie »*.
L'éleveur bio, ancien maréchal-ferrant, liste ses autres motivations : *« mes chèvres sont aussi en meilleur état avec la lactation longue. Elles produisent un volume de lait un peu moindre sur l'année mais similaire chaque mois, entre 1,5 et 2 litres par jour. Il n'y a pas de pic à 5 litres comme cela pourrait être le cas vers le mois de mai, avec tout le stress que cela génère pour les bêtes. Dans mon cas, je réalise une seule traite quotidienne, le matin. Cela est pratique au niveau organisationnel : j'ai le temps d'aller travailler en fromagerie le reste de la matinée, travailler dans les champs ou commercialiser mes produits l'après-midi sans l'astreinte de la traite du soir. Les volumes de lait étant réguliers tout au long de l'année, c'est un autre avantage dans mon organisation »*.
Avec les lactations longues, il y a aussi moins de mises bas dans le troupeau. Seule une douzaine de ses chèvres Massif central, croisées poitevines et alpines ont une orientation allaitante et donnent naissance à des petits chaque année : *« Je n'ai pas de pics d'agnelages comme d'autres éleveurs. Je n'ai pas la difficile gestion et vente des cabris à assurer. J'ai aussi fait le choix de ne pas utiliser de biberons, chaque chevreau est élevé sous sa mère, ils grandissent à leur rythme. J'évite ainsi les frais du lait en poudre, très importants en bio. De toute façon, le marché du cabri est extrêmement bas… Il y a aussi beaucoup d'avantages sanitaires à la clé : les petits n'ont plus de diarrhées, plus de problèmes de parasitisme, ni de coccidiose. Je n'ai plus aucune perte sur les chevreaux »*.

AG

Des brebis et des chiens

Anthony Chanvin élève également 85 brebis dont 75 solognotes, une race rustique qui se plaît dehors toute l'année, sur les terres granitiques du Morvan. L'éleveur valorise particulièrement bien la laine, vendue à l'association Morvan Laine, à l'heure où le marché chinois est au point mort. Les ovins mâles sont majoritairement vendus à la coopérative Terre d'ovin, les femelles ont quant à elle une orientation élevage. Anthony Chanvin est aussi un grand passionné de chiens, avec qui il travaille au quotidien. L'éleveur de Rouvray, qui possède notamment deux bergers de Savoie, un berger hollandais et trois bergers corses, ne pourrait plus se passer de ces animaux : *« ils font absolument tout, je m'en sers également pour mes chèvres, les chiens les dirigent jusqu'au quai de traite… Un éleveur qui n'a jamais eu de chien dira souvent qu'il voit une charge en eux, mais un autre éleveur qui travaille avec ces animaux vous dira à coup sûr qu'il ne peut plus sans passer ! »*. Anthony Chanvin participe régulièrement à des formations de chiens de troupeau avec l'objectif de se perfectionner dans différentes races. Les chiens, c'est sa passion numéro 1.



De bons fromages



Anthony Chanvin trait une moyenne de 50 chèvres à 400 litres de lait sur l'année. Ces 20 000 litres sont intégralement transformés dans son laboratoire, principalement en fromages lactiques. Le producteur propose également des faisselles, des yaourts et de la tomme. Pour cette dernière, une nouveauté a vu le jour en octobre avec la commercialisation de la Cabrache, résultat de trois années de recherches et de réflexions pour offrir une nouvelle source de revenus aux agriculteurs morvandiaux. *« Une marque a été déposée avec l'implication du Parc du Morvan »*, informe Anthony Chanvin, *« nous sommes un collectif de 13 éleveurs caprins, ovins et bovins, un cahier des charges est à respecter, il prend en compte l'élevage, l'alimentation ainsi que le bien-être des animaux. Nous avons là un produit 100 % Morvan »*. La Cabrache de chèvres, Anthony Chanvin la propose comme ses autres fromages sur les marchés d'Avallon le samedi matin et de Quarré-les-Tombes le dimanche également en matinée. Ses produits se retrouvent également sur les étals de deux magasins à Saulieu et Semur-en-Auxois (Le Coin Bio).

AVANT SAISON JOURDAIN, pensez CHAPUIS FRÈRES !
25 tonnes de stock disponible
JOURDAIN
N° 1 MONDIAL DU TUBULAIRE BOVIN

CHAPUIS FRÈRES
21450 St Marc/Seine
Tél. 03 80 93 22 28
Votre spécialiste en matériel d'élevage

Volailles

Le concept de la mobil'œufs

Un couple d'éleveurs a créé un petit poulailler mobile à Molphey. L'équipement présente plusieurs avantages, dont celui de faire voyager les poules de prairies en prairies.

Angélique Ligeron, salariée sur la ferme de son mari Benoît, était à la recherche d'un petit complément de revenu. Sa requête s'est finalisée il y a quelques semaines par la conception d'un poulailler à taille humaine destiné au ramassage et à la vente d'œufs à la ferme. La mobil'œufs, comme son nom l'indique, peut se déplacer pour permettre aux poules de bénéficier d'une herbe verte toute l'année. *« À cause des restrictions de la grippe aviaire et de la mise en place de filets, nous ne pourrons malheureusement pas la bouger jusqu'en mars, mais nous le ferons dès que nous en aurons la possibilité car c'est le but recherché, pour avoir des œufs de qualité avec l'aliment Label rouge que nous leur donnons »*, indique la jeune éleveuse.

Un été à plancher

Le couple de Molphey n'a pas manqué d'ingéniosité pour concevoir et fabriquer la mobil'œufs : *« nous nous sommes procuré une vieille bétaillère qui ne servait plus, nous avons refait le plancher, fabriqué un toit, bardé et isolé la structure. Nous avons acheté des petites auges à moutons que nous avons soudées sur le côté avec des capots pliants, elles servent aujourd'hui de pondoirs. Les œufs sont ramassés depuis l'extérieur, nous n'avons pas à entrer à l'intérieur si ce n'est pour nettoyer. La mobil'œuf est équipée d'un réservoir d'eau à niveau constant et bien d'autres petits équipements »*. Le coût de l'investissement ne dépasse pas les 2 500 euros, chose que recherchaient Angélique et Benoît Ligeron : *« l'idée de départ était de dépenser le moins possible, ce type d'outil assez fréquent à l'étranger comme aux États-Unis ou en Allemagne peut vite coûter cher si nous l'achetons neuf. En contrepartie, nous y avons passé quasiment tout notre été afin d'être prêts en septembre. En plus de son prix, avec la mobilité, il n'y a pas eu besoin de faire une demande d'un permis de construire, c'était un autre avantage »*. Les cinquante poules pondent en moyenne 44 œufs par jour, toute la production est écoulée dans un petit espace de vente construit à quelques mètres du poulailler. Le local est ouvert chaque samedi de 9 heures à midi, des livraisons peuvent aussi être effectuées. La demi-douzaine d'œufs est vendue 2 euros, la douzaine est à 3,50 euros. Contact : 06 33 02 22 54, angelique.ligeron@gmail.com, page Facebook « La mobil'œufs »

AG



Angélique et Benoît Ligeron, devant leur nouvel atelier.

D'autres idées en amont

Angélique et Benoît Ligeron, récemment installés, élèvent 80 vaches charolaises, coupent et vendent 2 000 sapins de Noël chaque hiver. Ces deux agriculteurs de 33 et 37 ans partagent ici les réflexions les ayant menés jusqu'à la conception de ce poulailler : *« Nous voulions nous diversifier depuis l'an dernier, sans augmenter nos deux principales productions. Nous avions déjà opté pour des panneaux photovoltaïques. Dans un premier temps, nous nous sommes renseignés auprès du Parc naturel régional du Morvan pour élever des porcs en plein air, une filière existe depuis peu et consiste à engraisser une centaine d'animaux par an, destinés à la restauration locale. La plus-value est apparemment intéressante, mais il y avait trop de contraintes pour nous, notamment au niveau du parcellaire. Il fallait, en plus, disposer d'un bâtiment en hiver. Nous avons abandonné cette idée, mais peut-être pas définitivement. L'élevage ovin a fait partie de nos autres réflexions, mais comme pour les porcins, il y aurait eu beaucoup trop d'investissements et de travail de pose de clôtures. Nous nous sommes donc dirigés vers les poules en nous inspirant d'une connaissance qui en faisait déjà »*.



Un espace de vente est ouvert le samedi matin. Des livraisons peuvent aussi être effectuées.

Reproducteurs charolais

Le moment d'acheter

Le comité d'agriculture de Semur-en-Auxois organise des portes ouvertes du 24 au 29 janvier.

Dix-sept élevages participent aux portes ouvertes du comité de Semur-en-Auxois durant la dernière semaine de janvier. Pas moins de 439 reproducteurs sont proposés à la vente. *« Il y a un large choix de qualité pour ceux qui souhaitent investir dans la génétique charolaise. Toutes les catégories d'animaux sont représentées, aussi bien en mâles qu'en femelles »*, indique Jean-Luc Baudot. Le président du comité d'agriculture semurois se félicite du nombre d'élevages inscrits : *« nous avons répondu à une demande du terrain en organisant cette nouvelle édition. Une bonne partie des éleveurs qui exposent lors de notre concours ont répondu présent. Pour rappel, chaque élevage se rendra disponible pour accueillir les visiteurs. Cet évènement qui intervient à la veille de la mise à la reproduction : oui, ce sera le moment d'acheter ! »*.

AG



Les participants

Gaec Ménétrier-Parizot (Avosnes), Françoise Manière (Courcelles-lès-Semur), EARL Virely (Écutigny), EARL Lechenault (Foissy), EARL Gabory (Jeux-lès-Bard), Gaec Froidurot (Jours-lès-Baigneux), François Lucand (Molphey), Gaec Choubley (La-Motte-Ternant), Gaec Baudot Élevage (Pont-et-Massène), Gaec de Saint-Roch (Recey-sur-Ource), Gaec de la Fontaine (Sainte-Sabine), Gaec Lechenault Frères (Saint-Thibault), Gaec Baulot Yannick et Xavier (Villars-et-Villenotte), EARL de Beaumont (Guenot) (Alligny-en-Morvan, 58), SCEA Riotte-Schrapfer (Angely, 89), Gaec Cadoux Père et fils (Saint-André-en-Terre-Plaine, 89), SCEA Lucotte Jean-Marc (Créancey).

▸ Rendez-vous

Cantonales FDSEA

Les assemblées cantonales de la FDSEA se poursuivent avec des rendez-vous suivants : Sombernon mardi 18 janvier à 14 h 00, Seurre mardi 18 janvier à 14 heures, Châtillon-Montigny : mercredi 19 janvier à 14 heures, Arnay : jeudi 20 janvier à 14 heures, Recey : vendredi 21 janvier à 13 h 45, Laignes : mardi 25 janvier à 14 heures, Aignay-Baigneux : mardi 25 janvier à 20 h 30, Auxonne-Pontailler : mercredi 26 janvier à 14 heures, Genlis : jeudi 27 janvier à 9 h 30, Vitteaux-Précy : jeudi 27 janvier à 14 heures, Saint-Jean : vendredi 28 janvier à 14 heures, Fontaine-Mirebeau : mardi 1er février à 9 h 30, Dijon est : jeudi 3 février à 14 heures, Dijon sud-Gevrey : vendredi 4 février à 14 heures.



Chambre d'agriculture

Un nouveau chef de service

Jérémie Blas est le nouveau responsable du pôle productions végétales annuelles.

Changement au pôle productions végétales annuelles de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or : Jérémie Blas succède à Karen Aublet, récemment partie en Bretagne. Le nouveau chef de service est âgé de 44 ans et habite Gerland, près de Nuits-Saint-Georges. Titulaire d'un BTS « Technologies végétales » obtenu dans le Pas-de-Calais – son département d'origine – Jérémie Blas travaillait jusqu'à présent à Dijon en tant que responsable marketing chez Lidea, semencier issu de la fusion entre Euralis et Caussade en 2020.

Ses nouvelles missions à la Maison de l'agriculture se dédient au management d'une équipe de plusieurs techniciens : *« nous sommes cinq, et même bientôt six en grandes cultures. L'animation des Geda, l'accompagnement et la formation des agriculteurs font partie de notre quotidien, avec également plusieurs sujets annexes tels que les réseaux Déphy ou encore le label bas carbone. Notre équipe PV compte aussi un conseiller spécialisé en agriculture biologique et un autre dans le maraîchage. Deux autres personnes sont en charge de la filière moutarde et de l'irrigation, avec notamment le sujet des retenues d'eau et l'animation des syndicats »*.

Depuis son arrivée à Bretenière le 2 novembre, Jérémie Blas, passionné d'agriculture mais aussi de gastronomie, de randonnées pédestres et de natation, a pris le temps de faire connaissance avec les différents techniciens de la Chambre, les élus et plusieurs groupes d'agriculteurs. Son travail sera à la fois administratif et de terrain, le *« gros chantier »* du service étant la mise en place du CSP, le Conseil stratégique phyto, né de la séparation de la vente et du conseil dans le cadre de la loi Égalim. Le nouveau chef de service profite de l'occasion pour dresser un état des lieux plutôt positif des différentes grandes cultures en Côte-d'Or : *« la note est pour l'heure à l'optimisme avec des céréales d'hiver particulièrement bien implantées. Contrairement aux années passées, la pression d'altises est moindre en colza et la plupart des champs sont bien partis eux aussi. Même chose pour les moutardes qui présentent aujourd'hui un bel aspect. Pourvu que cela dure ainsi »*. Contact : 03 80 68 66 72, 06 77 33 13 83, jeremie.blas@cote-dor.chambagri.fr

AG



Le remplaçant de Karen Aublet est en poste depuis début novembre.

Du neuf à l'environnement

Delphine Treboz et Étienne Darras ont récemment rejoint Claire Bourbonneux (au centre, sur la photo) au pôle environnement de la Chambre d'agriculture. Delphine Treboz effectue sa première mission après un Master II en sciences de l'eau obtenu il y a quelques mois à l'université Lumière Lyon 2. Étienne Darras sort d'une expérience d'un an en tant que salarié agricole dans une exploitation de polyculture-élevage en Camargue, après des études d'ingénieur agronome VetAgro Sup à Clermont-Ferrand. Ces trois salariés travaillent spécifiquement sur les zones de captages et accompagnent les agriculteurs sur la thématique de la qualité de l'eau. Diagnostics agri-environnementaux, études de vulnérabilité, animations de plans d'action agricoles font notamment partie de leurs missions.



Une nouvelle responsable de formations

Sandrine Corbon, arrivée le 13 décembre, est la nouvelle responsable des formations continues à Bretenière. Cette Dijonnaise, passionnée par la danse et les huiles essentielles, intègre le pôle « Formation, Installation, Transmission, Emploi » de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et remplace Élise Bartoletti, partie en fin d'année à la Chambre d'agriculture du Tarn. Ancienne responsable des formations Bafa-D à l'Ufcv (Union française des centres de vacances) pendant huit ans, les thématiques agricoles font désormais partie de son quotidien. En plus de ses missions de coordination et de formatrice, Sandrine Corbon est en charge de la communication du pôle à travers la rédaction des newsletters, la valorisation des formations annuelles sur le site internet de la Chambre d'agriculture ou encore le catalogue de formations continues. Elle succède à Aline Parize, qui après 19 ans d'investissement sur le pôle FITE en tant que formatrice et chargée de communication, se lance dans un nouveau défi professionnel en créant sa propre activité agricole. Pour tous renseignements concernant les formations continues de la Chambre, Sandrine Corbon est joignable au 03 80 68 66 53 ou par mail à sandrine.corbon@cote-dor.chambagri.fr. Le catalogue des formations 2022 est en ligne sur le site https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor. Le pass sanitaire devient désormais obligatoire pour participer aux formations.



Aline Parize et Sandrine Corbon.

Cuma Deux nouveaux visages



Lauric Tyrode et Stéphanie Paganon

Un nouvel animateur et une nouvelle responsable administrative et de gestion viennent d'arriver à la FRCuma basée à Bretenière.
Plusieurs agriculteurs l'ont déjà rencontré : Lauric Tyrode remplace Cédric Riel au poste d'animateur depuis le 18 octobre. Ce jeune homme de 21 ans, originaire d'Alsace et titulaire d'une licence pro ADNT « Agriculture, Durabilité, Nouvelles technologies » a en charge les Cuma du nord et de l'est du département. Le nouvel animateur est joignable par téléphone (03 80 28 81 91, 07 76 80 91 08) ou mail (lauric.tyrode@cuma.fr) et profite de l'occasion pour rappeler la tenue de l'assemblée générale de la FRCuma Bourgogne Franche-Comté, le 20 janvier à Poligny dans le Jura. Chaque département offrira la possibilité à ses adhérents de suivre cette réunion à distance (le rendez-vous en Côte-d'Or est donné au pôle agricole de Créancey).
Élodie Bredelet, animatrice dans le sud et l'ouest du département, vient quant à elle de terminer son contrat et sera prochainement remplacée, un recrutement est en cours.
Autre arrivée à la FRCuma BFC : celle de Stéphanie Paganon, qui remplace Agnès Nay depuis le 1er décembre. Cette fille d'éleveurs laitiers originaire des Vosges était auparavant comptable à CerFrance BFC à Saint-Apollinaire, après un poste de formatrice comptabilité-gestion et responsable des BTS Acse à la MFR de Fauverney. L'accueil téléphonique, la responsabilité administrative et le suivi de gestion font notamment partie des missions. Contact : 03 80 28 81 90, 06 27 91 80 53, stephanie.paganon@cuma.fr, bourgognefranchecomte@cuma.fr.

Déchargez-vous des contraintes en nous confiant la gestion de vos paies

- Déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- Etablissement des bulletins de salaires (salariés agricoles, apprentis...)
- Attestations de salaires, arrêts maladie ou accident de travail
- Formalités liées au départ de vos salariés
- Etablissement des déclarations de charges sociales, DSN
- Récupération des taux PAS de vos salariés.

Efficacité
Fiabilité
Productivité
Tarifs attractifs

N'attendez plus !
Contactez-nous par téléphone 03-80-68-67-68
ou par mail servicepaie@fdsea21.fr
FDSEA21 - Service Juridique Emploi
1 rue des Coulots 21110 BRETENIERE
@servicejuridiqueemploi - FDSEA21

Service Juridique Emploi & Paie

Abattoir de Corbigny

Une fin amère

Le 31 décembre 2021, l'abattoir de Corbigny a définitivement fermé. En réponse à cela, un collectif d'éleveurs et de consommateurs se positionne avec cette lettre ouverte.



L'abattoir de Corbigny situé sur la route de Saint Saulge à Corbigny.

Il y a trois ans, le groupe Sicarev annonce cesser l'activité d'abattage et de découpe à Corbigny, pour des raisons de stratégie industrielle. Une fois la stupeur passée, de nombreuses personnes ont pris ça comme une belle opportunité pour proposer un projet de reprise avec une vision industrielle nouvelle, un mode de gouvernance différent.

Une reprise possible

Parallèlement, Guillaume Pham, entrepreneur français dirigeant un abattoir entre Québec et Montréal, est partant pour travailler à la reprise avec les acteurs du territoire, des éleveurs, des bouchers, des consommateurs. Il propose un ancrage local, et un véritable travail de filière face à une crise de l'élevage prégnante qu'il faudrait juguler avec une filière de qualité fondée sur la traçabilité ; de la fourche à la fourchette.
Au printemps 2019, des éleveurs, des bouchers et des consommateurs créent une association, EBE, (éleveurs et bouchers engagés) et rejoignent le projet porté par la société Pham, un consortium voit le jour. Chacun travaille dur pour comprendre la demande et les besoins, pour éviter les écueils.

Une structure compliquée

Car le contexte est complexe : l'abattoir de Corbigny comporte une salle d'abattage propriété de la commune, et un atelier de transformation propriété de Sicarev. Ce dernier est jugé *«relativement obsolète et sans grande valeur en tant que tel»* par le rapport de mission demandé par le Conseil Général de l'Alimentation et de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER) daté d'août 2020. L'outil doit être modernisé.
Le site compte 30 emplois, que le consortium veut à tout prix préserver, et la filière de l'élevage se révèle fragilisée après 3 années de sécheresse. Il faut donc un projet solide, ambitieux.
Dès l'automne 2019 les rencontres avec les services de l'État, les acteurs politiques locaux, maires, président de communauté de communes, sénateur, député, se succèdent. Mais de réunions en réunions l'inertie se fait sentir dès le début avec de nombreux revirements, des études onéreuses qui n'en finissent pas, des actes frileux. Même le cahier des charges de l'appel d'offres est nébuleux ! On ressent déjà la non-volonté des élus locaux de faire bouger les choses, de s'emparer de la mission, de laisser fleurir un projet véritablement innovant pour le territoire, respectueux du travail de chacun. Malgré cette latence, EBE et la société Pham tiennent bon et ne démordent pas.

Gardez le cap

Le projet prend corps et se construit en 2020 en dépit de la crise sanitaire qui a évidemment tout ralenti ! L'association ne chôme pas et travaille sur de multiples axes :
- créer une seule entité pour résoudre les questions de propriété ;
- évaluer la demande et les besoins des consommateurs et des éleveurs
- étudier la construction d'un nouveau bâtiment pour un atelier de transformation avec labos, chambres froides salles de découpe et de maturation…
- prospecter auprès des éleveurs pour s'assurer d'un volume suffisant ;
- maintenir tout le personnel malgré la baisse de charge au départ.

2021 est la dernière ligne droite, marquant le départ de Sicarev confirmé pour fin décembre 2021.

Des idées innovantes

Le projet nécessitait des aides financières. La société Pham était prête à investir dans un système de traçabilité, dans une flotte de véhicules réfrigérés etc. mais elle ne pouvait pas supporter seule toutes les charges liées à la reprise. Le consortium a donc sollicité des aides publiques via des dispositifs existants, auprès de l'État, de la Région, ou du Département.
Mais tout a été très lent, trop lent et les énergies ne se sont pas rejointes. Les acteurs politiques locaux sont restés frileux, s'arc-boutant sur des idées reçues, et agissant au gré d'accords et d'intérêts nous dépassant.
Au tournant de l'été 2021, le projet du consortium n'est finalement pas retenu, après 2 ans de travail sincère et méticuleux ! C'était pourtant le seul projet sur la table !

Les conséquences

Résultat : l'abattoir et la salle de découpe sont fermés depuis le 31 décembre 2021. Ce sont 30 salariés mis au chômage, des centaines d'éleveurs et de bouchers qui ne peuvent plus abattre sans faire des centaines de kilomètres, et ne parlons pas des emplois indirects. Nous sommes ici aux antipodes de la reprise économique que certains acteurs politiques vantent ou appellent de leurs vœux. Aux antipodes du projet alimentaire territorial du département de la Nièvre qui prône entre autres la structuration de filière agricole locale, la traçabilité, les circuits courts, les coopérations agricoles ! Aux antipodes des enjeux de bien-être animal, de réduction des transports des animaux préconisés dans le rapport d'information du Sénat *«Alimentation durable et locale»* du 19 mai 2021.
La vérité c'est que les élus et les services de l'État ont volontairement laissé passer le train d'un projet solide et viable laissant sur le quai des salariés malmenés, des éleveurs sur le qui-vive et une filière au bord de la crise de nerfs. Ils n'ont pas voulu s'engager, ils n'avaient pas d'idée, ils n'ont pas bougé !
Au final tout cela au profit de l'abattage industriel à très grande échelle, celle de Bigard et compagnie, alors même qu'une écrasante majorité d'éleveurs de la région, pressés jusqu'à la moelle, ne peuvent plus supporter ni ce système ni les contraintes monétaires qui leur sont imposées. Les lobbies de l'agro-industrie et de l'agroalimentaire auront eu le dernier mot au détriment d'un territoire, de ses habitants, de ses savoir-faire et de son avenir.

Ambitions et réalité

Peut-on se permettre de supprimer 30 emplois et des savoirs faire, de laisser fermer un outil de proximité pour les éleveurs du territoire, de mettre en péril les comptes de la commune, de vider le territoire de son agriculture traditionnelle fondée sur la polyculture élevage, de laisser passer l'opportunité de proposer un mode d'élevage plus vertueux ? Manifestement, oui.
Aujourd'hui, et ce après trois ans de travail acharné, l'amertume est là avec beaucoup de questionnements sur la réalité des ambitions des hommes et des femmes politiques de notre territoire, sur le conservatisme ambiant qui risque d'attirer une fois de plus des projets destructeurs, polluants, non respectueux des habitants et de l'environnement.
Il semble que la Nièvre est un no man's land où l'on décourage toute initiative… nous ne pouvons nous y résigner.

UN COLLECTIF D'ÉLEVEURS ET DE CONSOMMATEURS*

* Muriel André-Petident coprésidente d'EBE (association Éleveurs et Bouchers Engagés) et un collectif d'habitants du territoire.

▶ Formations

20/01 à Cosne-sur-Loire

Estimer l'impact de la réforme de la PAC 2023

La PAC va évoluer en 2023. De nouvelles dispositions réglementaires et environnementales vont se mettre en place qui vont nécessiter une adaptation de la part des agriculteurs du département. La Chambre d'agriculture de la Nièvre souhaite accompagner les agriculteurs dans ce nouveau contexte en proposant des formations sur ce thème. La première session aura lieu le 20 janvier à Cosne-sur-Loire, d'autres dates (avec d'autres lieux) seront programmées ultérieurement. Renseignements : 03 86 93 40 00

22 et 23/02 à Nevers

Faciliter les échanges avec la communication non violente

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation sur la communication non violente. L'objectif de ce module (durée 2 jours) est d'acquérir des repères concrets pour améliorer la relation et la communication et savoir prendre en compte la réaction de son interlocuteur pour lancer une communication constructive. À l'issue de ce module (= Module 1), un module 2 et un module 3 pourront vous être proposés. Tarifs : 100 € (agriculteurs) pour les ressortissants VIVEA. Contact et inscriptions : 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

▶ En bref

Adhésion L'association Jambon du Morvan

Les inscriptions sont ouvertes pour adhérer à l'Association Jambon du Morvan, avec des cotisations annuelles inchangées par rapport à l'an dernier :

Éleveurs et producteurs de porcs
• Éleveurs : 30 € HT soit 36 €TTC
• Partenaires filière élevage : 100 € HT soit 120 € TTC

Abatteurs - Découpeurs : 50 € HT soit 60 €TTC

Fabricants de jambon du Morvan
• Artisans : 75 € HT soit 90 €TTC
• Industriels : 150 € HT soit 180 € TTC

Ambassadeurs du produit
• Restaurateurs, bouchers, traiteurs, épiceries, etc. : 30 € HT soit 36 € TTC
• Revendeurs / grossistes, supermarchés : 50 € HT soit 60 € TTC
• Enseignes grande distribution : 150 € HT soit 180 € TTC

Sympathisants (toute personne morale ou physique manifestant un intérêt pour le produit) :
• Particuliers : 15 € HT soit 18 € TTC
• Professionnels : 30 € HT soit 36 € TTC

Pour tous renseignements : Association Jambon du Morvan, Mairie 58430 Arleuf ou contact@jambondumorvan.fr

Axéréal 1/2

Bilan et explications



L'Assemblée de section Loire-Nivernais a été présidée par Patrick Têtard. Crédit photo : Axéréal.

En ce début d'année, Axéréal via le vice-président, Patrick Têtard, revient sur les campagnes précédentes et sur certains choix, en vue d'éclairer la nouvelle ligne de conduite de l'entreprise, dont il sera question dans un prochain article.

Patrick Têtard, vice-président d'Axéréal, revient sur l'assemblée de section de la coopérative qui a eu lieu en fin d'année 2021 ; l'occasion de tracer les lignes de l'avenir en éclaircissant certaines décisions.

Bilan des campagnes

« Les deux campagnes précédentes ne se ressemblent en rien : en 2019-2020 nous avons vécu la sécheresse, et en 2021 ce fut la pluie. Pour la moisson 2020, la qualité était là, malgré une quantité moindre. Nous avons perdu environ 30 % par rapport à l'année précédente – soit des résultats presque équivalents à 2016. Rappelons que pour une coopérative, avec des charges fixes, cela n'est pas simple à gérer. Pour 2021, nous nous projetons avec une qualité « passable à bonne ». Les équipes sont pleinement mobilisées pour associer et travailler les blés, afin d'obtenir la qualité requise par nos clients finaux ».

Fermetures

Outre les conditions météorologiques difficiles de 2021, un autre événement a marqué l'année : la fermeture de certains silos dans la Nièvre, et ailleurs. Sur cela, Patrick Têtard insiste : *« Je comprends l'agacement de certains face à cette décision. Mais, notre vision est globale et sur le long terme, et la coopérative ne pouvait pas se permettre pour certains de ces sites une rénovation parfois très coûteuse. Il faut avoir en tête que si ces fermetures n'avaient pas été effectives cette année, elles auraient tout de même eu lieu, dans un ou deux ans. Pour nous, il était indispensable de ne pas faire traîner les choses, que ce soit par respect pour les personnes y travaillant ou pour éviter aux jeunes sociétaires de payer des outils complètement désuets et amenés à disparaître dans tous les cas. De plus, les économies effectuées par ces fermetures vont nous permettre d'investir dans notre projet de transition ».* Ce dernier, comprenant plusieurs volets, sera détaillé dans un prochain article.

Un profil modifié

Toute la démarche de transformation qui s'opère au sein d'Axéréal part du constat que le consommateur, et donc les clients ont changés : *« Aujourd'hui les consommateurs sont des consomm'acteurs. Ils réfléchissent et se renseignent sur les produits qu'ils consomment. De ce fait, leurs attentes sont différentes d'il y a 30, 15 ou même 5 ans. La qualité, la manière dont le produit est transformé, ou encore sa traçabilité, sont des points qui lui tiennent à cœur. Il faut donc tout faire pour lui montrer les atouts de la production française… Nous avons un rôle à jouer, que ce soit Axéréal et ses filières, mais également tous les agriculteurs. Certes les clients ont changé, mais l'agriculture aussi et il est temps de le prouver »* souligne Patrick Têtard, vice-président d'Axéréal avant d'ajouter : *« Pour terminer, je souhaite mes meilleurs vœux à l'ensemble des agriculteurs et acteurs des filières de notre territoire. Qu'elle apporte joie et prospérité à toutes et tous, et dans le contexte sanitaire qui reste complexe, une parfaite santé aux uns et aux autres ».*

CHLOÉ MONGET

Relance

La Nièvre couverte à 100 %

Après la signature du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) du Pays Nivernais Morvan ce fut au tour du Pays Val de Loire Nivernais de contracter le sien le 21 décembre. Ces financements permettront la mise en place d'actions.



Le CRTE signé par le Pays Val de Loire Nivernais promet l'instauration de mesures. Daniel Barnier, préfet de la Nièvre insiste : «*Le CRTE regroupe des projets qui sont ancrés dans le territoire et qui sont basés sur les besoins des actuels et futurs résidents sur l'environnement, la cohésion sociale ou encore l'aménagement du territoire*».

Trois axes

Ainsi le CRTE est concentré autour de trois axes, comme l'explique Eric Guyot, président du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Val de Loire Nivernais : «*Nous voulons que la Nièvre avance en accord avec les attentes des citoyens tout en répondant aux enjeux environnementaux actuels. Pour ce faire, les collectivités diverses s'efforceront, via le CRTE, de construire : un aménagement durable et équilibré du territoire, un développement économique soutenable s'appuyant sur les ressources du territoire et enfin un territoire autonome, économique et résilient préservant ses ressources*». Ces orientations sont concentrées dans 51 fiches actions, pour le moment, qui sont amenées à évoluer en fonction des projets proposés.

Une agriculture plus proche

Contenues dans ces fiches, des actions viseront à promouvoir une agriculture locale afin de proposer une alimentation durable s'adaptant aux changements climatiques. Pour ce faire, l'implantation de lieux de revente de proximité et la favorisation des circuits courts sont soutenues de même que les projets de transformation des produits locaux ou l'optimisation de la gestion du foncier pour privilégier une agriculture de proximité.

Énergies renouvelables et biodiversité

Outre cela, les fiches du CRTE mettent en avant une volonté de réduire la dépendance énergétique du territoire via la promotion des énergies renouvelables comme la méthanisation, l'éolien ou encore le photovoltaïque ou encore les systèmes de réseaux de chaleurs. Les ressources du territoire auront aussi leur place avec la quantification et l'encadrement des prélèvements d'eau ou le soutien de la filière bois. Des projets d'ingénierie seront également encouragés pour assurer de la restauration des masses d'eau.

Un maillage économique et social

Il est à noter que le CRTE s'efforcera d'améliorer les habitats, à repenser les espaces publics ou encore à renforcer l'attractivité commerciale. Enfin, l'accès aux soins est pointé avec le développement d'un maillage d'établissements de santé ainsi que l'attraction de nouveaux professionnels en accompagnant leurs installations.

CHLOÉ MONGET

Qu'est-ce que le CRTE ?

Ce dispositif permet par l'engagement de l'État de soutenir les collectivités dans divers projets accès sur la redynamisation économique et sociale mais également sur l'écologie. Ce soutien s'articule autour de financements de l'État qui seront complétés par d'autres réunis par lesdites collectivités, pour la réalisation des projets. Pour le Pays Loire Nivernais, ce CRTE est en place couvre la période de 2021 à 2026.. Outre l'État, les signataires sont entre autres : le conseil départemental, le Pays Val de Loire Nivernais, la préfecture de la Nièvre et les Communautés de communes.

Une Nièvre dynamique

Jocelyne Guérin, maire de Luzy et vice-présidente du Conseil départemental en charge de l'aménagement, de la dynamique et de l'accompagnement des territoires, rappelle que : «*Nous avons un territoire qui a tout pour se développer et le CRTE permet de trouver des financements pour lui donner toutes les chances de le faire. Il n'y a pas une action qui ne correspond pas à aux objectifs communs de faire rayonner la Nièvre et de la rendre attractive. Derrière le volet de la transition écologique, tous les enjeux majeurs sont abordés (mobilités, habitats, consommations, économie, etc.). Je suis persuadée que tout est possible dans la Nièvre si on travaille ensemble, et le CRTE est le témoin de cette volonté collective. On nous donne des moyens pour réaliser des actions et c'est le moment de travailler ensemble pour les réaliser*». De son côté, Denis Thuriot, maire de Nevers, président de Nevers agglomération et conseiller régional de Bourgogne-Franche-Comté souligne : «*Avec le plan France relance et les CRTE, l'État a pris conscience du rôle qu'il a à jouer dans la redynamisation du pays tout en laissant le soin aux acteurs locaux de mettre au point leurs propres stratégies. Les citoyens veulent des résultats concrets sur leur territoire et le CRTE permettra de leur fournir cela rapidement et durablement. La Nièvre est une réserve de créativité et de vitalité qu'il faut préserver et développer en développant des trajectoires originales et adaptées*». Daniel Barnier conclut : «*Les CRTE signés sont des feuilles de route entre l'État et les collectivités qui nous pousse vers l'avenir. Ils vont marquer le département pour les années à venir avec des projets durables et adaptés*».



De gauche à droite : Eric Guyot (président du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Val de Loire Nivernais), Daniel Barnier (préfet de la Nièvre), Jocelyne Guérin (maire de Luzy et vice-présidente du Conseil départemental en charge de l'aménagement, de la dynamique et de l'accompagnement des territoires), Régine Roy (présidente de la communauté de communes Sud Nivernais) et André Garcia (président de la communauté de communes Loire et Allier).



Service de remplacement

Aborder l'agriculture autrement

Nicolas Martin, 28 ans, effectue des missions auprès du service de remplacement depuis 5 ans et est salarié en CDD depuis 2020 ; un système qui lui convient pour sa future installation.



Nicolas Martin, 28 ans, est employé du service de remplacement.

« *J'ai commencé pour dépanner puis cela est devenu de plus en plus récurrent* » pointe Nicolas Martin, embauché en CDD au service de remplacement depuis 2020 mais qui réalise des missions auprès dudit service depuis 2016 sur le secteur de Châtillon-en-Bazois, Château-Chinon, Luzy ou encore Cercy-la-Tour. Avec une formation agricole, il n'a pas découvert le métier.

Exploration

«Je connais la profession puisque mon père et mes deux oncles sont en Gaec et que je les aide sur l'exploitation depuis tout petit» souligne Nicolas Martin avant d'ajouter : *«Je souhaite d'ailleurs reprendre la suite d'un de mes oncles quand il partira à la retraite»*. De ce fait, le service de remplacement était pour lui une manière d'aborder l'agriculture autrement : *«On a tendance à rester sur ce que l'on connaît. Là, j'ai pu voir d'autres gestions, ce qui me donne des idées pour la façon dont je veux travailler en Gaec»*.

Prendre le temps

Durant son contrat, Nicolas Martin est resté curieux, puisqu'il a participé à une formation dédiée au maniement des tronçonneuses, proposée par le service de remplacement : *« C'est toujours utile de reprendre des bases, car on peut oublier que nos outils de travail sont dangereux parfois et je pense que travailler en sécurité est indispensable. De plus, ces formations sont un outil d'apprentissage indéniable pour les salariés du service de remplacement qui ne sont pas du métier, car ils peuvent se perfectionner pour une belle montée en compétences même s'il faut trouver du temps pour les faire ; ce qui n'est pas toujours simple »*.

Les connexions

Nicolas Martin rappelle que : *« Pour se lancer au service de remplacement, il ne faut pas avoir peur du changement. En effet, il y a autant de personnes que de façon de travailler, et s'adapter est un des prérequis incontournables. Mais, on apprend à connaître chaque adhérent au fur et à mesure, et en suivant leurs demandes, tout ce passe très bien »*. Il conclut : *« Entre les formations proposées et l'accompagnement des adhérents sur les sites, même les novices peuvent s'essayer au métier d'agriculteur, ce qui est une ouverture précieuse pour l'avenir »*.

CHLOÉ MONGET

Le mot de l'adhérent

Stéphane Petit est adhérent au service de remplacement depuis 15 ans : *«J'ai pris la décision d'adhérer depuis que je suis seul sur l'exploitation, car je ne voulais pas être pris au dépourvu en cas de problème. En effet, même si on est malade ou qu'on a eu un accident, il faut que l'exploitation continue à fonctionner»*. Il insiste : *«Certes cela fait 15 ans que je suis adhérent, mais c'est la première fois que j'utilise le service de remplacement et on se rend compte combien c'est utile. Cela permet d'avoir une issu de secours très rapidement et au pied levé – même si les week-ends on doit quand même se débrouiller car les agents ne travaillent pas. Enfin, certes financièrement c'est un investissement mais qui est dans tous les cas moindre que de prendre quelqu'un ponctuellement. De plus, on ne s'occupe pas de la paperasse (fiche de paie, etc) car tout est pris en charge par le service de remplacement».*

Vœux JA 58

Cap sur 2022 !

« *L'année 2021 a été plus que chamboulée en raison de la crise sanitaire. Mais nous espérons que cette année soit meilleure pour nos projets à venir, nos évènements, et pour participer activement à la vie locale de notre département.*
À l'aube de cette nouvelle année, nous souhaitons à chacune et chacun d'entre vous une très belle et heureuse année 2022 pleine d'énergie et de beaux projets.
Une année porteuse de multiples opportunités professionnelles, qu'elle consacre la consolidation des liens et inaugure le renouvellement de nos engagements respectifs.
Nous tenons également à remercier nos partenaires et toutes les personnes qui participent au bon fonctionnement et à la vie syndicale des Jeunes Agriculteurs de la Nièvre pour le soutien qu'ils nous apportent malgré cette période difficile pour tous».
Les co-présidents des JA58, Florian Guyard et Frédéric Allaire.

CHLOÉ MONGET



Les Co-Présidents des JA58, Florian Guyard et Frédéric Allaire.

Vœux

Le Crédit Agricole Centre Loire souhaite une bonne année

La page 2021 se tourne et 2022 s'ouvre pour le Crédit Agricole Centre Loire, sous le signe de l'utilité pour ses clients et sociétaires de la Nièvre, du Loiret et du Cher.



Joëlle Robert, vice-Présidente de la Caisse Régionale



Christophe Dupont, directeur Bancaire-Assurances-Crédits.

Crédit Agricole Centre Loire

« *Si 2021 a été perturbée par le contexte sanitaire, 2022 sera certainement encore atypique mais nous la souhaitons plus belle et porteuse de nombreux projets. Les deux dernières années, nous aurons appris à faire preuve de résilience pour faire face aux crises à la fois sanitaires, économiques et climatiques. Pour cette nouvelle année, le Crédit Agricole Centre Loire continuera d'emmener ses clients agriculteurs vers l'avenir, d'être à leurs côtés pour innover, de faciliter l'installation des jeunes, d'accompagner les transitions de l'agriculture dans son ensemble et sa diversité et d'avancer de concert avec nos partenaires des Organisations Professionnelles Agricoles.*

Nous présentons nos meilleurs vœux à l'ensemble de nos clients agriculteurs et à tous les partenaires professionnels, paritaires et territoriaux d'un monde agricole en constante évolution dans lequel nous voulons, grâce à notre modèle mutualiste, promouvoir nos valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité ».

SIGNATURE : JOËLLE ROBERT, VICE-PRÉSIDENTE DE LA CAISSE RÉGIONALE ET CHRISTOPHE DUPONT, DIRECTEUR BANCAIRE ASSURANCES CRÉDITS.

110 Bourgogne

Walter Huré, nouveau président de la coopérative

Élu le 13 décembre dernier, lors du conseil d'administration électif, Walter Huré prend la présidence de 110 Bourgogne. Il succède ainsi à Gérard Delagneau, président depuis 2007. Une transition préparée depuis plusieurs mois. Lors d'un entretien exclusif, Walter Huré s'est confié sur sa nouvelle fonction à la tête de la coopérative.

■ En tant que nouveau président de 110 Bourgogne, quelle est votre ambition ?
Walter Huré : *« Le but est d'abord de pérenniser l'entreprise dans un premier temps et d'essayer de l'améliorer en trouvant des sources de revenu afin de ramener de la marge au niveau des adhérents. Car même si je suis aujourd'hui président de 110 Bourgogne, je reste un agriculteur. Je sais donc que la coopérative est l'outil qui permet à l'agriculteur de commercialiser ses céréales et de se fournir en approvisionnements divers, que ce soit en produits phytosanitaires ou en engrais ».*

■ Quelle est la particularité de la coopérative 110 Bourgogne ?
WH : *« On est une coopérative à taille humaine. On a un lien de proximité avec les adhérents qui est fort. Le président connaît une bonne partie des adhérents et a la possibilité de parler avec tout le monde. À 110 Bourgogne, on a ce privilège d'être au contact des adhérents directement sur le terrain, que ce soit le président, les administrateurs ou les salariés ».*

■ En 2021, on a vu émerger un vaste projet de rénovation de silos, pour lequel la coopérative a d'ailleurs pu bénéficier du plan de relance. Quels sont les projets de cette année ?
WH : *« C'est déjà de continuer de moderniser certains silos, de poursuivre ce qui a été entrepris car tous les travaux ne sont pas encore terminés. Ces travaux sont faits dans l'objectif d'optimiser les conditions de stockage des grains. Certaines filières que l'on a comme la filière CRC ou Barilla ont besoin de garanties par rapport à nos capacités et nos méthodes de stockage. L'idée est d'investir dans les silos pour arriver à travailler le grain le mieux possible et parvenir à commercialiser un produit qui répond aux attentes des filières avec qui on travaille ».*

■ 110 Bourgogne fait partie de l'union SeineYonne avec Ynovae. En tant que président, quel est votre rôle au sein de cette union et dans les relations avec Ynovae ?
WH : *« Il faut savoir que je suis aussi devenu président de l'union SeineYonne (il succède également à Gérard Delagneau). L'idée par rapport à SeineYonne, qui était aussi celle de mes prédécesseurs, est d'avancer toujours un peu plus ensemble avec Ynovae, de mutualiser le plus de choses possibles, toujours dans un souci d'un retour pour les adhérents. Plus on mutualise de choses, d'humains et de structures, et plus la marge est meilleure pour les adhérents ».*

CHRISTOPHER LEVÉ



Walter Huré, qui êtes-vous ?

« Je me suis installé le 1er juillet 1996, à Méré, au sein d'un Gaec existant composé de mon père, Marcel Huré, et de son associé Roger Rabuat. Je m'étais installé avec eux car j'avais récupéré une ferme sur Méré, d'une cinquantaine d'hectares avec un peu de vaches et des champs. On avait, à l'époque, au sein du Gaec, environ 300 hectares de grandes cultures et 80 ares de Petit Chablis plantés, ainsi qu'une vingtaine de vaches allaitantes. En 2007, je me suis associé avec Gilles Robillard (avec qui il a créé l'Earl Chair de Loup en 2008, ndlr), qui a repris les parts de l'exploitation de mon père. Roger Rabuat s'était, quant à lui, retiré du Gaec et avait repris une partie de son exploitation à titre individuel. On avait alors environ 240 ha et 3,30 ha de vignes. De fil en aiguille, cela a évolué. On est aujourd'hui à 380 ha de grandes cultures et 5,70 ha de Chablis, Petit Chablis et jus de raisin, commercialisés à la Chablisienne ».

Walter Huré est le nouveau président de 110 Bourgogne.



L'an dernier, 110 Bourgogne s'est lancé dans un projet d'investissement de 3,8 millions d'euros pour rendre 14 de ses silos compatibles avec les exigences de ses filières. Un projet qui a bénéficié d'une subvention de 1,5 million d'euros dans le cadre du plan de relance.



Gérard Delagneau, président depuis 2007, a passé la main fin 2021 (ici au centre, lors de la réception du préfet de l'Yonne en avril dernier, pour mettre en avant le projet lauréat du plan de relance).

Les vœux du président

« Nos résolutions pour 2022 ? C'est de toujours être aux côtés de nos adhérents pour les accompagner au mieux dans notre monde économique en perpétuelle évolution. Notre volonté est également de nous renouveler sans cesse pour fournir le meilleur service, de développer nos offres, de poursuivre les projets entrepris dont le plan de relance et en réaliser de nouveaux. Le conseil d'administration et les salariés du groupe 110 Bourgogne vous souhaitent une excellente santé et de la réussite pour tous vos projets. Que l'année 2022 soit fructueuse ».

▸Agenda

14-15/01 Le forum des MFR à Auxerre

Le vendredi 14 et le samedi 15 janvier, les MFR de Bourgogne Franche-Comté organisent un forum nommé « demain mon métier », au bâtiment 89, à Auxerre. Un forum ouvert aux jeunes, aux familles, aux enseignants et à toutes les personnes concernées par l'orientation des jeunes. Les formations professionnelles par alternance ou par apprentissage seront présentées.

▸Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne

Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48¶• **Gestion de l'azote en agriculture biologique.**
Le 18 janvier, à Auxerre. Contact : Marianne Roisin au 03 86 94 28 45.
• **Créer mon aire de lavage (GC + Viti).**
Le 20 janvier, à Auxerre. Contact : Guillaume Morvan au 03 86 94 28 90.
• **La bio, j'y vais, j'y vais pas (grandes cultures).**
Le 20 janvier, à Auxerre. Contact : Marianne Roisin au 06 80 93 95 00.
• **La conditionnalité : connaître la réglementation et positionner mon exploitation.**
Le 25 janvier, à Auxerre. Contact : Julian Martin 03 86 94 26 38.
• **Dresser et éduquer un chien de conduite du troupeau.**
Cinq dates en 2022-2023, à Lainsecq. Contact : Charlotte Absi au 06 30 62 99 58.

FDSEA

Une formation collective au permis de chasser

Pour mieux protéger leurs champs, de plus en plus d'agriculteurs passent le permis de chasser. La FDSEA de l'Yonne organise une session collective pour ses adhérents.


Photo Réusir SA

Cette session de formation au permis de chasser proposée par la FDSEA est inédite dans le département.

Les agriculteurs sont régulièrement soumis à des dégâts de nuisibles sur les cultures : corbeaux, pigeons mais aussi cervidés et suidés. Ils sont donc obligés de demander de l'aide aux chasseurs locaux dans la gestion des populations de nuisibles. Ce n'est pas toujours simple et le nombre de chasseurs est en décroissance dans certaines zones du département.
C'est en partant de ces constats durant ses réunions dégâts de gibier que la FDSEA de l'Yonne a décidé d'organiser une session collective pour permettre à ses adhérents de passer le permis de chasse. En collaboration avec la FDCY (Fédération départementale des chasseurs de l'Yonne), des dates ont été trouvées et un groupe d'adhérents de la FDSEA a été constitué.
Le 2 février, une trentaine d'agriculteurs icaunais assisteront à la formation théorique du permis de chasser dans les locaux de la FDCY. Puis par groupe de dix, ils suivront la formation pratique sur le terrain dédié de la fédération de chasse. Les agriculteurs seront ensuite présentés à l'examen du permis de chasser comme tout candidat.

Une session inédite

L'objectif de cette session est de pouvoir se former entre agriculteurs et pouvoir poser des questions plus ciblées mais également d'apprendre à mieux connaître les nuisibles et de pouvoir à terme mieux les gérer sur l'exploitation. Cette première session de formation, inédite dans le département, doit permettre aux agriculteurs de reprendre la main sur la gestion des nuisibles et, qui sait faire germer des vocations. En effet, les adhérents de la FDSEA sont nombreux à avoir répondu présents pour cette formation et malheureusement le nombre de places était insuffisant pour les accueillir tous. D'autres sessions sont prévues pour la fin d'année, ainsi qu'une formation sur le piégeage qui se tiendra dès que possible.
D'autres thématiques sont aussi en cours de réflexion, notamment sur la gestion des corvidés. En effet, les corbeaux apprennent vite à se déjouer des tireurs mais il existe des méthodes pour mieux les attirer et les réguler. La FDSEA souhaite accompagner ses adhérents sur la gestion des nuisibles et mettre en place des solutions pérennes et efficaces pour faire baisser durablement les dégâts.

FDSEA DE L'YONNE

FDSEA

Le programme à venir des réunions cantonales


Les réunions cantonales de la FDSEA de l'Yonne sont prévues en janvier.

Depuis fin novembre, la FDSEA de l'Yonne organise des réunions cantonales. L'occasion de faire le point sur l'activité syndicale de l'année et d'aborder des sujets forts à venir comme la réforme de l'assurance récolte et la PAC 2023. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu aux quatre coins du département et d'autres sont d'ores et déjà programmées jusqu'à la fin du mois : le lundi 17 janvier à Saint-Valérien (canton de Cheroy) à 14 heures (salle de la coopérative), le lundi 17 janvier après-midi à Noyers-sur-Serein (cantons de l'Isle-sur-Serein et Noyers-sur-Serein), le mardi 18 janvier à Auxerre (cantons de Vermenton/Auxerre Ouest et Coulanges-la-Vineuse) à 14 heures (salle Cadet Roussel) et le jeudi 27 janvier à Moulins-sur-Ouanne (canton de Toucy), à 14 heures (salle des fêtes).

CHRISTOPHER LEVÉ

Gel

Le caractère de calamités agricoles reconnu en apiculture et en viticulture

Alors que le gel d'avril 2021 a causé des pertes importantes de récolte sur diverses productions, le caractère de calamités agricoles a été reconnu sur la production de miel par arrêté ministériel en date du 8 décembre 2021.

Les apiculteurs concernés

« Les apiculteurs touchés par cet aléa peuvent solliciter une indemnisation par le fonds national de gestion des risques en agriculture dans la mesure où ils exploitaient au moins 70 ruches au moment du sinistre », indique la préfecture de l'Yonne dans un communiqué. Lors du dépôt de demande, les apiculteurs devront justifier d'une police d'assurance incendie-tempête sur leurs bâtiments d'exploitation avec le paiement de la contribution additionnelle, d'une perte d'un moment d'au moins 1 000 euros, d'une perte de production supérieure ou égale à 30 %, d'une perte totale supérieure ou égale à 11 % du produit brut global théorique de leur exploitation.

Les viticulteurs concernés

Un caractère de calamités agricoles également reconnu en viticulture, pour les pertes de récolte de raisins de cuve et de fonds sur les jeunes plantations de vigne.
Les viticulteurs concernés *« peuvent solliciter une indemnisation par le fonds national de gestion des risques en agriculture dans le cas où leur production viticole n'était pas assurée contre les risques climatiques au moment du sinistre »*, continue la préfecture. Les viticulteurs doivent répondre aux mêmes critères que les apiculteurs (précédemment cités) pour bénéficier d'une indemnisation.
Un formulaire de demande d'indemnisation est téléchargeable sur le site internet des services de l'État (www.yonne.gouv.fr). Pour les viticulteurs, les demandes d'indemnisation sont aussi possibles sur la plateforme de télédéclaration Télécalam, ouverte du 11 janvier au 11 février (www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr).
Les demandes doivent être retournées à la DDT dans un délai de 30 jours à compter de la date d'affichage de l'arrêté ministériel à la mairie du siège de l'exploitation.

CHRISTOPHER LEVÉ

FDSEA

Les vœux de Damien Brayotel

Avec cette nouvelle année qui commence, je m'associe à toute l'équipe d'élus et des salariés de la FDSEA de l'Yonne pour vous présenter nos meilleurs vœux.
L'année 2021 restera dans nos esprits comme une année atypique, à bien des égards. Nous avons dû faire face, pour la deuxième année consécutive, à un contexte sanitaire toujours dégradé et incertain. Dans le même temps, de nombreux épisodes d'intempéries, inédits tant par leur fréquence que par leur violence, sont venus rappeler la cruauté des effets du changement climatique sur nos activités. Nous avons souffert, oui. Mais surtout, nous avons tenu bon. Encore une fois, nous tenons bon pour l'alimentation des Français. 2021 fut une année riche en combats et en acquis syndicaux avec notamment la revalorisation des retraites, l'adoption de la loi Égalim 2, la décision de réformer le dispositif de gestion des risques, les calamités viticoles etc. Nous pouvons une fois de plus être fiers de notre réseau et de notre syndicalisme !
2022 s'annonce charnière avec les élections présidentielles et législatives, ainsi que la présidence française de l'Union européenne. L'agriculture française a été replacée au centre de la table et nous comptons bien porter nos projets encore plus loin au niveau national et européen afin de répondre aux défis alimentaires et environnementaux de demain. Nous nous engagerons encore pour éviter d'avoir à subir de nouvelles contraintes réglementaires dans cette année qui sera marquée par la validation de la future PAC 2023.
La FDSEA de l'Yonne sera plus que jamais à vos côtés pour valoriser les métiers et les produits de l'agriculture et affronter ensemble ces transitions. Soyons motivés, passionnés bien sûr et surtout optimistes pour construire le monde de demain avec toujours l'ambition de replacer les hommes et les femmes au cœur du projet agricole.



DAMIEN BRAYOTEL, PRÉSIDENT DE LA FDSEA 89

S'engager avec les femmes et les hommes
qui ont le goût d'entreprendre en agriculture
pour des territoires vivants et dynamiques.

GDS

Les vœux de Pascal Legrand

L'année 2021 a été une année de grands changements dans le domaine du sanitaire. La mise en place de la loi de santé animale européenne marque un tournant dans la manière de surveiller et lutter contre un grand nombre de maladies. Elle marque en particulier la reconnaissance du plan de gestion français de l'IBR, en permettant désormais des allègements pour les cheptels ayant fini leur assainissement depuis longtemps. Cela va se traduire pour certains par une baisse tangible de charges de prophylaxie.
Autre changement majeur, le démarrage de la première phase du plan d'éradication de la BVD. La surveillance à l'animal est réalisée au moment du bouclage des bovins, et les éleveurs se sont très largement investis avec un excellent taux de dépistage à la naissance. Bon nombre de foyers ont déjà pu s'assainir et la qualification de l'ensemble du cheptel avance bien. Il est très important pour l'ensemble des éleveurs que l'on puisse mener rapidement et efficacement cette phase afin de pouvoir basculer sur une surveillance moins coûteuse.
Souhaitons donc que 2022 soit une année efficace pour la santé des élevages. N'oublions pas que ce sont les efforts collectifs de tous qui nous permettent d'obtenir des résultats. Et nous en avons besoin, face aux multiples crises que traverse la filière. D'autres chantiers s'imposent à nous : renforcer le lien avec la profession vétérinaire et travailler à garder un maillage rural indispensable à la présence d'exploitations d'élevage.
C'est dans cette optique volontariste que j'adresse à tous, éleveurs, agriculteurs, salariés et partenaires du monde agricole, mes meilleurs vœux de bonheur et surtout de santé pour cette nouvelle année !



PASCAL LEGRAND, PRÉSIDENT DU GDS DE L'YONNE

Ynovae

Les vœux de Laurent Poncet

L'année 2021 s'en est allée et la pandémie demeure avec son variant Omicron. Cette crise, bien que contraignante, nous a permis de révéler nos facultés d'adaptation et je pense en particulier aux équipes de notre coopérative Ynovae qui ont œuvré chacune dans leur domaine pour mener à bien cette campagne de manière quasiment normale dans une situation qui, elle, ne l'était pas.
Le bilan de l'année pour nos adhérents est plutôt satisfaisant et de nature à redonner un peu de couleur aux trésoreries, même si certaines cultures de printemps ont été pour leur part catastrophiques. J'ai aussi une pensée pour nos collègues arboriculteurs et viticulteurs qui ont subi de fortes pertes liées aux gelées de printemps.
Avec des récoltes correctes et des prix à des niveaux que nous n'avions plus vus depuis longtemps, tout serait pour le mieux si la reprise économique post-covid n'avait pas généré une flambée des matières premières et une augmentation des charges dans tous les domaines et particulièrement en engrais.
Pour l'année qui vient je fais le vœu que notre agriculture soit en capacité de relever les défis de notre époque, comme elle a toujours su le faire, et de nous permettre de regagner notre souveraineté alimentaire avec une alimentation saine, sûre et durable.
Durabilité doit rimer avec rentabilité si nous voulons réussir notre transmission générationnelle.
Nos jeunes sont les acteurs de la troisième révolution agricole. Après le machinisme et la chimie, notre agriculture entre dans l'ère des nouvelles biotechnologies et du numérique, gage d'une transition agroécologique qui sache allier avec pragmatisme performances économiques et impacts environnementaux.
J'adresse à toutes et à tous mes vœux les plus sincères de réussite professionnelle, d'épanouissement personnel et de santé préservée.
Très bonne année 2022.

LAURENT PONCET, PRÉSIDENT D'YNOVAE.





Économie

Une marque et une démarche pour Alliance BFC



Nous Autrement : préparez-vous à voir ces deux mots de plus en plus fréquemment. Il s'agit d'une marque « _ombrelle_ » créée par Alliance BFC, le regroupement des coopératives Dijon Céréales, Terre Comtoise et Bourgogne du Sud.



Les porteurs de la marque « _Nous Autrement_ », de gauche à droite : Christophe Richardot, DG de Dijon Céréales et d'Alliance BFC, Clément Tisserand, président de Terre Comtoise et d'Alliance BFC, Bertrand Combemorel, DG de Bourgogne du Sud, Frédéric Moine, DG de Terre Comtoise, Lionel Borey, président de Bourgogne du Sud, et Didier Lenoir, président de Dijon Céréales.

Nous l'évoquions dans nos colonnes dès le 24 décembre dernier : Alliance BFC, au sein de laquelle sont fédérées les coopératives Dijon Céréales, Terre Comtoise et Bourgogne du Sud, lance une marque « ombrelle » dont le nom est « _Nous Autrement_ ». Elle a été officiellement portée sur les fonts baptismaux le 10 janvier, face à la presse, par les trois présidents des coopératives (Lionel Borey, Bourgogne du Sud ; Didier Lenoir, Dijon Céréales ; Clément Tisserand, Terre Comtoise et président d'Alliance BFC), accompagnés de leurs trois directeurs généraux respectifs : Bertrand Combemorel, Christophe Richardot et Frédéric Moine.

Qualifier une démarche

Une marque, pour quoi faire ? Beaucoup de choses en somme, comme l'a rappelé Clément Tisserand, puisqu'au-delà de la dimension purement marketing et commerciale d'une telle initiative, il s'agit de qualifier une véritable démarche qui touche à la fois à la question de la juste rémunération des agriculteurs, à un partage équilibré de la valeur, à la revalorisation du métier d'agriculteur, à la vitalité des territoires de BFC, à la préservation de l'environnement et même à l'export… « *Cette marque symbolise un engagement très fort*, souligne Lionel Borey, *à produire et à consommer autrement* ». « _Nous Autrement_ » repose sur une charte de onze engagements (voir encadré) et Alliance BFC dispose d'un canal de communication tout trouvé pour les faire connaître des consommateurs : son réseau de 51 magasins Gamm Vert qui totalise, selon Christophe Richardot « *1,6 million de passages en caisse par an* ». La marque s'appuie aussi sur un site internet lancé le 12 janvier. À ceux qui pourraient s'interroger sur la pertinence de mettre sur le marché une marque alors que d'autres marques ou labels territoriaux ont déjà fleuri ces dernières années, les promoteurs de « _Nous Autrement_ » opposent la dimension plus large de leur initiative : la marque n'est pas qu'un logo apposé sur un produit, mais une vraie démarche culturale, de transformation et de distribution, qui concerne un large panel de produits (productions végétales, alimentation, productions énergétiques, productions animales, et même jardinage et espaces verts).

De la baguette de pain au biogaz

Dans cette dynamique d'ensemble qui, pour schématiser, va de la baguette de pain au biogaz, en passant par l'aliment pour poules pondeuses, les labels et marques régionales ou départementales sont invités, au contraire, à s'inscrire, dans une démarche partenariale et complémentaire. Julien Lepont, responsable marketing et attractivité au Conseil départemental de Côte-d'Or, soulignait, lors de la présentation du 10 janvier, la nécessité d'agir en coconstruction « *et d'être forts ensemble afin d'accroître la notoriété des produits locaux* ». « *Il faudra effectivement une convergence entre nous* », confirmait Christophe Richardot. Le lancement de la marque « _Nous Autrement_ » représente pour Alliance BFC, un investissement de l'ordre de 100 000 euros. « *Dans son esprit,* insistait Clément Tisserand, *cette marque présente un fort avantage par rapport à d'autres qui ne se rapportent qu'à un produit ou type de produits : nous couvrons un prisme plus large, avec un véritable esprit de filière* ». La démarche apparaît donc structurante ce qui n'est pas anodin dans le contexte de mise en place de contractualisations liées aux lois Égalim I et II. Les producteurs, transformateurs ou distributeurs souhaitant rejoindre la marque devront remplir un dossier et être en adéquation avec les onze engagements de la charte. Un comité d'agrément se réunit chaque mercredi pour étudier les candidatures. Dans un premier temps, « _Nous Autrement_ » va apparaître dans les rayons des Gamm Vert avant un élargissement à tous les canaux de distribution. Dans les semaines qui viennent, des rencontres sont programmées avec des acteurs majeurs de la production alimentaire en BFC, dans l'optique du déploiement de la marque.

BERTY ROBERT

www.nousautrement.fr

Onze engagements

La marque « _Nous Autrement_ » repose sur une charte qui comprend onze engagements.

1. **Qui peut rejoindre la marque ? Des producteurs, des transformateurs et des points de vente locaux. Les producteurs doivent s'engager à produire localement en BFC et dans le respect de pratiques durables. La transformation doit aussi être locale.**
2. **S'engager à valoriser les filières régionales. Le but est de disposer d'une traçabilité du champ à l'assiette. Il s'agit de participer à l'approvisionnement de consommateurs locaux, pour eux-mêmes ou pour leurs animaux d'élevage, ou même pour leurs sources d'énergie.**
3. **Acheter local et contribuer à l'emploi. Intégrer la marque, c'est le moyen de favoriser l'achat local dans sa chaîne de production. Il s'agit d'assumer une préférence régionale dans le but de promouvoir le dynamisme économique des territoires de BFC.**
4. **Adopter une approche régionale de l'agriculture. Il s'agit de promouvoir des acteurs qui contribuent à l'aménagement de territoires et à la qualité de l'environnement. Ces acteurs s'engagent à développer l'agroécologie ou à s'appuyer sur des outils d'aide à la décision en respectant, par exemple, les bonnes pratiques d'élevage.**
5. **S'engager pour une juste répartition de la valeur entre acteurs. La marque s'engage à veiller à la répartition équilibrée de la valeur au sein de la filière et au retour équitable pour les producteurs, dans la lignée des lois Égalim.**
6. **Valoriser les engagements et les valeurs auprès des entreprises, industries, marques et enseignes partenaires.**
7. **Mettre le consommateur au cœur de la démarche, afin d'être à l'écoute des attentes sociétales et de leurs évolutions.**
8. **Adopter une approche durable, afin de permettre, notamment, la réduction des emballages et du gaspillage.**
9. **Respecter et intégrer les dynamiques et les labels locaux.**
10. **Être en lien avec les valeurs de la coopération agricole.**
11. **Faire rayonner la qualité de produits régionaux, aux niveaux national et international.**

Vin

Nouveau binôme à la présidence du BIVB

Le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne a renouvelé le tandem qui en assure la présidence, à l'occasion de sa dernière assemblée générale. Laurent Delaunay succède à Frédéric Drouhin.



Photo BIVB

À gauche, Laurent Delaunay, nouveau coprésident du BIVB, en compagnie de François Labet.

C'est une particularité : la présidence du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) s'appuie sur une présidence bicéphale, constituée d'un représentant des viticulteurs et d'un autre, pour le négoce. La dernière assemblée générale du BIVB a fourni l'occasion de renouveler partiellement ce tandem. Pour les quatre années à venir, les deux présidents sont donc François Labet, qui était déjà en place, et Laurent Delaunay, qui, lui, vient d'être élu en remplacement de Frédéric Drouhin. Si François Labet dirige le domaine du Château de la Tour, au sein du Clos de Vougeot, Laurent Delaunay, 56 ans, représente la 5e génération de producteur et négociants éleveurs. En 1995, il a créé, avec sa femme Catherine, également œnologue, la société Badet-Clément qui s'est spécialisée dans les vins de marque, notamment du Languedoc. En 2003, ils ont commencé à commercialiser des vins de domaines familiaux indépendants de Bourgogne et ont tissé ainsi des liens étroits dans leur région de prédilection. En 2017, le couple a relancé la Maison familiale Édouard Delaunay, dont le cœur bat dans les Hautes Côtes, à l'Étang Vergy, près de Nuits-Saint-Georges.

BERTY ROBERT, D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Vœux Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté



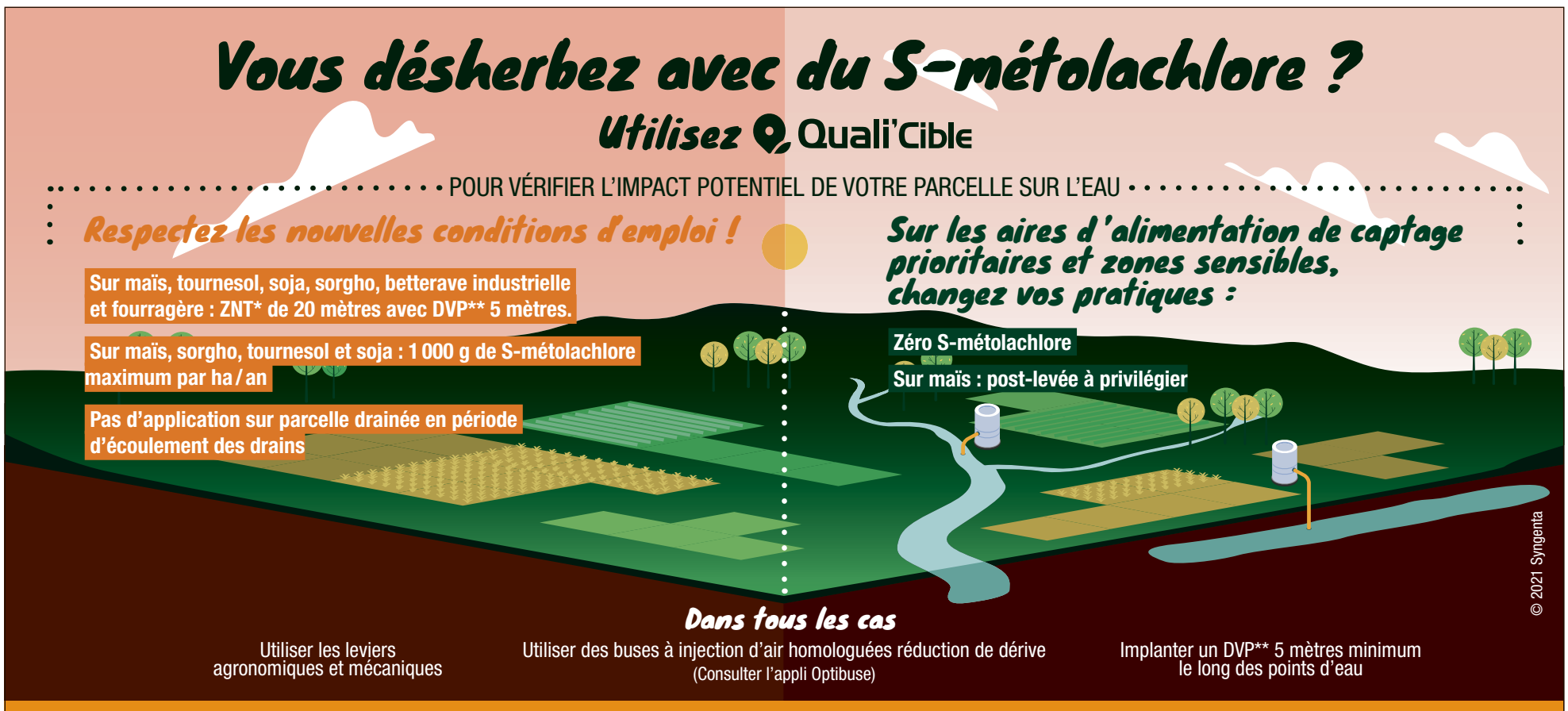
Dans un environnement complexe, 2022 ouvre une période déterminante, au cours de laquelle l'agriculture et nos territoires ruraux seront encore confrontés à de lourdes transformations économiques, sociales, sociétales… Le Recensement général agricole (RGA) a tristement acté la disparition en 10 ans de 100 000 exploitations dans notre pays (6 400 en BFC), tandis que la lecture des conclusions de l'Insee sur le revenu agricole confirme qu'il est bien difficile de vivre, voire de survivre, dans certaines de nos productions. Ces constats sont révélateurs d'un secteur professionnel malmené depuis trop longtemps. Sauf à délibérément et silencieusement acter le déclin de l'agriculture française et la disparition des paysans, les rendez-vous électoraux du printemps obligent le candidat de chaque famille politique à exprimer courageusement et très clairement sa vision de l'économie agricole de notre pays et, encore plus précisément, la place et le statut réellement voulus pour l'agriculteur dans son exploitation. De longue date et sans faux pas, les agriculteurs relèvent les défis auxquels ils sont confrontés et pour lesquels ils ont été sollicités par de multiples acteurs (pouvoirs publics, société…). Pour cela, ils doivent pouvoir bénéficier de la clarté et de la constance de la vision du décideur politique et, implicitement, d'un soutien, au minimum respectueux et si possible bienveillant, de l'ensemble des autres composantes de la société. À défaut, soyons lucides, tout un pan de notre agriculture disparaîtrait de manière irréversible. Je formule le vœu que cette année 2022 soit tournée vers l'atteinte de résultats notamment dans la mise en œuvre (de l'esprit) de la loi Égalim 2 afin d'assurer une rémunération équitable de toutes les productions : cette condition préalable et essentielle assurée, je ne doute pas que les agriculteurs de notre région sauront surprendre et astucieusement faire face, avec inventivité, énergie et détermination, aux défis du moment (changement climatique, attentes sociétales, contraintes environnementales, nouvelle PAC…), et qu'ils sauront avec le bon sens, le courage et la passion qui les animent, donner envie à des jeunes, ou moins jeunes, de les rejoindre pour embrasser cette profession certes exigeante mais si belle, si attachante et tellement stratégique pour notre Nation. Sur cette note d'espoir, recevez, toutes et tous mes vœux d'une heureuse année de réussite, de joie et de santé.

Vœux Jean-Yves Remillet, président du Crédit Agricole Champagne - Bourgogne



Olivier Douard

De cette année si particulière, nous garderons les élans de solidarité dont chacun a fait preuve. 2021 a montré à quel point le lien social est important. Le Crédit Agricole de Champagne - Bourgogne a mis un point d'honneur à consolider celui qu'il entretient avec les agriculteurs et les viticulteurs du territoire à travers de multiples actions. Nous avons intensifié notre accompagnement durant la phase de reprise. Ne rien lâcher, continuer à multiplier les contacts directs, rester au plus près de nos clients et de leurs préoccupations et surtout agir, trouver des solutions au cas par cas. 2021 a été l'année de toutes les surprises. Aléas climatiques, gel dans les vignes, récoltes très moyennes en céréales, mais des prix des produits élevés et au final l'agriculture s'en sort globalement bien. Pour 2022, nous restons très attentifs à la hausse des coûts de production (alimentation, engrais, énergie) qui pourraient peser sur les mois à venir… La confiance s'est renforcée vis-à-vis des acteurs de la filière agricole. Nous restons la banque de référence en matière d'installation et de transmission des exploitations. Cette année se caractérise aussi par l'accompagnement accru des transitions agricoles au sens large du terme (climatique, environnementale, sociétale…) : lancement de l'offre Agilor plan de relance, des offres vertes, le soutien accordé à nos clients dans leurs projets d'énergies renouvelables. Notre rôle est plus que jamais d'être utile tous les jours à la société et à nos clients. C'est ce que nous nous sommes appliqués à faire durant la crise en soutenant le territoire. À l'aube de cette nouvelle année, il est important de tracer ensemble les contours de 2022 : une année de défis majeurs. Je pense aux transitions énergétique (méthanisation, photovoltaïque, carbone…), climatique (assurance récolte), agricole (type et mode de production) mais aussi à la protection de l'exploitant et de ses proches. Ces volets continueront à occuper notre quotidien à travers l'accompagnement de nos clients et le développement de leurs projets. Bonne année à toutes et à tous.



Syngenta France SAS - 1228, chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques. S-métolachlore : Sensibilisation cutanée, catégorie 1 - Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 - Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1. **Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.**

® Marque enregistrée d'une société du groupe Syngenta. * ZNT : Zone Non Traitée. **Dispositif Végétalisé Permanent.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Retraites

Une revalorisation attendue

Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État chargé des Retraites et de la Santé au travail, s'est rendu récemment dans un Gaec de Haute-Saône. Il a échangé sur le thème de la revalorisation des petites pensions agricoles.



Laurent Pietraszewski s'est rendu à Mont-le-Vernois pour visiter le Gaec Normand à l'occasion de l'adoption par le Sénat de la loi de revalorisation des petites pensions agricoles.

En déplacement en Haute-Saône après l'adoption par les sénateurs d'une proposition de loi visant à revaloriser les retraites des conjoints collaborateurs de chefs d'exploitation agricole, le secrétaire d'État Laurent Pietraszewski s'est rendu en Haute-Saône, à Mont-le-Vernois, près de Vesoul, pour visiter le Gaec Normand. Il a été accueilli par les exploitants : Mathieu et sa sœur Lydie, ainsi que par leurs parents, Daniel et Jeanine. *« Je me suis installé en 1998»*, a relaté Mathieu, *«et Lydie en 2006, quand mon père a pris sa retraite »*. En 2019, Jeanine a pris à son tour la retraite. *« Mais je continue à donner un coup de main sur la ferme ! »*, assure-t-elle, pleine d'enthousiasme. Transmission familiale en douceur donc, pour cette exploitation de polyculture élevage dont les 60 montbéliardes produisent du lait destiné à la transformation fromagère par la laiterie Milleret, de la viande, avec 70 vaches allaitantes, et des céréales destinées pour partie à l'alimentation du cheptel. La surface utilisée atteint 250 ha.

Transmission familiale

Le secrétaire d'État a loué la rapidité de la mise en œuvre de la loi Chassaigne : *« cette mesure, qui permet de garantir une retraite minimale à 85 % du Smic net pour les anciens chefs d'exploitations agricole ayant une carrière complète, est entrée en vigueur deux mois avant la date annoncée par le Premier ministre en avril dernier. Il faut souligner le travail important effectué par la MSA au cours de ces derniers mois pour rendre cela possible »*. Second motif de satisfaction : l'adoption toute fraîche par le Sénat d'une deuxième proposition de loi visant à revaloriser les retraites des conjoints collaborateurs de chefs d'exploitation agricole (lire ci-dessous) et des aides familiaux. *« C'est une mesure qui va dans le sens de la justice, il est normal que ceux qui ont travaillé pendant toute leur vie pour nourrir les autres bénéficient de la solidarité nationale »*, a-t-il déclaré, avant de chiffrer à 2,5 milliards d'euros le coût de cette mesure. Le tour des bâtiments d'élevage a été l'occasion d'aborder avec le membre du gouvernement, outre la question des retraites, de nombreux sujets de préoccupations des agriculteurs. Ainsi Emmanuel Aebischer, le président de la FDSEA, s'est fait le relais d'une inquiétude montante au sujet de la dynamique laitière départementale. *« Avec la hausse des cours des céréales et des protéagineux, les coûts alimentaires ont explosé : il faut compter 1,50 € supplémentaire par vache et par jour… il faut quatre litres de lait pour payer ce surcoût ! S'il n'y a pas une augmentation du prix du lait payé aux producteurs, qui permette de compenser cette hausse du prix des matières premières, on va dans le mur »*. Se faisant expliquer le fonctionnement des capteurs d'activité qui équipent les vaches et celui du distributeur automatique de concentré, le secrétaire d'État s'est intéressé aux moyens technologiques de pointe employés par les éleveurs pour piloter la santé du troupeau et limiter le gaspillage alimentaire. *« Même en étant très pointus, l'augmentation des charges n'est pas compensée par un prix du lait suffisant »*, assure Mathieu Normand. Le Gaec actionne d'autres leviers économiques, comme l'utilisation de matériel en commun, via la Cuma du Mont de Velle. *« Le fait d'avoir un hangar, que j'ai racheté à un ancien agriculteur du village à son départ en retraite, a dynamisé la Cuma »*. Ainsi la mélangeuse distributrice utilisée quotidiennement par l'exploitation pour préparer les rations fait partie du parc de la Cuma. Également, un local de stockage des produits phytosanitaires et une aire de rinçage des pulvérisateurs. Dernière acquisition : un tracteur dédié au travail du sol. *« Bout à bout, avec les autres adhérents nous arrivons à plus de 1 000 heures par an avec ce tracteur, avec un coût horaire très raisonnable, une facturation transparente, et le gros avantage de disposer d'un matériel performant et bien entretenu. »*

Production d'énergie

L'agriculteur a aussi présenté la SAS Agro Énergie du Pertuis, l'unité de méthanisation collective en service depuis un peu plus d'un an sur la commune voisine, Raze. *« Ce projet a permis de fédérer 12 exploitations du secteur, qui ont mis en commun des moyens pour valoriser les déjections animales et produire de l'énergie »*. Autre sujet abordé, celui du bien-être animal, et des critiques récurrentes de la part des *« anti-viande »*, qui voudraient abolir l'élevage. Lydie Normand table sur la pédagogie en direction des jeunes générations : elle participe chaque année à l'opération *« made in viande »*, organisée par Interbev, et reçoit dans ce cadre un public scolaire sur l'exploitation. *« C'est l'occasion de montrer comment nous travaillons »*, précise-t-elle.

Alexandre Coronel

Crise sanitaire

Sale temps pour les fêtes du vin !

Saint-Vincent tournante du Chablisien, Percée du Vin jaune, Saint-Vincent tournante de Corpeau-Puligny-Montrachet-Blagny… La liste des festivités viticoles hivernales repoussées ne cesse de s'allonger.

L'information redoutée est tombée le 7 janvier : la Saint-Vincent tournante de Corpeau-Puligny-Montrachet-Blagny, en Côte-d'Or, qui devait se tenir les 29 et 30 janvier est reportée aux 19 et 20 mars. Cette annonce est intervenue après celle concernant la Percée du Vin jaune, dans le Jura, repoussée aux 1er, 2 et 3 avril alors qu'elle devait avoir lieu à Cramans, près d'Arbois, du 4 au 6 février, et celle du report de la Saint-Vincent tournante du Chablisien, dans l'Yonne, programmée au départ les 5 et 6 février, et repoussée à une date pour l'instant non déterminée… Le coupable, il n'est pas besoin de le chercher bien loin : c'est encore et toujours le Covid et son cortège de restrictions sanitaires. *« Maintenir l'événement tel qu'initialement prévu aurait été trop compliqué,* précise le président des Ambassadeurs du vin jaune, dans le Jura, Benoît Sermier, *voire impossible, car nous attendons 20 000 personnes, ce qui ne rentre pas dans les jauges sanitaires. Sans parler des risques encourus pour la santé des visiteurs et des exposants »*. Pour la première fois de son existence, la Percée du Vin Jaune se déroulera donc au printemps. *« Nous sommes conscients que cela chagrinera peut-être quelques visiteurs qui ne pourront pas venir»*, poursuit l'organisateur, *«mais nous devions faire ce choix. Nos partenaires et les vignerons participants l'ont globalement bien pris et seront présents »*. 5 000 billets ont déjà été vendus. Ils restent bien sûr valables pour les nouvelles dates mais il est aussi possible de demander un remboursement.

À l'aube du printemps…

Du côté de la Saint-Vincent tournante de Côte-d'Or, on convient qu'il était difficile d'envisager sereinement à la fin de ce mois une Saint-Vincent Tournante sous le signe de la fête et du partage, dans de telles conditions. *« À l'aube du printemps,* expliquent les organisateurs, *cette Saint-Vincent Tournante tant attendue se déroulera selon les mêmes principes que prévus initialement : défilé, célébration eucharistique, intronisation des anciens vignerons, animations de rue, restauration… Vous retrouverez les 8 cuvées vinifiées collectivement, dans les 12 caveaux à travers nos villages entièrement décorés dans le thème des 4 éléments »*. Le changement de dates n'aura aucune incidence sur les kits de dégustation déjà réservés. Ils seront valables les 19 et 20 mars.

Berty Robert et Sébastien Closa

www.percee-du-vin-jaune.com
www.saint-vincent-tournante-2021.com
www.fleys2021.com



Protéines végétales

Le besoin d'un travail collectif

Le Groupe opérationnel Proteins (GO Proteins) de Bourgogne Franche-Comté organisait, le 3 décembre, à Dijon, un séminaire pour réfléchir aux pistes de valorisation des protéines animales et végétales en alimentation humaine. Une voie prometteuse… à condition que tout le monde se mobilise.



Lors de la table ronde du séminaire GO Proteins, à Dijon.

Après avoir traité de la question de l'introduction de l'azote et de celle des protéines végétales locales pour l'alimentation animale, le Groupe opérationnel protéines (GO Proteins) régional a bouclé la boucle en proposant, début décembre à Dijon, un séminaire abordant les voies de valorisation possibles des protéines végétales et animales locales pour l'alimentation humaine. Organisé dans les locaux du *Village by CA* (Crédit Agricole), l'évènement comprenait un séminaire et une table ronde. Cette dernière permettait de faire un point sur l'intérêt de favoriser la production de ces protéines sur notre territoire. Elle rassemblait le monde de la recherche, celui de la production et celui de la collecte et transformation. La première catégorie était représentée par Karine Gallardo, chercheuse à l'Inrae, la seconde par Didier Touillon, éleveur de bovins à viande en Saône-et-Loire, Vincent Lavier, secrétaire général de la Chambre d'agriculture BFC et Sylvain Marmier, président du comité d'orientation économie de la Chambre d'agriculture régionale. Quant à la troisième, c'est Christophe Richardot, directeur général de la coopérative Dijon Céréales et d'Alliance BFC, qui la personnifiait.

L'autonomie, une valeur fondamentale

La question de la souveraineté protéique apparaissait comme centrale dans les échanges : *« On importe des produits,* soulignait Christophe Richardot, *qui ne répondent pas aux mêmes cahiers des charges que les nôtres et avec des enjeux de concurrence lourds. Dans ce contexte, une réflexion autour de la souveraineté, c'est important »* . Pour Vincent Lavier, l'autonomie des exploitations est une valeur fondamentale dont il est convaincu, et pas seulement pour les protéines. Mais la volonté de souveraineté n'est pas forcément compatible avec le changement climatique : *« Il peut nous impacter,* reconnaît-il, *mais la dépendance aux autres représente, pour nos exploitations, un impact encore plus fort. Réduire cette dépendance doit permettre plus de résilience face au changement climatique et la production de protéines végétales en est un moyen »*. Il n'en reste pas moins vrai que certaines des plantes qui permettent de les produire sont sensibles aux à-coups du climat et Vincent Lavier a salué le travail fait en matière de recherche pour améliorer leur résistance. Karine Gallardo rappelait en effet que plusieurs projets de recherche sur la qualité des protéines sont menés par l'Inrae, dont le centre de Dijon fait référence dans ce domaine : *« On s'intéresse aux capacités de certaines protéines à combler les besoins de l'organisme humain en acides aminés, on étudie leurs propriétés physico-chimiques pour développer des produits alimentaires (gels, émulsions). Nous avons aussi travaillé, en collaboration avec Dijon Céréales, sur le projet Leg Up de développement d'ingrédients innovants s'appuyant sur les légumineuses à graines. Il permet d'agir sur le goût des graines de légumineuses, de l'améliorer et donc de favoriser leur insertion dans l'alimentation humaine »*. Fabrice Faivre, président du Comité d'orientation régional Agronomie et Filières végétales à la Chambre régionale d'agriculture abondait dans ce sens *« la recherche a de l'avenir, parce qu'on en a besoin pour disposer de variétés résistantes, notamment face aux attaques d'insectes ravageurs ! »*.

Travailler collectivement

Il est vrai aussi que la lumière mise sur les protéines végétales agace parfois dans l'élevage, producteurs de protéines animales. Didier Touillon confirmait que cette *« concurrence »* n'est pas vue d'un très bon œil mais l'éleveur de Saône-et-Loire ne considère pas pour autant qu'il soit nécessaire d'aller contre cela. *« C'est à nous*, soulignait-il, *de mettre en avant la qualité de nos produits et le travail en faveur de l'environnement que les éleveurs allaitants réalisent. Nous avons des cartes à jouer, je ne suis pas inquiet… »*. Plutôt que d'opposer les uns aux autres sur cette thématique protéique, Christophe Richardot a insisté sur la nécessité de travailler de manière collective et a illustré son propos en évoquant le dossier Profilait, imaginé à l'échelon régional en lien avec la nécessité de l'autonomie fourragère dans les exploitations et la volonté d'indépendance affichée par le gouvernement. Il fédère 15 organisations dont les Chambres, le Conseil régional, les coopératives, la FRSEA et France Agrimer. *« L'enjeu*, expliquait Christophe Richardot, *c'est de mettre en lien des producteurs de protéines végétales, des éleveurs (laitiers dans un premier temps) qui en consomment, et des transformateurs, en tentant de trouver un équilibre de prix, en sortant des aléas des prix mondiaux, et en contractualisant sur 3 à 5 ans »*. Ce projet est en cours de finalisation avec un objectif : sortir un dossier de contractualisation en septembre prochain. Les productions locales de protéines peuvent aujourd'hui bénéficier d'un contexte plus favorable, à condition, toutefois, comme le soulignait Sylvain Marmier *« qu'on réfléchisse à l'adaptation de nos pratiques culturales et que soit mise en place une gouvernance régionale qui travaillerait à la structuration d'une filière, de la recherche au consommateur. Il faut nous permettre de rencontrer le marché qui s'ouvre à nous, mais pour l'heure, il nous manque une véritable gouvernance. Les planètes sont alignées comme jamais pour parvenir à faire quelque chose dans notre région sur ce thème, il faut aller vite »*.

Berty Robert

Note : GO Proteins fédère la Chambre d'agriculture régionale de Bourgogne Franche-Comté, l'Inrae, AgroSup Dijon, Terres Inovia, l'Institut de l'élevage, le GIEE Espoir viande Puisaye, l'Eplefpa Dijon - Quetigny - Plombières-lès-Dijon. La rediffusion du séminaire sera prochainement disponible sur la page internet GO Proteins. Renseignements : Hélène Gauchez : helene.gauchez@bfc.chambagri.fr

« Le marché est là, il faut le prendre »

Jean-René Menier est agriculteur dans le Morbihan. Il produit des céréales et des légumes destinés à la transformation. Élu à la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne, il préside l'association Légumineuses à graines du Grand Ouest (Leggo). Il intervenait dans le cadre du séminaire Go Proteins.

Présentez-nous Leggo.
«Leggo est un collectif « du champ à l'assiette » créé en 2020 sous la forme d'une association, pour valoriser les protéines végétales. On ne parle pour l'instant que de protéines à destination de l'alimentation humaine mais nous réfléchissons à créer une équivalence sur l'alimentation animale. On ne veut pas mélanger les deux. Leggo fédère 50 membres répartis dans 5 collèges (producteurs, collecte et amont, transformation, distribution et restauration), des collectivités et un comité scientifique et technique. L'association bénéficie du soutien du plan France relance».

Quel est votre objectif ?
« On a mené des études sur les attentes des consommateurs, sur les capacités pédoclimatiques de chaque territoire pour produire des protéines, et nous avons entamé un travail sur la contractualisation. Nous nous voyons comme un catalyseur de développement économique et l'objectif n° 1 c'est d'obtenir le consentement à payer des consommateurs pour avoir une acceptation à produire des agriculteurs. Ces derniers ne s'engageront que s'ils sont correctement rémunérés et les consommateurs ne suivront que si le prix est acceptable ».

La démarche de GO Proteins BFC vous paraît-elle adaptée à l'enjeu des protéines végétales ?
« La BFC doit relever trois challenges : la valorisation des filières de productions animales, celle des filières de protéines végétales pour le débouché de l'alimentation animale et celle des protéines végétales pour l'alimentation humaine. Si on ne produit pas ces protéines, elles viendront d'ailleurs. Sur ces questions, il est primordial de ne pas se faire la guerre entre agriculteurs d'un même territoire. Le marché est là : il faut le prendre. On doit trouver une réponse construite par un collectif pour chacun de ces challenges afin de mobiliser le plus largement possible. La contractualisation est une forme de réponse, qui permet d'accompagner techniquement les producteurs sur la durée ».

▶ En bref

Lait bio Sodiaal incite financièrement ses adhérents à réduire leur production

Face à la crise du lait bio, la coopérative Sodiaal a annoncé fin décembre à ses adhérents la mise en place d'une prime de 113 €/1 000 l pour inciter les producteurs bios à réduire leurs volumes au premier semestre, période habituelle de pic de production. *« Notre objectif est de retrouver un équilibre sur le marché, d'éviter les déclassements et de retrouver une valorisation du lait bio »*, déclare le président de Sodiaal Damien Lacombe à Agra Presse. *« Le niveau faible de l'incitation financière n'encouragera pas les producteurs bretons, sur la période de pâturage, à baisser leur volume »*, estime la Confédération paysanne de Bretagne dans un communiqué. Dans un contexte de décrochage entre l'offre et la demande, Sodiaal déclasse 10 % de ses volumes de lait bio en conventionnel. D'après la Conf', *« sur janvier, le lait déclassé sera payé moins cher que le conventionnel »*. Sodiaal explique que le montant de 113 € retenu pour le montant de la prime correspond à la différence entre le prix du bio et du conventionnel sur un an. C'est aussi sur ce montant qu'est basé le prix payé aux éleveurs pour le lait déclassé : le prix du lait bio moins 113 euros. *« En période de baisse des cours du lait bio et de montée du conventionnel, le prix du lait déclassé passe sous le prix du lait conventionnel, mais cela se rééquilibre sur une année »*, assure Sébastien Courtois, administrateur chez Sodiaal.

Porc Un premier cas de peste porcine africaine en Italie

« Un cas de peste porcine africaine (PPA) chez un sanglier a été détecté le 5 janvier sur la commune d'Ovada dans le Piémont » en Italie, indique la Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale (ESA) le 7 janvier. Ce cas – confirmé le 6 janvier – se situe dans le nord-ouest du pays, à moins de 100 km de la frontière avec la France. Il s'agit du premier cas en Italie continentale. *« À ce stade, nous n'avons pas d'information sur le génotype de PPA ni sur l'origine de cette infection »*, précise la plateforme. Et de rappeler que la Sardaigne est *« infectée par le génotype I depuis 1978 »*, tandis que *« dans le reste de l'Europe, toutes les souches isolées appartiennent au génotype II »*. Le cas de PPA le plus proche en Europe se trouve *« en Hongrie à 592 km de distance »*. Souvent mortelle pour les suidés (cochons et sangliers), inoffensive pour l'Homme, cette maladie hémorragique virale est aussi présente dans douze pays du continent européen (Allemagne, Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Moldavie, Pologne, Roumanie, Russie, Slovaquie, et Ukraine). Avec plus de 10 millions de porcs abattus en 2020, l'Italie est le septième producteur européen.



Changement climatique

On dirait le sud…

Dans la vallée du Rhône, les éleveurs bios s'adaptent depuis plusieurs décennies aux évolutions du climat. Dans le cadre d'une formation Vivea, un groupe de quinze éleveurs haut-saônois s'est rendu sur place pour comprendre les leviers mis en œuvre et éventuellement s'en inspirer.



Quinze éleveurs haut-saônois ont réalisé un voyage d'étude en région Auvergne Rhône-Alpes sur le thème de l'adaptation au changement climatique.

Quinze éleveurs (ses) laitiers Haut-Saônois ont participé au voyage d'étude portant sur le thème de *« l'adaptation des élevages laitiers bio au changement climatique »*. La vallée du Rhône semblait être un territoire d'étude tout à fait adapté à cette problématique. Cette formation Vivea de quatre jours, à l'initiative du groupe lait bio porté par le GAB 70, Géniatest conseil élevage, la CA 70 et Interbio Franche-Comté, a permis de comprendre l'impact de l'évolution du climat sur le fonctionnement des élevages laitiers bio. Depuis sa création en 2015, plusieurs rendez-vous annuels permettent au groupe de travailler sur des thématiques telles que le pâturage, l'autonomie protéique, l'élevage des génisses. Il permet également aux éleveurs de se retrouver pour échanger leurs données technico-économiques. Avec les années de sécheresse qui se succèdent (à l'exception de 2021) l'adaptation des élevages laitiers au changement climatique s'est imposée comme un sujet en lien avec les problématiques actuelles. Quinze éleveurs du groupe ont répondu présent pour partir à la découverte du fonctionnement des élevages des Monts du Lyonnais et de la vallée du Rhône. Ce voyage d'étude de quatre jours a permis aux agriculteurs du groupe de comprendre les adaptations mises en place par les éleveurs de la région Auvergne Rhône-Alpes. Si tout n'est pas transposable dans les systèmes laitiers bios de Haute-Saône, les visites, les témoignages et les échanges permis par cette formation ont permis de comprendre les solutions d'adaptations mises en place par les agriculteurs du Rhône, d'Ardèche et de la Drôme.

Adaptations techniques et systémiques

Au cours de ce voyage les éleveurs ont pu remarquer deux grands types d'adaptation. Des adaptations techniques : dates, modes de pâturage, mélange Saint-Marcellin, choix de la race… et des adaptations du système : mise en place de la vente directe, irrigation, autonomie protéique… En résumé, soit les agriculteurs ont accès à l'irrigation et dans ce cas, ils intensifient leur mode de production sur les parcelles irriguées pour être autonomes en fourrage. Soit l'irrigation est impossible et ils achètent des fourrages. Dans ce cas, ces achats sont financés par une augmentation de la valeur ajoutée sur leur ferme et par la mise en place d'un atelier de transformation et de vente directe. Tout cela étant facilité et favorisé par un bassin de population important et qui a un pouvoir d'achat élevé. Cela est-il transposable en Haute-Saône ? Pour certains peut-être, en fonction de leur secteur géographique. Si ce n'est pas le cas, les adaptations techniques suffiront-elles pour maintenir la rentabilité des fermes dans ce département de Bourgogne Franche-Comté ?

Un séjour instructif

Bien qu'il reste encore des interrogations du côté des éleveurs Haut-Saônois, le retour est unanime : ils ont particulièrement apprécié le séjour : *« nous avons rencontré des agriculteurs très ouverts prêts à partager leur savoir »*. Ce fut également l'occasion de créer du lien au sein du groupe, *« pour certains, nous faisons partie de la même laiterie mais nous ne nous connaissons même pas, c'était très enrichissant de pouvoir aussi échanger entre nous »*. La Haute-Saône devrait à son tour être la terre d'accueil du prochain échange prévu dans le courant de cette année.

MARION CHUROUT

Déficit hydrique, quèsaco ?

Lorsqu'on s'intéresse aux prédictions des modèles climatiques, en Haute-Saône comme dans la Drôme, on fait face aux mêmes réalités : une hausse de la température et une pluviométrie annuelle qui varient peu en cumul, mais dont la répartition dans l'année devient plus chaotique. On s'attend à une hausse de 4 °C d'ici la fin du siècle, ce qui, en Haute-Saône, équivaudrait à un climat équivalent à celui de Montélimar. *« À partir des années 1980 la température a augmenté de 0,5 °C tous les 10 ans et depuis 2010 la vallée du Rhône a connu neuf années de calamités sécheresse »* nous explique Emmanuel Forel, conseiller fourrage et référent *« climat 21 »* à la Chambre d'agriculture d'Ardèche. Avec une chaleur plus conséquente, le phénomène d'évapotranspiration s'accentue et la réserve utile (en eau) des sols en reflète les conséquences. Car non seulement il pleut moins en période de sec, mais les plantes transpirent davantage. Cela se traduit par le concept de déficit hydrique des sols, qui reflète *« l'état de disponibilité de l'eau dans le sol à un instant T »*. On sait désormais que quand ce déficit hydrique descend en dessous du seuil de -400 mm, les plantes meurent sur pied. *« Nous avons débuté l'année 2021 avec un déficit hydrique inférieur à zéro, il n'y avait plus de réserves dans nos sols »* explique Mickaël Coquart.

Machinisme

Les tracteurs en plein redémarrage

Axema, le syndicat français qui regroupe 240 constructeurs et importateurs de matériel agricole, vient de livrer les chiffres d'immatriculations de tracteurs et de chargeurs. 2021 est la meilleure des huit dernières années.

40 728 tracteurs en première immatriculation toutes familles confondues, c'est le nombre à retenir pour l'année 2021 et la meilleure performance depuis 2013. Après une année 2020 satisfaisante, en dépit des arrêts de chaîne et de fermetures partielles d'usines, l'année dernière a renoué avec la croissance : +8,9 % (+3 336) tracteurs neufs immatriculés. La catégorie tracteurs espaces verts est celle qui a le plus progressé avec +47,1 % (+2 136). Au niveau de l'ensemble des tracteurs agricoles (standards et vignes et vergers), le classement des marques selon la part de marché maintient le top 5 des deux dernières années. On note que le classement reste globalement inchangé avec John Deere (20,4 %), New Holland (15,3 %) et Fendt (13,6 %) en tête. Les trois plus fortes progressions sont à mettre au crédit de McCormick (+0,8 point), John Deere (+0,5 point) et New Holland (+0,5 point).

Forte progression des tracteurs pour vignes et vergers

Du côté des tracteurs standards les immatriculations progressent de 2,7 % en 2021, arrivant à 24 543 unités. L'analyse par segment de puissance révèle que la catégorie « 100 à 149 ch » se maintient en tête de classement. La catégorie « 150 à 199 ch » affiche la meilleure progression et garde la deuxième place. Le trio de tête ne change pas avec John Deere (23,3 %), New Holland (14,4 %) et Fendt (13,2 %). Les trois plus fortes progressions sont John Deere (+1 point), Kubota (+0,5 point) et McCormick (+0,5 point). Dans le créneau des tracteurs pour vignes et vergers les immatriculations atteignent 4 146 unités, soit une progression de 11,1 % par rapport à 2020. New Holland reprend la première place du classement (20,6 %), suivi de Fendt (16,2 %) et de Kubota (8,2 %) de retour dans le trio de tête. On note aussi la forte progression de McCormick (+2,1 points), New Holland (+1,9 point) et Landini (+1 point). Abordons maintenant le segment des chargeurs télescopiques. Les résultats de 2021 y sont en croissance, à 4 675 unités après les bonnes performances de 2020 (+1,7 %), sans pour autant atteindre les résultats exceptionnels de 2019 (5 395 unités). Le trio de tête se maintient avec Manitou (31 %), JCB (27,8 %) et Merlo (12,6 %). Les meilleures progressions reviennent cette année à Kramer (+2,7 points), Bobcat (+1,8 point) et JCB (+1,1 point).

Le carton des tracteurs d'espaces verts

Pour les tracteurs d'espaces verts, 2021 aura été une excellente année avec une progression des immatriculations de 47,1 % par rapport à 2020, ce qui représente 6 668 unités ! Les bonnes performances de cette catégorie de tracteurs se confirment après une année 2020 qui amorçait déjà une forte croissance. Le classement reste inchangé par rapport à 2020 avec Kubota (23,5 %), Solis (23,3 %) et Iseki (17,7 %) aux trois premières places. Les trois plus fortes progressions sont pour Solis (+5,4 points), Iseki (+0,8 point) et Farmtrac (+0,7 point). Dernière catégorie de tracteurs analysée par Axema en 2021 : celle des enjambeurs vignerons. 2020 avait été très mauvaise pour ce segment de marché très spécifique. En 2021, la santé est revenue avec une croissance des immatriculations de 16 %. Malgré tout, ce niveau reste bien en dessous de la moyenne des cinq dernières années qui était à 493 unités. Le podium reste inchangé avec Bobard (46,3 %), Tecnoma (24,8 %) et Derot (8,7 %). Ce tiercé gagnant se retrouve dans le même ordre au chapitre des progressions des ventes, d'une année sur l'autre : Bobard (+7,4 points), Tecnoma (+3,1 points) et Derot (+1,9 point).

BERTY ROBERT, AVEC COMMUNIQUÉ

		2017	2018	2019	2020	2021
1	JOHN DEERE	16,1%	17,9%	18,2%	19,9%	20,4%
2	NEW HOLLAND	14,4%	18,3%	16,5%	14,8%	15,3%
3	FENDT	11,8%	13,4%	13,5%	14,5%	13,6%
4	CLAAS	10,7%	11,3%	10,5%	10,9%	10,5%
5	MASSEY FERGUSON	11,5%	9,3%	9,8%	9,9%	8,5%
6	CASE IH	7,3%	8,8%	8,8%	7,9%	7,9%
7	KUBOTA	8,4%	5,3%	6,0%	5,4%	5,8%
8	VALTRA	5,8%	6,7%	5,9%	5,2%	5,5%
9	DEUTZ-FAHR	4,4%	3,9%	4,6%	5,2%	5,3%
10	McCORMICK	1,9%	0,8%	1,1%	1,2%	2,0%
11	SAME	2,4%	1,3%	1,5%	1,8%	1,7%
12	LANDINI	2,2%	0,9%	1,3%	1,0%	1,3%
13	LAMBORGHINI	0,8%	0,4%	0,6%	0,7%	0,6%
14	ANTONIO CARRARO	0,3%	0,3%	0,4%	0,5%	0,5%
15	JCB	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
16	LINDNER	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%
	AUTRES MARQUES	1,5%	0,8%	0,8%	0,6%	0,6%
	Total général	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

*Estimation AXEMA - Source DIVA/ APS-SIV

Au chapitre des marques, le marché est dominé par le trio immuable depuis cinq ans John Deere-New-Holland-Fendt. On peut noter, néanmoins, la progression de McCormick.

NB : les volumes indiqués ci-dessus ont pu évoluer par rapport à nos précédentes éditions en raison d'une évolution de la méthodologie de comptage et du référentiel modèles de DIVA

	2017	2018	2019	2020	2021	évolution 2021/2020	évolution 2021 / Moy. 5 ans
Tracteur standard	21 883	20 648	25 701	23 893	24 543	2,7%	5,2%
Chargeur télescopique	3 444	3 597	5 395	4 595	4 675	1,7%	7,7%
Tracteur vignes et vergers	4 174	2 939	4 063	3 732	4 146	11,1%	8,8%
Tracteur Espaces Verts	8 362	5 578	3 802	4 532	6 668	47,1%	15,2%
Enjambeur vigneron	500	494	742	337	391	16,0%	-20,7%
Autres tracteurs	378	291	315	303	305	0,7%	-4,2%
Total tracteurs agricoles	38 741	33 547	40 018	37 392	40 728	+8,9%	+6,9%

*Estimation AXEMA - Source DIVA/ APS-SIV

À l'exception du marché de niche des enjambeurs vignerons, toutes les catégories de tracteurs ont vu leurs immatriculations progresser ces cinq dernières années. C'est particulièrement prononcé pour les tracteurs espaces verts.

NB : les volumes indiqués ci-dessus ont pu évoluer par rapport à nos précédentes éditions en raison d'une évolution de la méthodologie de comptage et du référentiel modèles de DIVA



CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE
CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE

SARL MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER-PARAGEAU	89 Toucy	03 86 44 01 08
	58 Tracy-sur-Loire	03 86 24 27 06
NODIMAT Groupe Ouvrard	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Vignoles	03 80 21 46 10
SUREAU AGRICULTURE	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54
EUROPAGRI Groupe Sureau	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Francis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09

Bovins

Marchés locaux Sicafome Moulins-Engilbert 11/01/2022

Commentaire

Effectif global : 932
Taux de vente : 99%

L'ensemble des opérateurs est de retour après les fêtes de fin d'année. 98.5% de vendus (seulement 13 animaux invendus). **BROUTARDS :** La présentation est globalement de bonne qualité avec quelques lots lourds et bien valorisés (505kg à 509kg de 1340 à 1360 euros). L'ensemble des lots convenablement vaccinés sont très recherchés à des tarifs fermes à haussiers à destination de différents pays. Dans le même temps le placement des animaux non vaccinés reste très aléatoire (pour la France uniquement) et reste rigoureusement dépendant de la qualité.
LAITONNES : L'ambiance commerciale reste favorable aux vendeurs (comme en fin d'année). L'offre ne suffit pas couvrir les besoins.
VACHES/GENISSES DE 30 MOIS : Une offre correcte en qualité et en quantité cette semaine. Comme chaque années, les acheteurs saisonniers de fin d'hiver et début de printemps se manifestent pour prévoir les animaux qu'ils vont finir à l'herbe durant le début d'été. Le commerce est très actif et les cours sont en légère augmentation.. Peu d'invendus.
PROCHAIN MARCHE MARDI 18 JANVIER 2022

		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
BROUTARDS 6-12 MOIS						*Effectif: 613- Vente : 100%*
M	U	250-400	2,73 €	2,87 €	2,79 €	-
		300-350	2,79 €	3,01 €	2,90 €	+0,06
		350-400	2,74 €	2,88 €	2,81 €	+0,01
		400-450	2,72 €	2,79 €	2,77 €	+0,02
		450-500	2,65 €	2,71 €	2,68 €	+0,01
	R	250-300	2,58 €	2,73 €	2,63 €	-
		300-350	2,69 €	2,82 €	2,74 €	+0,08
		350-400	2,53 €	2,76 €	2,63 €	-0,05
F	U	200-250	2,86 €	3,00 €	2,92 €	-
		250-300	2,85 €	2,92 €	2,88 €	=
		300-350	2,76 €	2,87 €	2,81 €	-0,04
		350-400	2,66 €	2,78 €	2,72 €	-0,08

BOVINS MAIGRES +18 MOIS						*Effectif: 293 - Vente : 98%*
F	E	- 5 ans	2,67 €	2,79 €	2,73 €	-
	U	- 5 ans	2,26 €	2,77 €	2,43 €	+0,13
		5 à 10 ans	2,16 €	2,53 €	2,31 €	+0,05
		+ 10 ans	1,93 €	2,34 €	2,12 €	+0,03
	R	- 5 ans	1,85 €	2,18 €	2,09 €	+0,02
		5 à 10 ans	1,97 €	2,19 €	2,12 €	+0,07
		+ 10 ans	1,79 €	1,92 €	1,85 €	-0,01
	E	24 à 36 mois	2,92 €	3,69 €	3,24 €	-
	U	24 à 36 mois	2,32 €	2,65 €	2,49 €	+0,04

Marchés locaux Sicagemac Corbigny (58) 10/01/2022

Bovins : 316

Broutards :	**(265 - 395 kg)**	**740 - 1040**	**2,52 - 2,77**
Broutards :	**(410 - 460 kg)**	**1080 - 1250**	**2,63 - 2,76**
Broutards limousins :	**(300 - 405 kg)**	**910 - 1170**	**2,70 - 2,97**
Laitonnes :	**(295 - 335 kg)**	**810 - 930**	**2,72 - 2,77**
Laitonnes :	**(350 - 405 kg)**	**980 - 1060**	**2,52 - 1,92**
Vaches légères :			**940 - 1340**
Vaches entre deux :		**1350 - 1510**	
Vaches lourdes :		**1530 - 1910**	

Apports plus importants en broutards et de bonne qualité entrainant une vente plus rapide et quasi globale à des tarifs plus soutenus. Demande toujours présente en broutards limousins et croisés.
Vente fluide en laitonnes à des cours soutenus. 1 seul lot invendu.
Sorties plus importantes en vaches, le placement est régulier à des tarifs stables.

Bovins gras : 5
Vaches de viande : 4,28 à 4,32 € kg de viande.

Prochains Bovins le lundi 17 janvier et ovins le lundi 24 janvier 2022 aux horaires habituels.

SYNTHÈSE

Broutard(e)s : Les apports sont un peu plus importants face à des acheteurs mobilisés pour une réelle semaine de reprise. Les mâles lourds et bien préparés s'échangent rapidement ; les lots convenablement vaccinés sont également recherchés pour l'export. Les cours sont donc globalement haussiers en toutes races. En revanche le placement demeure aléatoire et plus difficile pour les sujets non-vaccinés. En femelle, le commerce se maintient sur une bonne dynamique à des tarifs stables.
Gros bovins maigres : Le commerce reste dynamique grâce à la présence de nombreux acheteurs. Les cours restent bien orientés face à une offre insuffisante pour satisfaire tous les besoins. Le placement est fluide et quasi-total en toutes catégories.
Boucherie : Les ventes retrouvent un certain dynamisme cette semaine, favorisé par la modestie des apports. Les transactions sont fluides à des cours en hausse aussi bien en allaitantes qu'en races mixtes ou laitières, particulièrement recherchées.
Veaux : Les apports se stabilisent après les sorties de fin de congés enregistrées la semaine dernière. On observe une légère détente en marchandise de bonne qualité : l'écoulement est plus fluide à des cours reconduits voire en très légère hausse. En revanche, les sujets inférieurs, trop jeunes et/ou trop maigres restent invendables. En veaux gras sur l'Aveyron, les cours se replient en lien avec la qualité de la présentation.
Ovins : En agneaux, les transactions restent actives mais sont plus sélectives. Les cours sont globalement reconduits, les baisses tarifaires enregistrées sur certaines places maintiennent tout de même les cours à un bon niveau. En agnelets, les effectifs restent modestes et se vendent rapidement. En brebis, le commerce reste dynamique.

10 JANVIER 2022 — TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Une offre réduite par rapports aux volumes d'abattages souhaités. Possibilité de gain de quelques cts/kg en conséquence, en attendant des prix réellement rémunérateurs.

Bovins maigres : Le marché est actif, l'offre limitée. Tendance des cours à la hausse.

POLITIQUES

Comme attendu, la France, comme 17 autres Etat membres, a transmis son **projet de plan stratégique national PAC** à la Commission européenne. 9 autres Etats seraient donc en retard. Ces documents sont donc maintenant soumis à analyse des services de la Commission.
La Présidence française du Conseil a prévu d'organiser, fin mars, un débat en séance, concernant l'approbation des plans stratégiques PAC.

SANITAIRE

Jusqu'au 30 juin, et depuis le 1er janvier, la France assure la présidence du Conseil de l'Union européenne. En agriculture notamment, la présidence française calera son action sur les objectifs du Pacte Vert. Elle souhaite notamment lancer la **construction d'un dispositif européen de Label Bas Carbone** et proposer des méthodes de certification de séquestration du carbone. L'élevage français a déjà mené de nombreux travaux sur ces sujets, avec la mise en place de l'association FCAA pour la rémunération des réductions d'émissions par ces Labels qui doit rester maximale pour les agriculteurs !

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

Le travail se poursuit au sein de l'interprofession pour la mise en œuvre d'actions du Plan de filière. Un accord sur une mesure harmonisée en abattoir du persillé des carcasses devrait être adopté. Concernant le volet export, les efforts sont relancés sur les pays d'Asie pour positionner la viande française. Et au plan national ,l'objectif est notamment de conforter la croissance des viandes VBF en restauration collective et commerciale.

FOCUS

Une double demande sur le **crédit d'impöt bio** avait été formulée l'année dernière dans le cadre du Projet de Loi de Finances : une augmentation de 1.500 € et dès 2022. Finalement, cette l'augmentation n'aura lieu qu'en 2023, et ne sera que de 1.000 €, soit donc un montant qui passe de 3 500 à 4 500 €.
Dans le même temps, la FNB continue de militer pour qu'un soutien soit apporté aux éleveurs qui doivent modifier leurs bâtiments dans le cadre de la nouvelle réglementation

EN REGION

Le prochain congrès de la FNB aura lieu dans le Cantal, à AURILLAC, les 2 et 3 février. Il sera notamment centré sur la mise en place de la contractualisation, les éleveurs devant se saisir de cette loi construite pour favoriser la prise en compte du coût de production et l'amélioration du revenu. Les sujets de la cohérence des politiques européennes, de la PAC 2023 et de l'avenir du secteur Veau seront également au programme. Les délégations sont appelés à s'inscrire.

FAIT DE LA SEMAINE

A compter du 1er janvier, tout responsable d'élevage doit désigner au sein de son personnel une **personne formée au bien-être animal.**
La désignation du référent (nom, prénom, coordonnées, date de désignation et signature du référent) doit être **affichée sur le site de l'élevage et mentionnée explicitement dans le registre de l'élevage**. La FNB a proposé à son réseau un modèle d'affichage dans une information aux sections

CHIFFRE DE LA SEMAINE

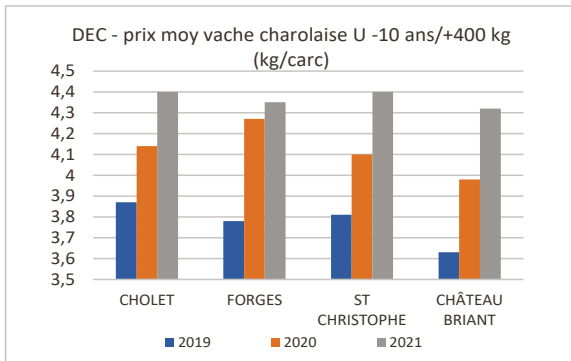
30 %

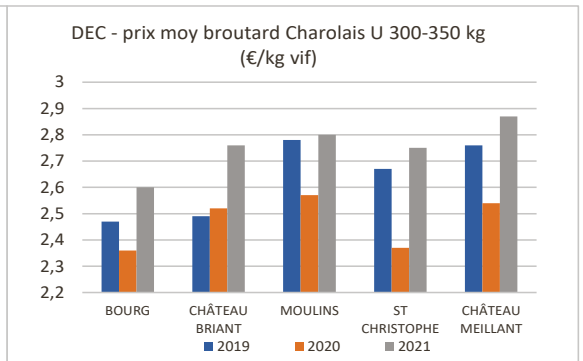
C'est le seuil de pertes demandé, par les éleveurs, pour le déclenchement du nouveau fonds public sur les pertes sur prairies.
Alors que la **loi révisant le dispositif de gestion des risques** sera examinée en plénière ce mercredi, et doit acter la refonte du Fonds des Calamités, il est primordial pour les éleveurs, que le nouveau fonds puisse indemniser les éleveurs dès 30% de pertes, afin qu'ils ne se retrouvent pas orphelin de tout dispositif fonctionnel.

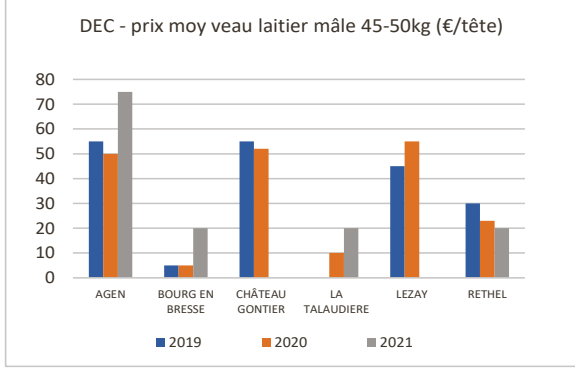
Tendances des Marchés aux Bestiaux Semaine 01 – du 03 au 09 janvier 2022

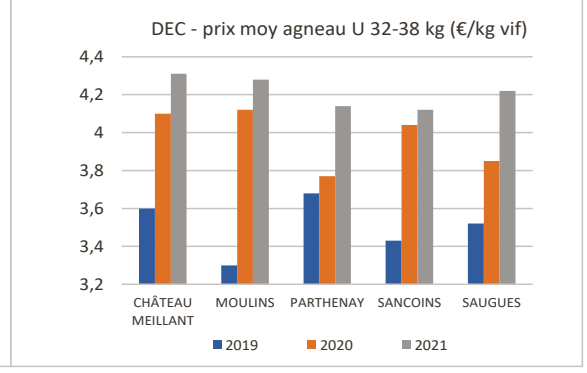
Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

SYNTHESE GENERALE









Broutard(e)s : Les volumes sont modérés mais d'une qualité globalement satisfaisante. Les acheteurs sont présents même si l'activité export n'a pas encore pleinement repris. Le placement est régulier tant en mâles légers qu'en sujets lourds. Les lots valablement vaccinés sont recherchés. Les cours sont globalement reconduits voire légèrement haussiers. En femelles, l'ambiance reste très dynamique.

Gros bovins maigres : L'offre est encore insuffisante pour pleinement satisfaire les besoins. L'ambiance commerciale est bonne, l'écoulement est rapide, et les cours sont haussiers aussi bien en sujets jeunes qu'en vaches plus âgées.

Boucherie : Les effectifs sont assez modestes cette semaine et sont suffisants face à une demande prudente : la crise sanitaire s'amplifie avec des répercussions incertaines sur la restauration ; les traditionnelles promotions sur le porc pourront aussi déporter une partie de la consommation. Les cours sont donc globalement reconduits en toutes races et catégories.
Veaux : Les volumes sont importants après les congés de fin d'année. L'écoulement est toutefois régulier à des cours globalement reconduits. Les acheteurs sont prudents mais répondent présents. Les veaux inférieurs restent difficiles à placer. En veaux gras sur l'Aveyron, le commerce est stable également.
Ovins : En agneaux, les volumes sont plutôt réduits pour ces marchés de rentrée face à une demande plutôt active : la qualité reste hétérogène, entrainant un repli des cours. Les lots bien préparés et triés trouvent facilement preneur. Les tarifs se tiennent tout de même à un très bon niveau. En agnelets, les effectifs sont de saison et s'échangent facilement. En brebis, le commerce reste régulier.

GROS BOVINS MAIGRES :
L'offre est encore insuffisante pour pleinement satisfaire les besoins. L'ambiance commerciale est bonne, l'écoulement est rapide, et les cours sont haussiers aussi bien en sujets jeunes qu'en vaches plus âgées.
En vaches et génisses charolaises, sur Chateaumeillant, les apports sont insuffisants pour dégager une cotation, cependant les acheteurs sont nombreux avec des besoins. Sur Moulins-Engilbert, les apports sont de saison dans une bonne ambiance de reprise avec des acheteurs en nombre. Les cours sont reconduits. Sur St Christophe, la demande est bien présente. La vente est rapide et active. A Sancoins et Corbigny, très peu d'apports cette semaine, les cours semblent néanmoins reconduits. Sur Guerlesquin, on note une jolie présentation de bêtes herbagères notamment en génisses à finir. Les prix sont attractifs et la demande soutenue.
En limousines sur Ussel, la demande est importante avec des prix fermes.
En Salers et Aubrac sur Mauriac, les apports sont limités en vaches d'embouche, les prix sont revus à la hausse autant dans les bêtes jeunes que dans les sujets plus âgés.
En blondes à Cholet,

BOUCHERIE :
En JB viande, les volumes sont modestes : les JB viande U se maintiennent à 4,45€ à Cholet et 4,40€ à Rethel.
Les effectifs sont assez modestes cette semaine et sont suffisants face à une demande prudente : la crise sanitaire s'amplifie avec des répercussions incertaines sur la restauration ; les traditionnelles promotions sur le porc pourront aussi déporter une partie de la consommation. Les cours sont donc globalement reconduits en toutes races et catégories.
A Cholet, les effectifs sont plutôt corrects pour un marché de reprise ; les tarifs se tiennent. A Lamballe, on enregistre une forte demande en toute catégorie ce qui permet de tenir des tarifs attractifs. A Rethel, c'est un petit marché, sans changement tarifaire. Au Cateau-Cambresis, la vente est rapide sur un commerce actif. A Bourg-en-Bresse, le faible apport conforte les cours. Sur St Christophe, la vente est rapide en catégorie inférieure. Sur Laissac, c'est un marché de reprise, avec peu d'offre, et des cours globalement reconduits. A Lezay, la vente est fluide à des cours sensiblement reconduits. A Agen, les apports sont calmes dans un marché attentiste faute de besoins affirmés. Les cours sont reconduits.

VEAUX :
Les volumes sont importants après les congés de fin d'année. L'écoulement est toutefois régulier à des cours globalement reconduits. Les acheteurs sont prudents mais répondent présents. Les veaux inférieurs restent difficiles à placer. En veaux gras sur l'Aveyron, le commerce est stable également.
A La Talaudière, on enregistre plus d'apport après les congés, les cours sont reconduits. A Bourg en Bresse, les apports sont plus importants mais les cours se reconduisent. Sur St Laurent de Chamousset, la vente est stable avec de bons veaux dans l'ensemble.
Sur Lezay, les volumes sont plus importants pour ce premier marché de l'année, les cours restent stables.
A Agen, les animaux sont triés sur leur poids afin de lisser les sorties liées à la trêve sur 2 semaines au moins. Sur ces bases, cours globalement reconduits
Sur Château-Gontier, l'offre est en accord avec la demande ; pas de changement tarifaire globalement pour ce premier marché de l'année. A Carentan, les tarifs sont également maintenus. A Rethel, les cours sont stables sur un volume satisfaisant.
Sur les cadrans de Mur de Bretagne et Belle-Isle Begard, les apports sont plus importants en ce début d'année. Les prix sont reconduits par rapport au dernier marché de l'année passée. Sur les cadrans du MOL, la vente demeure fluide et les tarifs stables dans les sujets laitiers. La demande est soutenue en femelles croisées bleues
En veaux d'Aveyron à Baraqueville, les cours sont reconduits avec toujours de bonnes ventes dans les mâles lourds et gras. A Villeneuve d'Aveyron, les cours sont globalement maintenus avec un léger mieux en femelles. En veaux sous la mère à Brive, les ventes sont actives avec des plus-values.

OVINS :
En agneaux, les volumes sont plutôt réduits pour ces marchés de rentrée face à une demande plutôt active : la qualité reste hétérogène, entrainant un repli des cours. Les lots bien préparés et triés trouvent facilement preneur. Les tarifs se tiennent tout de même à un très bon niveau. En agnelets, les effectifs sont de saison et s'échangent facilement. En brebis, le commerce reste régulier.
Sur Mézières, les cours sont maintenus en brebis mais ils reculent en agneaux.
A Moulins-Engilbert, c'est un marché de reprise avec un faible effectif d'animaux. Les acheteurs ont tout de même répondu présents. On retrouve comme les marchés précédents, des lots hétérogènes dans toutes les catégories au niveau des finitions. Les lots bien triés trouvent preneur rapidement à des cours fermes voire haussiers. Les lots maigres ou entre-deux ont de la peine à se commercialiser. Sur Châteaumeillant, l'offre est restreinte et de qualité moyenne en cette fin de campagne. Les cours concèdent quelques centimes.
A Réquista, l'apport est en léger retrait mais les cours restent fermes à haussiers. En agnelets, les volumes sont bons et s'écoulent facilement. Sur Parthenay, le commerce est très calme entrainant un repli des cours. A Sancoins, on note un tassement des cours, en particulier dans les agneaux gris. Les premiers laitons sortent et se valorisent aux alentours des 4.10 €/kg vif. A voir dans les prochaines semaines, l'évolution du marché qui est perturbé par la sortie des agneaux Lacaune à cette période de l'année. A Saugues, la vente est dynamique et rapide avec des apports de qualité. Les cours sont haussiers en agneaux et reconduits en brebis. Vente totale.

Ovins / Caprins

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 10/01/2022**

Ovins : 118	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux	135 - 150	(2,00 - 3,52)
Brebis	75 - 112	(1,06 - 1,19)

Commerce calme en agneaux avec des invendus. Vente globale en brebis à des tarifs reconduits.

Prochains marchés :
Bovins le lundi 17 janvier et ovins le lundi 24 janvier 2022 aux horaires habituels.

Terres de Bourgogne
Journal agricole et rural
1, rue des Coulots CS 80075 21110 Bretenière
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 03/01/2022 au 09/01/2022

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	8,72 -0,04	8,64 -0,05	-	-	-	-	-
	R Var.	8,01 0,04	8,20 -0,13	8,14 -0,19	-	8,05 -0,11	-	-	-
	O Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	8,44 -0,17	8,43 -0,12	7,31 -0,09	-	-	8,21 -0,02	-
	R Var.	8,05 0,05	8,13 -0,09	8,10 -0,11	7,35 0,05	8,18 -0,18	8,09 -0,16	7,78 -0,19	-
	O Var.	7,734 -0,02	7,85 0,01	7,99 -0,05	7,50 -0,01	7,74 -0,25	7,55 -0,17	7,42 -0,09	-
4 (gras	R Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	O Var.	-	-	-	-	-	-	-	-

Zone nord : La demande réduite conduit à un tassement des cours.

Zone sud : Application du réseau.

Matériel

Tracteur

AGRICULTEURS
Vous cessez votre activité
Rachetons tracteurs
Et matériels à l'unité
Ou par lot
Paiement cash
Tél. 07 65 18 46 45

01 - Recherche vieux moteurs boite pont Renault Peugeot Citroen Wyllis Dodge Panhard épaves pour pièces.
✆ **06 84 26 47 65**

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces toutes marques tout état.
✆ **07 49 88 65 13**

Achète **TRACTEURS**
FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / FENDT modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres / VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980 / EICHER 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et autres / FIAT de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-7000 et autres / CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMOG MERCEDES Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques...
Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...
MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

26 - Recherche tracteur Fiat 50 à 70 CV et vend trisoc+quadrisoc+chizel 3m avec rotoculteur.
✆ **04 75 31 53 88**

26 - Vends tracteur Kubota speed dual 5101, 105ch, 06/2018, 750h, gtie 2 ans, 16 options, fruitier, TBE.
✆ **06 14 94 31 22**

38 - Vends tracteur Deutz 5505 pour pièces pompe injection neuve et démarreur.
✆ **06 75 04 60 70**

74 - Recherche tracteur Vendeuvre Super GG 3 et 4 cylindres, Farmal M-H roue crop John Deere B-A.
✆ **06 07 88 81 09**

Travail du sol

01 - Vends charrue Huard 4 socs 475 vari large ; vis à grain 12m 165 sur chariot.
✆ **06 10 28 86 25**

01 - Vends semoir maïs monosem 6 rangs NG+ 6 fertiliseurs + insecticide
✆ **06 32 22 14 31**

38 - Vends semoir Kuhn Maxima2 4rangs75cm 7rangs37.5cm 2micro année 2019.
✆ **06 09 36 70 08**

58 - Vends brabant 3 socs (0209)
✆ **06 74 60 10 73**

Récolte

18 - Recherche 1 moissonneuse-batteuse New Holland, 8070 ou 8060, 8080 ou éventuellement 1 Soméca M152. Prix en fonction de l'état de la machine. Je me déplace.
✆ **06 21 49 50 89**

Traitement

01 - Vends pulv. Hardi DPA 21m OK 2024 Kuhn engrais à pesée Sulky Optiline 3m Kuhn 3m Kuhn 4m Ribouleau 5 rgs presse JD 336 autochargeuse NH.
✆ **06 03 62 57 03**

Distribution

01 - Vends cause retraite godet dessileur Emily Vega 2, 2m3 largeur 2m40 toutes options, bon état.
✆ **06 75 87 18 03**

21 - Vends 2 plateaux 4 roues, TBE, pour distribution fourrage 3 m x 1.20 m, 400 euros/pièce (0204)
✆ **06 46 68 47 88**

Forestiers

38 - Achète coupe de bois, Grume, billons et bois non ebranché pour production de bois énergie. Rhône-Alpes. Faire proposition
✆ **06 88 78 99 89**

Manutention

68 - Vends pressoir à membrane Willmes mod. WP1500 sans compresseur 2000 euros.
✆ **06 19 60 10 56**

Divers

01 - Achète Bourgoin GR 10,MD 8, GX presse balle ronde. Si répondeur, laissez un message
✆ **06 17 70 29 12**

01 - Vends Deutz 4 51 cornadis 5m 7 pls barrières abreuvoirs Lakcho salle de traite Wesfalia pour pièces herse rotative KE303 pour pièces chaine à fumier Miro 45m.
✆ **07 88 45 32 66**

01 - Vends char en bois avec ridelles, bon état, conservé à l'abri. Dim. 3m80x1m90. Prix 280 euros négociable.
✆ **06 10 40 86 55**

01 - Vends 400 l de fuel domestique acheté 99 cents le litre en novembre 2021 (facture de Bresse fioul distribution présentée). Cause bien immobilier vendu et qui va être démoli. A venir pomper dans la cuve à Péronnas 01960 Prix : 65 cents le litre.
✆ **06 78 10 68 42**

19 - AV égreneuse Richon et Super Prefer Monte épis Caréac 12m goulotte orientable.
✆ **06 25 25 54 14**

21 - Recherche tracteurs, moissonneuses batteuses, presses, chariots élévateur, télescopiques, charrues, bennes, épandeurs et autres machines agricoles (0105)
✆ **06 30 11 59 25**

26 - Vends herse 4 éléments BE, 250 euros à débattre. Compresseur taille 1988, vol. 750L, 2 enrouleurs avec tuyaux 200M env., 2 sécateurs BE, 500 euros à débattre.
✆ **06 87 51 48 38**

38 - Cherche planteuse pommes de terre, légumes... Super-Prefer
✆ **06 73 53 85 49**

38 - Vends pulvérisateur 800L complet Blanchard 2500 euros - Semoir engrais 800L 1500 euros et divers matériels.
✆ **06 75 17 98 83**

58 - Vends 2 pneus 235x60R16 jamais servis 120 euros/2, - 2 pneus 1102R48, 40 % d'usure 450 euros/2, à débattre, - applatisseur céréales Toy double Entrain 3 cv. (0206)
✆ **03 86 50 05 79**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

58 - Vends tracteur Case Maxum 125, 2 700 h., rel. avant, pneu 20% Michelin, TBE, - semoir à maïs 4 rangs à disque Rau-Vicon étéat neuf, - déchaumeur à disques 3 m. avec rouleau Vring + semoir Delimbe, état neuf, - vis à grain sur chariot 10 m., diam. 250, 30 T/h, - andaineur Lely 4.50 m, - faneuse Lely, 7.60 m., - faucheuse conditionneuse Vicon 3.20 m., - tonne à eau sur chassis, 3 000 litres Galva, - pulvérisateur Kuhn, 18 m., Opae, 1 200 l., CT OK, 2024, - désileuse dist. Agram 1.5 m3, TBE, - remorque distributrice 6 m3 avec mélangeur, BE, - godet céréales, 600 l., plateau maître 8 m., 7 T., bennes 10 T. Promodis et Gyrax 13 T. + rid. ensilage, - tank à lait compact, 4 200 l. Prominox (0201)
✆ **06 06 49 04 11**

69 - Vends groupe frigorifique Bitzer 8650 W. avec évaporateur ventilé Eco Prix 2000 Đ.
✆ **06 98 35 96 82**

69 - Vends cause retraite fourche à fumier attelage 3 points bon état, bascule de pesage.
✆ **06 70 51 06 62**

69 - Vends dessileuse portée Jeantil D2000 2 m3 commandes électriques 1700 euros. Donne tôles Fibrociment.
✆ **06 37 52 38 42**

69 - AV nacelle électrique bon état Vibo EC30 150 H.
✆ **06 42 43 20 66**

71 - Vends presse BR, Feraboli Externe 265, 6.500 BTS, brabant 4 corps non stop Agrolux Overum, cornadis 5 m, 8 pl., ratelier sur barrière.
✆ **06 22 60 48 30**

71 - Vends bétonnière Cardan 300 E, ss-soleuse 800 E, cage contention 500 E, benne Ampirol 800 E, râtelier 150 E, livré.
✆ **06 87 37 14 14**

89 - Vends benne monocoque 8 tonnes, Montvailler, portes automatiques. Compresseur. Roues 18 x 22.5. B.E. Livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

89 - Vends semoir Nodet DPS 12, fermeture hydraulique, B.E. Livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Elevage

69 - Vend tank a lait sérap 2620 litres année 2010
✆ **+33 06 37 87 28 53**

71 - Vends semoir à chaux 2,50 m, large, marque Altec, comme neuf, 1.000 euros, idéal pour poulailler.
✆ **06 74 51 03 29**

Véhicule

Utilitaire

01 - Vends beau Berlingot Partenaire frigo 04/2012, 211500 km, caisse frigo Lamberet, compresseur thermo-king. Ensemble frigo révisé (3000 euros de facture). Distrib. vidange filtre et CT OK. 2 pneus neige à vendre. Véhicule en parfait état. Prix 9400 euros.
✆ **06 87 05 63 94**

68 - Recherche Toyota à partir de 1980 dans l'état sans CT + tous Pick-up.
✆ **06 42 69 14 31**

69 - Master Bétaillère caisse alu neuve Corneloup, 91200 kms, 2013, 23800 HT Véhicule révisé Garage.
✆ **06 07 74 89 24**

Tourisme

69 - Vends Citroën Xsara HDI 90 cv 2003 223000 Km 5 P. attelage, 6 roues complètes CT OK. 1100 Đ.
✆ **06 64 69 64 55**

71 - Vends Opel Astra break 1.6 cdti, 5.790 euros, 2014, 149.900 km, diesel. 110 ch, très bon état général, révision et entretien faits et à jour (pas de distirbution sur ce véhicule), contrôle technique vierge, options : clim bizone, vitres électriques, fermeture centralisée.
✆ **06 28 80 36 91**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends coupes de bois - 01 Saint Germain sur Renon.
✆ **06 47 53 69 70**

01 - Vends foin + regain prairie naturelle BR 125, récolte juin bonne qualité. Livraison assurée.
✆ **06 16 28 80 56**

01 - Agriculteur vend livre luzerne TB qualité récoltée avec andaineur à tapis.
✆ **06 83 33 41 45**

01 - Vds piquets acacia à partir de 1m80 et plus sur commande ; bois de chauffage possibilité de livraison.
✆ **06 03 12 27 73**

01 - Vds luzerne bio 2021 botte haute densité CAT 2, px 135 euros HT et CAT 3 px 115 euros HT/Tonne.
✆ **06 88 73 70 73**

01 - Vends luzerne certifiée bio pressée en grosse botte rect. catégorie 2 px 135 euros HT/tonne départ ferme ; luzerne enrubannée 70 euros HT/Tonne.
✆ **06 88 73 70 73**

01 - Vends foin et paille bottes rondes 120x120 récolte 2021.
✆ **06 60 35 72 84**

01 - Vends foin et paille bottes rondes 120/120 récolte 2021.
✆ **06 60 35 72 84**

01 - Vds luzerne certifiée bio presse en grosse botte rectangulaire catégorie 2 px 135 euros HT la tonne départ Ferme ; luzerne enrubannée 70 euros HT la tonne.
✆ **06 88 73 70 73**

07 - Vends foin récolte 2021 bottes rondes 120 x 120
✆ **06 86 64 68 38**

26 - Vends foin PN 1 et 2 ème coupe, balle ronde 120X120 et paille tritricale nord Drôme.
✆ **06 88 48 14 29**

38 - Vends foin et regain 2021 bottes rondes diam 120 bonne qualité stocké à l'abri.
✆ **06 89 89 28 63**

58 - Vends paille blé 80 x 120, 55 euros/tonne départ, - foin 80 x 120, 120 euros/tonne départ (0205)
✆ **03 86 50 05 79**

Plants, pépinière

26 - Vends plants de lavandes et lavandins Grosso, Ada, Maillettes et Diva. Thym T5-55, T36, romarin, camphre.
✆ **06 76 92 81 71**

Fourrage

01 - Vends foin récolte 2021, départ ferme, prairies naturelles et temporaires, 3 catégories : 1 regain, 2 récoltées en mai et 3 en juillet, bottes rondes 120.
✆ **04 79 87 70 20**

18 - Vends foin récolte 2021, départ ferme, prairies naturelles, prairies temporaires, 2 catégories de foin dont 1ère excellente qualité et 2e qualité moyenne, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x90.
✆ **06 23 87 29 52**

18 - Vends foin, récolte 2021, 1ère et 2e coupe de très bonne qualité, paille, blé et orge. Livraison possible.
✆ **06 10 78 30 21**

21 - Vends paille de qualité en Bourgogne, prix départ : 80 Đ/tonne, possibilité transport (0202)
✆ **06 85 73 22 68**

38 - Vends foin 2021.
✆ **04 74 92 50 42**

39 - Vends et achète paille foin de qualité livraison assuré.
✆ **06 73 92 81 55**

39 - Agriculteur région Lacs 700 m, vend foin et regain B.C. 90-120. Possibilité livraison.
✆ **06 30 24 35 28**

69 - Vends paille bottes rectangulaires, pressées sèche et luzerne. Livraison à partir de 10 tonnes.
✆ **04 74 00 30 70**

69 - Vends foin balle ronde 20 bottes environ - Herse 4 compartiments 3.20 m..
✆ **04 74 26 32 89 ou 06 41 39 38 81**

71 - Vends foin en bottes rondes, diamètre 125, récolte, mai juin 2021.
✆ **06 07 04 81 62 ou 06 35 54 21 73**

71 - Vends foin de prairies naturelles 2021, 220x120x70, 100 tonnes, disponibles.
✆ **06 16 50 72 21**

Location

Agricole

69 - Loue parcelle 05 Ha de pêchers irriguée 16 variétés conviendrait pour la vente au détail.
✆ **06 98 35 96 82**

Chasse, Etangs

07 - Spécialiste lapins garenne repris en parc contrôle sanitaire livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**

Divers





Emploi

Offre

01 - Recherche salarié agricole polyvalent pour exploit. agri-polyculture + élevage porcin ; CDI ; plein-temps ; travail en équipe.
✆ **06 99 70 99 71**

13 - Domaine familial au coeur de la Provence, 60 ha, cultures céréalières en certification HVE, recherche ouvrier polyvalent pour tous travaux vignes et autres, conduite MAV et tracteurstous travaux, participation aux choix stratégiques de conduite des cultures. Recherche profil motivé, expérience souhaitée, salaire à définir.
✆ **06 22 54 51 62**

18 - Vous cherchez un métier stimulant et varié,de l'autonomie et lapossibilité d'être forcede proposition, le GEdesMoulins (à l'est de Bourges) recherche un salarié agricole en élevage charolais et grandes cultures. Vous devrez savoir suivre des directives en autonomie, puis rendre compte régulièrement à vos employeurs. Compétences : méticulosité, rigueur, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage. Formation : expériences significatives ou Bac agricole minimum, BTS agricole de préférence, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. CDI, temps plein, après période d'essai. Permis B.Poste à pourvoir Février2022. Envoyez CV etlettrede motivation à gedesmoulins18@gmail.com.
✆ **06 88 12 72 11**

18 - Au sein d'un groupement d'employeurs (exploitations céréalières) cherche salarié(e) agricole dans le département du Cher. Rattaché(e) aux gérants des sociétés du groupementd'employeurs vous aurez encharge la réalisation desdifférents travauxagricoles : travail-dusol, semis, traitement,récolte, irrigation. Vousaurez à effectuer lagestion du stockage, leséchage du maïs etl'entretien des installations et du parc matériel. En résumé salarié compétent en CDI temps plein ayant une grande disponibilité lors des travaux d'été et d'automne (heures supplémentaires majorées),rigoureux(se), organisé(e), flexible, autonome. Localisation : département du Cher. Niveau d'études : Bac+2 minimum ou expérience. Poste à pourvoir dès maintenant.
✆ **06 80 16 24 10**

Terres de Bourgogne
agribourgogne.fr

AGENT MÉCANIQUE AGRICOLE YONNE RECHERCHE

MASSEY FERGUSON

- 1 VENDEUR H/F confirmé(e) en matériels agricoles
- 1 MECANICIEN (NE) en matériels agricoles

Veuillez transmettre CV & lettre de motivation par mail : lucas.fils@orange.fr
Contact téléphonique pour prise de RV : 03 86 75 20 98

21 - Exploitation céréalière dans l'Auxois recherche un profil de chauffeur et mécanicien agricole, motivé et autonome, CDI, temps partiel. Etudie toutes propositions (0103)
✆ **06 61 73 01 21**

57 - Exploitation bovins viande et ovins recrute salarié polyvalent H/F.
✆ **06 21 29 00 77**

69 - Recherche salarié agricole même à temps partielen élevage et vigne sur le secteur de Sarcey, Lentilly.
✆ **06 68 69 76 00**

Mariage

Rencontre

67 - H 36 ans célib renct F agri ou milieu 30/39 ans pour fonder famille et travaille sur la ferme, annonce sérieuse. Ecrire :
✆ **agris67k@gmail.com**

Animaux

Bovin

03 - Vends 2 TB taureaux charolais 2 ans HBC et au choix gros mâles de 15 mois Corneloup Denis 03 Avrilly.
✆ **06 79 78 91 95 ou 04 70 55 34 09**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

18 - Vends choix de très bons reproducteurs charolais HBC, nés en décembre 2020 et janvier 2021, tous hivernés au préet aptes à la saillie (avec toute garanties sanitaires et livraison assurée), prix raisonnableà choisir entre: 6 deMAORI (élevage Goujat 69); 4 de PLATINI (élevageFranck Melet 03) ;3 deJEFFERSON (élevage MétropDidier 71) ; 1 de POETE(élevage Pichard Hugues71) et plusieurs vélagesfaciles pour génisses.SCEA Bonnichon-Lemasson, 2Grande Rue, 18170 LeChâtelet.
✆ **Jean-Marie: 06 07 91 98 08 Anthony 06 07 62 33 74 Hubert 06 81 38 47 12 et 02 48 56 2149 (HR).**

18 - Vends taureaux 18 mois HBC origine VF, type mixte et viande. GAEC de LEPAUD, Augy sur Aubois.
✆ **06 68 68 24 94**

21 - Vends bon taureau charolais 5 ans, HBC, TGS. Colliette Sylvie 21210 Villargoix (0203)
✆ **06 70 74 97 70**

CHAROLAIS CROISSANCE
VENTES aux ENCHÈRES de reproducteurs charolais
les 19 JANVIER & 02, 09 FÉVRIER 2022
STATION DE CHARMOY (89)
Garanties sanitaires et de reproduction
UNION CHAROLAIS CROISSANCE
06 09 82 85 46 www.charolaiscroissance.fr

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène vend 25 taureaux et propose un choix important de veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies,facilités de vêlages,toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (5006)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc 06 67 58 18 03 Michel-06 74 69 62 41 Bertrand**

21 - Vends 1 génisse Jersiaise à terme fin janvier et 1 génisse Vosgienne de 1 mois (0207)
✆ **06 20 21 09 94**

21 - Vends taureaux 2 ans et 1 taureau de 6 ans, - veaux 1 an HBC, TGS. Lechenault Yves 21230 Foissy (0208)
✆ **06 68 67 74 41**

39 - Vends 10 belles jeunes vaches limousines pleines velâge août et 6 génisses limousines pleines velâge février-mars, le tout indemn IBR BVD poss livraison.
✆ **06 26 20 05 40**

42 - Vends 2 génisses PH 2 mois CL IBR BVD ok - cause retraite.
✆ **06 87 80 17 76**

58 - Vends reproducteurs charolais 2 ans, HBC ou non, TTGS. EARL du Champ Morin 58250 Saint Seine (5004)
✆ **06 78 59 03 92**

58 - Vends taureaux charolais 30 mois, IND IBR, FCO (0210)
✆ **06 74 60 10 73**

69 - Vends Laitonnes Limousines pour l'élevage et jeunes mâles reproducteurs HBL ou non très bonne origine et docilité
✆ **06 71 61 73 16**

71 - Vends taureau 3 ans né ds l'élevage, taureaux 2 ans, HBC, TGS, liv poss. Ducert Claude, Martigny-le-Cte.
✆ **06 07 75 81 61**

89 - Vends 3 taureaux charolais 2 ans HBC, - 50 mâles reproducteurs 2021, - vaches et génisses TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (0211)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

Caprin

26 - Vends 34 chevrettes Saanen 2 mois, sevrées, ind. CAEV, Capgènes, CL, lait 1000 TP33,TB36.
✆ **06 73 24 84 92 ou 06 52 52 68 61**

74 - Secteur Haute Savoie. nous vendons quarante chevrettes saanen, alpines et croisées, cornues, échographies pour mises bas début février, contrôle laitier jusqu'en 2020, environ 780 l, 200 à 230 E selon le nombre. Filipin Catherine.
✆ **06 60 42 88 33**

Ovin

42 - Achète brebis chèvres reforme agneaux 15 à 50 kg- paiement comptant.
✆ **06 07 96 23 40**

42 - Vends cause cessation 8 brebis + 1 bélier.
✆ **04 77 97 45 32**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Chien

38 - Vends 4 chiots border collie 2 mois non LOF disponible id mère 250269606564887 300 euros
✆ **07 50 50 03 06**

58 - Vends 5 chiots Border croisés Berger des Pyrénées non Lof nés le 04/09/2021 n° ID de la mère : 250269802904469 (0106)
✆ **06 15 85 31 07**

Vous êtes abonné au journal Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives

Terres de Bourgogne
Journal agricole et rural
1, rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❒ Tracteurs
- ❒ Matériels de travail du sol
- ❒ Matériels de récolte
- ❒ Matériels de traitement
- ❒ Matériels arbo-viti
- ❒ Matériels de distribution
- ❒ Matériels d'épandage
- ❒ Matériels d'irrigation
- ❒ Matériels forestiers
- ❒ Matériels travaux publics
- ❒ Matériels de cave
- ❒ Matériels de manutention
- ❒ Matériels de station
- ❒ Matériels de taille
- ❒ Materiels agricoles divers
- ❒ Véhicules utilitaires
- ❒ Véhicules tourisme
- ❒ Ventes/achats de récoltes
- ❒ Cultures sous abris
- ❒ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❒ Bâtiments professionnels
- ❒ Propriétés achat/ventes
- ❒ Terrains
- ❒ Locations agricoles
- ❒ Locations autres
- ❒ Offres d'emplois
- ❒ Demandes d'emplois
- ❒ Propositions commerciales
- ❒ Offres de service
- ❒ Mariage-rencontres
- ❒ Divers
- ❒ Animaux divers
- ❒ Bovins
- ❒ Caprins
- ❒ Ovins
- ❒ Porcins
- ❒ Equins
- ❒ Volailles/Lapins
- ❒ Chiens
- ❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

GILLES BOUTON ET FILS

**Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social
24 Rue de la Fontenotte
21190 ST AUBIN
812 410 306 RCS DIJON**

Aux termes d'une décision du 31 décembre 2021, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Gilles BOUTON de ses fonctions de Directeur Général, à compter du 31 décembre 2021 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. L'article 38 des statuts sera modifié en conséquence. Pour avis.

AL210232297

SUCCESSION

SELARL «François-Xavier ROYET-Nicolas TAICLET» notaires associés 1 Rue François Mignotte 21700 NUITS SAINT GEORGES

SUCCESSION

Par testament olographe du 13 février 2015, M. Patricia Marie ZOCCANTE, retraitée, demeurant à NUITS SAINT GEORGES (21700), 2 rue Jean Mermoz, veuve de Mr Bernard SOUCELIER, née à BEAUNE (21200) le 03 septembre 1952, décédée à NUITS SAINT GEORGES (21700) le 23 août 2021, a institué deux légataires universels.

Testament déposé au rang des minutes de la SELARL «François-Xavier ROYET-Nicolas TAICLET» suivant acte reçu par Me ROYET en date du 03 décembre 2021.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me François-Xavier ROYET, Notaire à NUITS SAINT GEORGES, 1 rue François Mignotte, chargé du règlement de la succession.

Pour avis

AL210232321

NOMINATION

COMPOSTIERE DE LA SOUCHE

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros - Siège social : Ferme de la Souche - 21150 MARIGNY LE CAHOUET - 520 565 094 RCS DIJON - Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 06/12/2021 : - La société BMT, Société Civile, au capital de 3 265 000 €, ayant son siège social Ferme de la Souche - 21150 MARIGNY LE CAHOUET, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 850 916 974 RCS DIJON, représentée par M. Michel BROT et Mme Agnès BROT en leur qualité de co-gérants, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Michel BROT, démissionnaire, à compter du 06/12/2021 et pour une durée illimitée. - le capital social a été augmenté d'une somme de 140 000 € pour être porté à 150 000 € par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Capital social : Ancienne mention : 10 000 € - Nouvelle mention : 150 000 €. - Pour avis. Le Président.

AL210232284

TRANSFERT DE SIÈGE

FERA FOOD

SARL, au capital de 2 000 euros, Siège social : 7 Boulevard des Bourroches, 21000 DIJON, 901 934 190 RCS DIJON. Aux termes d'une décision en date du 30/12/2021, l'associé unique a décidé : de transférer le siège social du 7 Boulevard des Bourroches, 21000 DIJON au 4 Rue Marguerite de Bavière 21110 ROUVRES EN PLAINE à compter du 30/12/2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance.

AL210232286

SARL MB FINANCES

**SARL au capital de 10 000 euros
Siège social
4rue Jeanne Barret Parc Valmy
21000 DIJON
812 253 631 RCS DIJON**

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 1/01/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de SARL MB FINANCES a décidé de transférer le siège social du 4rue Jeanne Barret Parc Valmy, 21000 DIJON au 124 avenue Victor Hugo 21000 DIJON à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis La Gérance

AL210232316

Annonces Légales TB
03 80 78 90 42

TLM ÉLECTRICITÉ

**EURL au capital de 1000€
Siège social
4B rue des Herbues Cestre
21440 ST MARTIN DU MONT
RCS DIJON 881 906 978**

Aux termes d'une décision en date du 1/11/2021, le gérant, M. Thomas HELLARD a décidé de transférer le siège social du 4B rue des Herbues Cestre, 21440 ST MARTIN DU MONT au 4 Impasse de la Source, 21440 VAUX SAULES à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance.

AL210232319

SCI LE TINELAUDRA

**au capital de 1 300 euros
Siège social
1 Rue de la Fabrique
21110 PREMIERES
795 056 167 RCS DIJON**

Aux termes de décisions en date du 08/12/2021, les associés ont décidé de transférer le siège social au 3 Rue Professeur Georges Chabot - 21600 LONGVIC à compter du 08/12/2021, et de modifier en conséquence l'art 4 des statuts. L'avis de constitution de la société a été publié dans LE JOURNAL DU PALAIS du 02/09/2013 et au BODACC n° 20130178, du 15/09/2013. Pour avis. La Gérance

AL210232323

MODIFICATION DE CAPITAL

ROGER MARTIN PROMOTION

**SAS au capital de 50.000,00 euros
Siège social : 4 Avenue Jean Bertin
Parc Technologique
21000 DIJON
RCS DIJON 849 719 117**

L'AGE du 17/12/2021 a décidé, à compter du même jour :
- d'augmenter le capital social de 25.000,00 € pour le passer de 50.000,00 € à 75.000,00 €, en numéraire, par création de 250 actions nouvelles de 100,00 € de valeur nominale,
- de transférer le siège social au 7, rue Louis Néel, 21000 DIJON,
- constate la démission de la société VIVACITI de son mandat de directeur général et nomme en remplacement la société SMART & YOUNG, SARL au capital de 1.000 €, ayant siège social sis 7, Rue Magnien, 21220 FIXIN, RCS DIJON 908 217 144,
- de modifier les art. 4, 7, 8 des statuts.
Mention sera faite au RCS de DIJON

AL210232117

SCI PBM

**Société civile immobilière
Au capital de 180 000 euros
Siège social : 2 Rue de la Rigole
21560 ARC SUR TILLE
513 531 970 RCS DIJON**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 11/12/2021 a décidé de réduire le capital social de 180 000 euros à 1 800 euros par voie de réduction de la valeur nominale des parts.
En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à cent quatre-vingt mille euros (180 000 euros).
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à mille huit cents euros (1 800 euros).
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis. La Gérance

AL210232295

SCI PATRICK BAILLOU RENAUD

**Société civile immobilière
Au capital de 6 000 euros
Siège social : 2 Rue de la Rigole
21560 ARC SUR TILLE
539 036 053 RCS DIJON-21000**

L'AGE réunie le 11/12/2021 a décidé de réduire le capital social de 600 000 euros à 6 000 euros par voie de réduction de la valeur nominale des parts.
En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à six cent mille euros (600 000 euros).
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à six mille euros (6 000 euros).
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis. La Gérance

AL210232296

SOCIETE FAMILIALE DES MARDORS

**Société civile immobilière
Au capital de 1 670 404 euros
Siège social : 2 Rue de la Rigole
21560 ARC SUR TILLE
522 306 174 RCS DIJON**

Il résulte du procès-verbal de l'AGE des associés du 11/12/2021 que le capital social a été augmenté de 1.669.404 euros par voie d'apport en nature. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à mille euros (1.000 €)
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à un million six cent soixante-dix mille quatre cent quatre euros (1.670.404 €),
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis. La Gérance

AL210232302

MODIFICATION DE STATUTS

JOTRILA EURL

L'AGE du 31/12/2021 de JOTRILA EURL (SARL, capital de 10 000€, siège 15 rue Charrue 21000 DIJON, immat 819 629 718 RCS DIJON) a ajusté sa dénomination en supprimant le terme « EURL » pour conserver uniquement « JOTRILA », a refondu les statuts sans modifier les mentions de forme, siège, objet social, capital et durée, et donc sans création d'une personne morale nouvelle, et a nommé gérant Dominique MICHEL (20 rue Merceret 21121 FONTAINE LES DIJON), en remplacement de Yolande MARTINET (démissionnaire).

AL210232095

MICHEL BROT

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée - Au capital de 102 600 euros - Siège social : Ferme de la Souche - 21150 MARIGNY LE CAHOUET - 500 614 326 RCS DIJON - AVIS DE TRANSFORMATION - Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 26/12/2021, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 102 600 euros. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Michel BROT. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : La société BMT, société civile au capital de 3 265 000 euros, ayant son siège social Ferme de la Souche - 21150 MARIGNY LE CAHOUET, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 850 916 974, représentée par Monsieur Michel BROT et Madame Agnès BROT. Pour avis La Gérance

AL210232285

ATOUT BOIS 21

**Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 14 rue de la Gare
21110 COLLONGES LES PREMIERES
433 474 111 RCS DIJON**

Avis de transformation

AGE du 15/12/2021, il a été décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et adoption des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital reste fixé à 15 000 €. Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés dans tous les cas. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée, en tant que Président, par la société « SCIERIE REGNAUD » SAS au capital de 56 000 euros ayant son siège social à Courvières 25560 FRASNE, immatriculée au RCS de Besançon sous le n° 333 146 462 et, en tant que Directeur Général, par M. Messaoud BOUTEFFAS demeurant 9 rue du Bourg 21200 VIGNOLES, pour une durée indéterminée.
Pour avis Le Président

AL210232290

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA COTE D'OR

Appel à Candidatures du 10/01/2022

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CHAZILLY : Parcelles boisées - Urbanisme : RNU
2 ha 42 a 70 ca
- Mauchamp de la seigne : ZD-25

SAINTE-SABINE : Parcelles boisées - Urbanisme : RNU
10 ha 80 a 10 ca
- Bois de la saigne: D-24-25-26

GEVREY-CHAMBERTIN : Terres - Urbanisme : zone N du PLU.
30 ca
- Champs des oeuillets: A-217

MARIGNY-LE-CAHOUET : terre, pré, landes, et bois - Urbansime : RNU - Objectif : Maintien des exploitants.
1 ha 57 a 48 ca
- Derriere les bisots: A-324-332-342-355-387 - Les lavieres: B-251-263 - Paquier de l etang: D-125 - Sur le bois cermille: B-126

BINGES: Terre - Urbanisme : Zone A du PLU - Objectif : Maintien de l'occupant
1 ha 58 a 80 ca
- Aux vuides sacs: ZI-55-56 - Sous jordre: ZD-11

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 31/01/2022** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL210232326

FIDUCIAL SOFIRAL
**Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 DIJON**

SAS VIARDOT MARC

**Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
au capital de 177 300 euros
Siège social : route de Rougemont
21490 BRETIGNY
530 017 854 RCS DIJON**

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 13 décembre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 01 janvier 2022, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Son objet, son siège, sa durée, son capital social et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

La dénomination sociale : SARL VIARDOT MARC a été modifiée et devient : SAS VIARDOT MARC.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : toutes cessions d'actions, à l'exception des cessions entre associés, doivent être autorisées par la Société.

Monsieur Marc VIARDOT, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par Monsieur Marc VIARDOT demeurant 34 Bis route de Norges 21490 BRETIGNY en qualité de Président.

Pour avis : Le Président

AL210232292

SOCIETE FAMILIALE DES MARDORS

**Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 Rue de la Rigole
21560 ARC SUR TILLE
522 306 174 RCS DIJON**

Aux termes d'une délibération en date du 11/12/2021, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social, à compter du 11/12/2021 aux activités suivantes :

- L'acquisition, la propriété, la gestion, l'administration, la cession de tous biens, droits, parts d'intérêt, valeurs mobilières et immobilières, portefeuilles de droits sociaux, titres et la gestion de tous capitaux dont elle pourrait disposer,

- La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.

Et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL210232294

YNNA

Par décision du 31/12/2021, l'associé unique de la société YNNA, SARL au capital de 1 000 euros, Siège social : 3 rue François Rude 21000 DIJON, RCS DIJON 521 684 522, statuant sous les conditions prévues à l'article L 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par actions simplifiée unipersonnelle à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. La dénomination de la Société, société par actions simplifiée unipersonnelle, est désormais : YNNA. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée unipersonnelle, la Société est dirigée par : PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Jean-Baptiste BOUCHARD, demeurant 3 rue François Rude 21000 DIJON. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Pour avis, La Gérance

AL210232300

EARL DU SEREIN

**Société civile au capital de 189 075 euros
SIEGE SOCIAL : 21390 PRECY-SOUS-THIL
778 244 475 RCS DIJON**

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 16 décembre 2021, la collectivité des associés a : - Autorisé M. Vincent AUBRY à démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 31 décembre 2021, - Nommé M. Guillaume REMOND, demeurant 34 rue Gault, PRECY-SOUS-THIL (21390) gérant de la société et ce pour une durée illimitée, - Décidé de réduire le capital social pour le ramener à 94 530 €, Le tout à compter du 1er janvier 2022. Pour avis et mention, La Gérance

AL210232303

SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION HUGUENOT PERE ET FILS

**Société civile au capital de 861 087 euros
Siège social : 7 et 9 Ruellé du Carron
21160 MARSANNAY LA COTE
339 819 351 RCS DIJON**

Suivant délibération en date du 12 décembre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé, et ce à compter du 1er janvier 2022 : de transformer de la Société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. de dénommer la nouvelle société par actions simplifiée « Domaine Huguenot » de transférer le siège social de la société au 5 rue des Carrières – 21160 MARSANNAY LA COTE. Sa durée, son capital social et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. de nommer Monsieur Philippe HUGUENOT, demeurant à 8 rue de la Boulotte 21160 MARSANNAY LA COTE, président de la société Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. Pour avis, La Gérance

AL210232309

NEGOCE VINS 21

**SAS au capital de 48 000 euros
Siège social
3 ruelle Simon, 21420 ECHEVRONNE
807 779 665 RCS DIJON**

L'AGE du 31/12/2021 a décidé à compter du 01/01/2022 : - de remplacer la dénomination sociale «NEGOCE VINS 21» par «LA CAVE DU CHAIGNOT» et modifier l'article 3 des statuts ; - de transférer le siège social du 3 ruelle Simon, 21420 ECHEVRONNE au 5 rue de Lauterecken 21540 SOMBERNON, et modifier l'article 4 des statuts ; - de nommer M. Eric DARD, demeurant 5 rue de Lauterecken 21540 SOMBERNON en qualité de Directeur Général.

POUR AVIS. Le Président

AL210232329

CESSION

B. ESPERANDIEU, F. MARTIN D. LEO et F. SAVIOLI Notaires associés à DIJON (21) 14 rue Pasteur

CESSION DE FONDS

Suivant acte reçu par Me François MARTIN, notaire associé à DIJON, 14 rue Pasteur, le 6 janvier 2022,

La société dénommée MOON'S FOOD SASU, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 100 EUROS, ayant son siège social à DIJON (21000), 18, boulevard de Verdun, identifiée au SIREN sous le numéro 878571769 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

A vendu à la société dénommée GOÛ'D TIME, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1000 EUROS, ayant son siège social à DIJON (21000), 18, boulevard de Verdun, , identifiée au SIREN sous le numéro 904595899 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON, un fonds de commerce de restauration rapide avec vente de sandwichs froids, salades, plats cuisinés et boissons non alcoolisées, exploité à DIJON (21000), 18, boulevard de Verdun, Résidence Esplanade sous l'enseigne « La Semeuse Bar à couscous », moyennant le prix de : TRENTE MILLE EUROS (30 000,00 €).

Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire à l'étude de Me François MARTIN, notaire susnommé, où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour unique insertion.

AL210232318

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL DES ATHIES

**au capital de 176 840,86 €
siège social
28 Grande Rue 21500 AHTIE**

AGE 06/12/2021 : nomination à compter du 01/01/2022 en qualité de gérant M. Romain LHUILLIER (28 Grande Rue 21500 ATHIE), prorogation de la durée de la Société de 99 ans, à compter du 23/12/2027, expirant le 24/12/2126.

Pour avis

AL210232178

MARGEST

Société à responsabilité limitée au capital de 106 624 euros Siège social : 19 Boulevard Carnot 21000 DIJON 319 608 931 RCS DIJON Aux termes d'une délibération en date du 20/12/2021, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mr Max MARLOT de ses fonctions de gérant à compter du 1/01/2022 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis La Gérance

AL210232229

SCEA BBMA

Société Civile d'Exploitation Agricole au capital de 7 640,00 € - Siège social : Ferme de la Souche – 21150 MARIGNY LE CAHOUET - 435 374 681 RCS DIJON - Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 20/12/2021, la collectivité des associés a décidé de nommer, en qualité de nouvelle Gérante, la société BMT, Société Civile, au capital de 3 265 000 €, ayant son siège social Ferme de la Souche - 21150 MARIGNY-LE-CAHOUET, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 850 916 974 RCS DIJON, représentée par M. Michel BROT et Mme Agnès BROT en leur qualité de co-gérants, en remplacement de Mme Agnès BROT, démissionnaire, à compter du 20/12/2021 et pour une durée illimitée. Pour avis. La Gérance.

AL210232283

GROUPEMENT FORESTIER DE FIEUL BUZON

Par décision du 14/10/2021, l'associée unique du « GROUPEMENT FORESTIER DE FIEUL BUZON », capital 560.555,04 €, siège Gevrolles, 21520 MONTIGNY SUR AUBE, SIREN 327.558.375 RCS DIJON, a constaté la vacance de la gérance suite au décès de Denise BEAUMONT et nommé co-gérants : Odon de LAPORTE, 2 rue de Belgrade 75007 PARIS et Augustin d LAPORTE, 15 rue Angélique Verien 92200 NEUILLY SUR SEINE

AL210232288

EARL DE LA PERRIERE

**société civile au capital de 344 370 €
siège social
21330 LAIGNES
402 516 256 RCS DIJON**

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 03/12/2021, la collectivité extraordinaire des associés a : - autorisé Monsieur GENTY Christophe à démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 31/12/2021 - nommé Madame BLANDIN Anne-Laure, demeurant 18 rue de la Charme – 21330 LAIGNES, gérante de la société pour une durée illimitée à compter du 01/01/2022 Pour avis, La gérance.

AL210232291

LES MAURITAINES

**Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 148 900 euros
Siège social
: Les Mauritaines – 21120 IS SUR TILLE
521 899 245 RCS DIJON**

Aux termes d'une délibération en date du 24/12/2021, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Jean-François AUBIN de ses fonctions de gérant à compter du 31/12/2021. Pour avis, la Gérance

AL210232317

NON DISSOLUTION

PHILAMPELOS

**Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social
2 rue du Lavau - 21590 SANTENAY
827 774 258 RCS DIJON**

Aux termes d'une décision en date du 25

octobre 2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis Le Président

AL210232299

PASSEPORT BOURGOGNE

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social
12 Rue Gaston Chevrolet 21200 VIGNOLES
414 948 091 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis, La Gérance

AL210232311

BATI-PLACO 21

SAS au capital de 2 000 euros
17 rue George Sand 21300 CHENOVE
883 181 471 RCS DIJON

Aux termes du PV du 30/09/2021, l'associée unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL210232330

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

BONCAD

EURL au capital de 2000 €
Siège social : 58 Rue de la Maladière,
21610 Fontaine-Française
535 205 611 RCS de Dijon

L'AGE du 14/12/2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. BONVALOT Cedric, demeurant 17 Rue de la Maladière, 21610 Fontaine-Française pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Radiation au RCS de Dijon

AL210232280

Notaires

LEGATIS DIJON GENLIS

CLOTURE LIQUIDATION

CHEZ COCOTTE
Société par actions simplifiée
en liquidation au capital de 5 000 €
Siège de la liquidation : ESSEY (21320),
4 rue du Poulain Gras
818 662 280 R.C.S. DIJON

Par AGE du 23/12/2021, les associés ont prononcé, à effet du même jour, la clôture de la liquidation de la Société, dont la dissolution a été publiée dans ce journal (édition du 7 07/01/2022).

Dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON

Pour avis,

Katia THIBAUT, Liquidateur.

AL210232281

EARL DES QUATRE ROUTES

société civile en liquidation
Au capital de 49 056 €
Siège social
Hameau Ampilly-Le-Haut
21450 AMPILLY-LES-BORDES
778 159 830 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 01/12/2021, L'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable. L'associé unique a nommé en qualité de liquidateur, Monsieur MONGIN Jean-Christophe, demeurant 3 route de Dijon – 21450 AMPILLY-LES-BORDES, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à Hameau de Ampilly-Les-Bordes – 21450 AMPILLY-LES-BORDES, lieu du siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Pour avis, Le liquidateur.

AL210232306

ACTIGEST S.A.R.L

SCI DU MONT

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social
BOURBERAIN - 21610
12 Chemin de Brunehaut
439 780 685 RCS DIJON

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Le 02 novembre 2021, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. Monsieur Robert TOMASSINO, demeurant 6 rue Dominique Guérin 21610 Fontaine-Française, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au domicile du liquidateur.

Pour avis.

AL210232314

ACTIGEST S.A.R.L

LE BRIAND

Société en nom collectif en liquidation
Au capital de 20 000 euros
Siège social
1 avenue Aristide Briand 21000 DIJON
Siège de liquidation
19 Chemin de Grancey
21380 MESSIGNY-LES-VANTOUX
790 689 525 RCS DIJON

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 8 novembre 2021 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Christian LACROIX, demeurant 19 Chemin de Grancey 21380 MESSIGNY-LES-VANTOUX, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au RCS. Pour avis Le Liquidateur.

AL210232315

➜ AVIS DE CONSTITUTION

ELYPS'O

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 23/12/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : BETTER Siège : Mail Boxes Etc; Boite N°11 - 7 rue du Docteur Stein, 21000 DIJON Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 2 000 euros Objet : Prestations de petits bricolages, hommes toutes mains, Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Mr Fabien MARESCHAL, demeurant 11 rue Buffon, 21121 FONTAINE LES DIJON. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL210232247

acd AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée du 29 décembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile

Dénomination sociale : 2C

Siège social : 46, boulevard de la Marne 21000 DIJON

Objet social : la mise en valeur par construction, amélioration, administration, rénovation, de tous immeubles bâtis ou non bâtis ; l'acquisition et/ou la prise à bail de tous biens mobiliers et notamment de meubles meublants et de biens nécessaires à l'exercice de la profession de chirurgien-dentiste.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Mme Claire DARSAT demeurant 15, rue Vannerie 21000 DIJON et Mme Claire BOONEN demeurant 22, rue des Envierges 75020 PARIS

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant les deux tiers au moins du capital, sauf cas de cession entre associés

Immatriculation : Registre du commerce et des sociétés de DIJON

Pour avis, la Gérance

AL210232277

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Camille SAUVADET-PERRIAU notaire à BEAUNE, le 23 décembre 2021 a été constituée pour une durée de 10 années à compter de son immatriculation au RCS de DIJON, La sté dénommée «PERRIGNY 5» Société civile de construction vente au capital de 10.000 EUR composée exclusivement d'apport en numéraire, ayant pour objet l'acquisition, la propriété, la location, la construction, la vente en totalité ou par lots, en état futur d'achèvement ou après achèvement, au moyen de fonds propre ou d'emprunt la vente. Siège : 45 avenue du Drapeau, 21000 DIJON; GERANCE : la société BFC PROMOTION HABITAT représentée par Monsieur Bernard SIMON domicilié à Montigny-Mornay-Villeneuve sur Vingeanne (21610), 6 rue de la Forge, et L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE CÔTE D'OR représentée par Monsieur Christophe BERION domicilié à Fontaine-Lès-Dijon (21121), 10 Rue Belin de Comblanchien. Agrément préalable nécessaire à toutes cessions.

Pour avis Le notaire.

AL210232282

AVIS DE CONSTITUTION

SELARL Infirmiers Étevaux

En date du 27 décembre 2021, il a été constitué une Société d'Exercice Libéral À Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Objet social : L'exercice de la profession d'infirmier

Capital social : 2000 euros

Siège social : 2 rue de la Cure, 21270 ÉTEVAUX

Durée de la société : 99 ans à partir de son immatriculation au RCS de DIJON

Gérance : Madame Cécilia ALLER demeurant 10 allée du Clos des Montagnots à Étevaux 21270 et Madame Anne-Sophie DEBLOOS demeurant 10 rue du Pont à LARMACHE SUR SAÔNNE 21760

AL210232287

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 04/01/2022, il a été constitué une SAS

Dénomination :

WY COMPANY

Nom commercial : MYTHAI

Siège social : 3 Avenue Marechal Foch 21000 DIJON

Capital : 1000 €

Activités principales : restauration traditionnelle, plat a emporter, livraison a domicile, dégustation sur place

Durée : 99 ans

Président : M. YAO MINGYUAN 34 Rue Du Soleil 75020 PARIS 20

Cession d'actions : LIBRE

Immatriculation au RCS de DIJON

AL210232289

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 16 décembre 2021, à ECHEVRONNE. Dénomination : PIERRE FONTENEAU. Forme : Société par actions simplifiée. Siège social : 8 Rue du Lavoir, 21420 Echevronne. Objet : La société a pour objet : - Négoce de vins - Prestation de services et évènementiel viti-vinicole, - Apporteur d'affaires viti-vinicoles. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros divisé en 10 actions de 100 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : Cession libres entre associés, mais soumise à agrément avec les tiers prise par une décision collective à la majorité des 3/4 des associés présents ou représentés ou unanime dans un acte. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix. Ont été nommés : Président : Monsieur Pierre FONTENEAU 8 Rue du Lavoir 21420 Echevronne. La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

Pour avis. Le Président

AL210232301

TL ELECTRICITE GENERALE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23/12/2021 fait à SAULX-LE-DUC, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : TL ELECTRICITE GENERALE

Siège social : 4 rue du Reposoir, 21120 SAULX LE DUC

Objet social : Toutes activités se rapportant à l'électricité et notamment l'installation, le dépannage, le chauffage, la ventilation, la pose d'antennes et d'alarmes, de bornes de recharge de voitures électriques (IRVE).

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

Capital social : 5 000 euros

Gérance : M. Tristan LESCURE demeurant 4 Rue du Reposoir 21220 SAULX-LE-DUC

Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

Pour avis.La Gérance

AL210232304

TILLE PAYSAGE SERVICES

Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social
3, Chemin du Moulin de la Roche
21120 FRENOIS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FRENOIS du 03.01.2022 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : TILLE PAYSAGE SERVICES

Siège : 3, Chemin du Moulin de la Roche, 21120 FRENOIS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 500 euros

Objet : Entretien espaces verts et petits jardinages, service à la personne.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives

sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix, mais chaque associé ne peut disposer de plus ne peut disposer de plus d'une voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Carole COLIN, demeurant 21, boulevard de Strasbourg 21000 DIJON

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

POUR AVIS

Le Président

AL210232307

TILLE PAYSAGE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social
3, chemin du Moulin de la Roche
21120 FRENOIS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FRENOIS du 03.01.2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : TILLE PAYSAGE

Siège : 3, chemin du Moulin de la Roche 21120 FRENOIS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : Aménagements paysagers.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix, mais chaque associé ne peut disposer de plus de ne peut disposer de plus d'une voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Carole COLIN demeurant 21, boulevard de Strasbourg 21000 DIJON

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

POUR AVIS. Le Président

AL210232308

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 07/01/2022 il a été constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **AJC**

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 10.000,00 €

SIEGE : Rue du Moulin, 21910 SAULON LA CHAPELLE,

OBJET : Détention de participations, Acquisition et gestion de valeur mobilière, de tous droits sociaux ; Prise de tous intérêts et de participations par tous moyens dans toutes sociétés existantes ou à créer ; Animation de filiales ; Gestion technique, commerciale, administrative, financière en France ou à l'étranger de toutes sociétés ; Etudes et montages de toutes opérations financières, industrielles ou commerciales ; Consulting et formation ; Prise, acquisition, gestion, mise en valeur et exploitation de tous droits de propriété industrielle ainsi que de tous procédés ; Acquisition de tous immeubles, et/ou droits sociaux immobiliers.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : les cessions de l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, toutes cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

PRESIDENT : nommé sans limitation de durée : Monsieur Alexandre BOURGON, demeurant au 9 Place Roger Remond, 21800 QUETIGNY,

IMMATRICULATION : RCS de DIJON.

Pour avis,

AL210232313

AVIS DE CONSTITUTION

Il est constitué une SARL dénommée LES DOUCETTES, au capital de 1 000 €, dont le siège social est 1 Rue du Four 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE, dont l'objet social est la création, l'achat et la vente de bijoux fantaisies ; la création, l'achat et la vente de vêtements et accessoires y compris par internet ; la couture ; toutes prestations de services et notamment de secrétariat administratif, dont la gérante est Mme Gaëlle PARIZE demeurant 1 Rue du Four 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE, et dont la durée de la société est de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

AL210232320

CEPRESI

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LONGCHAMP du 05/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : CEPRESI

Siège : 1, impasse des Lupins 21110 LONGCHAMP

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 3 000 euros

Objet : la vente au détail d'équipements de chauffage, tels que poêles à bois, cuisinières à bois, fendeuses à bois, cheminées, radiateurs électriques, auprès de particuliers et de professionnels ; la vente d'accessoires et consommables en lien avec ces équipements ; l'installation et l'entretien d'équipements de chauffage ; les conseils en étude énergétique, sur le choix et l'installation de ces équipements ;

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Ludovic JAUMARY demeurant 1, impasse des Lupins 21110 LONGCHAMP

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

AL210232324

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 10 janvier 2022, à Combertault. Dénomination : ALEX AUTO SERVICE. Forme : EURL. Siège social : 25 Route de Bourguignon, 21200 Combertault. Objet : la réparation d'impacts ; la pose et le remplacement de pare-brise, glaces latérales, lunette arrière, toit panoramique, rétroviseurs, optiques de phare sur tous véhicules, utilitaires et engins agricoles et viticoles ; la carrosserie-peinture ; le lavage automobile ; la vente de produits, outillages, pièces et accessoires pour l'automobile ; le montage et démontage de pièces et accessoires liés à l'automobile ; le dépannage ; la location de véhicules ; ainsi que toutes activités annexes se rattachant à cet objet social. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros Gérant : Monsieur Alexis DELAPORTE, demeurant 25 Route de Bourguignon, 21200 Combertault. La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

Pour avis. Le Gérant

AL210232327

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date des 7 et 8 janvier 2022 est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : société civile immobilière

DENOMINATION : GUSTO

CAPITAL : 1.000 Euros divisé en 1.000 parts sociales de 1 Euro chacune.

SIEGE SOCIAL : 24 Rue de Mayence – 21000 DIJON

OBJET : La Société a pour objet :

- l'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers acquis ou édifiés par la société,

- la conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ou la prise en location longue durée avec ou sans option d'achat,

- la signature de tous actes en vue de l'acquisition des terrains et l'édification d'immeubles sur lesdits terrains,

- la conclusion de toutes garanties pouvant faciliter l'acquisition, l'édification et l'exploitation des immeubles.

Et généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés.

GERANCE :

SAS EMENCE, 24 Rue de Mayence 21000 DIJON – RCS DIJON 450 783 410 – représentée par son Président M. Bertrand CHALUMEAU

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON

Pour avis

AL210232328

NIÈVRE

➜ DÉSIGNATION

Société d'Avocats MARTIN-LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

EVORIAL

SELAS de Laboratoire de Biologie Médicale
au capital de 172.000 euros
SIEGE SOCIAL : 37, rue Saint-Martin
58000 NEVERS
328 162 284 RCS NEVERS

Par décisions du 17 décembre 2021, les associés ont désigné M. David LONG dt 183 rue du Bourg – 58130 URZY en qualité de Directeur Général qui exercera son mandat avec Monsieur Philippe VERGES, Monsieur Arel DESJARDIN, Madame Caroline FAURE déjà en fonction et Monsieur Michel GUINET, Président.

Pour avis, le Président,

AL580232330

➜ DIVERS

CAILLAT MOTOCULTURE - CYCLES

SAS au capital de 130 000 euros
Z.I. Le Tremblat
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
535 346 886 RCS NEVERS

Aux termes d'un PV des décisions de l'associé unique en date du 30/04/2021, il résulte que les mandats de INTERCOMEX, Commissaire aux Comptes titulaire, et de AUDIT EXPERTISE ASSOCIES, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes en remplacement. POUR AVIS

AL580232280

➜ SUCCESSION

SCP GUYARD & BLOIN
Notaires à Châtillon-en-Bazois
(Nièvre)
3, rue Saint Goar
Bureaux annexes
à La Machine-Saint Saulge
et Moulins-Engilbert

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 7 juin 2021,Monsieur Didier COURAULT, en son vivant Retraité, demeurant à LYON 9ÈME ARRONDISSEMENT (69009) 27 rue du Professeur Patel, né à AUNAY-EN-BAZOIS (58110), le 6 mai 1957, célibataire, Non lié par un pacte civil de solidarité, décédé à NEVERS (58000) (FRANCE) 1, avenue Patrick Guillot, le 11 juin 2021, a consenti des legs universels.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Me Denis BLOIN, Notaire Associé à

CHATILLON-EN-BAZOIS (58110), le 4 janvier 2022, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Denis BLOIN, notaire à CHÂTILLON-EN-BAZOIS, référence CRPCEN : 58026, dans le mois suivant la réception par le greffe du TJ de LYON (69000) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession

AL580232288

Notaire

Maître Patrice PERRET
Notaire à Fourchambault
(Nièvre)
22, rue Gambetta

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 18 juillet 2017,

Mme Paulette Marie Marguerite POUILLOT, dt à NEVERS (58),12 avenue du Général de Gaulle, appartement 28, née à FOURCHAMBAULT (58), le 1er septembre 1949, célibataire, décédée à NEVERS (58), le 24 mars 2021.

A consenti un legs universel.

Ce testament a été déposé aux minutes de Me Patrice PERRET, notaire à FOURCHAMBAULT, le 27 décembre 2021, dont copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de NEVERS

le 30 décembre 2021.

Opposition pourra être formée auprès de Me Francis LHERITIER, notaire à NEVERS, dans le mois qui suite le dépôt au Greffe dudit testament.

AL580232302

➜ NOMINATION

SOCIETE NIVERNAISE DE METALLURGIE - SONIMETAL

S.A.S. au capital de 381.122,54 €
Les Glénons - 58260 La Machine
RCS NEVERS 348 910 696

L'Associée unique a nommé le 31/12/2021, en qualité de Président, la société EDAXIS, sise 105-109 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris, en remplacement de M. Ziad Debbas, démissionnaire, à compter du 01/01/2022 pour une durée de 5 mois.

AL580232301

V 2 RESTAURATION

S.A.S à associé unique,
au capital social de 10.000,00 euros
88, boulevard Camille Dagonneau
58640 Varennes-Vauzelles
528 031 750 RCS Nevers

Changement de Président

Suivant décisions en date du 03/01/2022, l'associé unique a pris acte de la démission de M. Christophe JUSTIN de ses fonctions de Président et a décidé de nommer en qualité de nouveau Président M. Yannick ANDRIEUX, demeurant 88, route de Méry Es Bois, 18000 Bourges à compter du 01/01/2022.

Pour avis

AL580232322

Cabinet d'avocats
HOUDAN LEGRAND RÉTIF
4 Boulevard Georges Pompidou
14000 CAEN

DL INTERNATIONAL

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 200.000 Euros
Siège Social : VARZY (58210)
ZA de l'Etang
R.C.S NEVERS 852 030 253

Suivant Procès-verbal en date du 28 septembre 2021, après constation du dépassement des seuils légaux en matière d'audit

légal par la société, il a été décidé de désigner en qualité de Commissaire aux comptes :
- La société KPMG SA, ayant son siège social sis à PARIS LA DEFENSE (92066) - Tour Eqho, 2 avenue Gambetta, pour une durée de 6 exercices.
Pour avis

AL580232324

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

NIVERNAISE DES FARINES MOULIN DES COMBRAILLES

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège socialLieudit Dardault
58380 LUCENAY LES AIX
840 717 375 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision du 30 décembre 2021, l'associée unique a décidé de transférer le siège social Lieudit Dardault, 58380 LUCENAY LES AIX à Les varennes 71340 CHENAY LE CHATEL et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS

AL580232286

SCI NICOFAM

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL
Par AG du 10.12.2021 il a été décidé de transférer le siège social de la SCI NICOFAM, au capital de 3000 €, RCS Nevers 533 841 978 du 15 rue de l'Arpent 58200 Pougny à Piazza Fontana VECCHIA 20228 LURI à compter du 10.12.2021. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de Bastia.

AL580232289

SARL CLEAN ROUTES 2000

SARL au capital de 7 622.45 €
Siège social : 123, Rue Romain Rolland
58600 GARCHIZY
429 573 736 RCS de NEVERS

Par AGE du 27/12/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 390, Route De La Fontaine 58320 PARIGNY LES VAUX, à compter du 27/12/2021.
Mention au RCS de NEVERS

AL580232331

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

FIDUCIAL SOFIRAL
12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

CHAUD FROID MATERIEL EQUIPEMENT

SARL au capital de 100 000 €
Zone Artisanale des Trappes
12 Rue des Trappes
58000 SERMOISE SUR LOIRE
791 150 618 RCS NEVERS

Assemblée Générale Extraordinaire du 17/12/2021 : Augmentation de capital social de 150 000 € par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées. Ancienne mention: Le capital social est fixé à 100 000 € ; Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 250 000 €.
Pour avis, la Gérance

AL580232285

FIDUCIAL SOFIRAL
12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

SOCIETE DE MEDECINS ASSOCIES RABELAIS

SCM au capital de 2 286,74 €
37 Bd Victor Hugo 58000 NEVERS
778 474 619 RCS NEVERS

Délibération du 07.09.2021: l'Assemblée Générale Extraordinaire a :
- autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 2 286,74 € à 1 829.54 € par rachat et annulation de 30 parts sociales, décision prenant effet au 01.01.2022, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Le capital est fixé à 2 286,74 €.
Il est divisé en 150 parts sociales de 15,24 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.
Nouvelle mention : Le capital est fixé à 1 829.54 euros.
Il est divisé en 120 parts sociales de 15,24 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.
- décidé de proroger de 99 années la durée de la Société, soit jusqu'au 25/02/2123, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts

Modification sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis La Gérance

AL580232333

TRADE&ART

Par décision unanime du 24.12.2021, les associés de la SARL Trade&Art au capital de 1.000 euros, siège social à POUGUES-LES-EAUX (58320) 3, rue du Mont Givre, 845 230 671 RCS NEVERS, ont décidé d'augmenter le capital social de la société de 29.000 euros, par création de 29.000 parts nouvelles de 1 euros nominal chacune intégralement souscrites et libérées en numéraire. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Capital : 1.000 euros ; NOUVELLES MENTIONS : Capital : 30.000 euros

AL580232338

➜ CONVOCATION

Groupama RHÔNE-ALPES AUVERGNE

CONVOCATION

Les sociétaires des Caisses locales d'assurance mutuelles agricoles de Pouilly sur Loire, La Charité sur Loire, Les Amognes, Canton de Prémery, Donziais, Région de Cosne sur Loire, Les Lacs du Morvan et Puisaye Nohain Forterre et Grand Nevers sont convoqués en Assemblée générale mixte le 28 janvier 2022 à 9h30, 4 Esplanade Walter Benjamin à Nevers à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
Dans le cadre de l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité applicables aux assemblées générales ordinaires : approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente, lecture des rapports d'activité et financier du conseil d'administration et de la commission de contrôle et de surveillance, approbation des comptes annuels, affectation du résultat de l'exercice clos, nomination des membres de Commission de contrôle et de surveillance, renouvellement d'administrateurs.
Dans le cadre de l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité applicables aux assemblées générales extraordinaires : Modification des statuts (adaptation aux évolutions règlementaires notamment issues du décret n°2021-1400 du 29 octobre 2021 relatif au fonctionnement des instances de gouvernance des sociétés d'assurance mutuelles).
Le projet de statuts modifié est consultable auprès de toute agence Groupama située dans la circonscription territoriale de votre Caisse locale.
Pour le cas où l'Assemblée générale présentement convoquée ne pourrait se tenir et délibérer, faute de réunir le quorum requis, les sociétaires sont avisés qu'ils seront convoqués à l'Assemblée générale mixte de leur Caisse locale à une autre date et au lieu qui leur seront précisés dans cette convocation.

AL580232261

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de NEVERS
15 rue Gambetta - 58000 NEVERS
Tél.03.86.71.88.55
Email : scptmavocats@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le MARDI 15 FEVRIER 2022
A 10 heures 30

Au Tribunal Judiciaire de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, siégeant en matière de saisies immobilières, Place du Palais 58000 NEVERS (Nièvre).
Commune de MARZY (58180), Résidence Les Jardins d'Aurore, 25 rue de la Folie :
Dans un ensemble immobilier en cours de construction lors de l'acquisition, en copropriété dénommé Résidence « Les Jardins d'Aurore », composé après achèvement de 58 logements d'habitation, d'une piscine et de parkings,
Figurant au cadastre sous les références suivantes :
Section AH n°214 « 25 Rue de La Folie » pour une contenance totale de 01 hectare 60 ares et 14 centiares.
Précision faite que cette parcelle cadastrée auparavant AH n°203 a fait l'objet d'une division de parcelles et d'un changement d'assise suite à la division.
Les biens et droits immobiliers ci-après désignés :
LOT NUMERO QUATRE (4)
Dans le bâtiment A, au rez-de-chaussée, un appartement T2 de 41,46 m² avec terrasse et comprenant : hall d'entrée avec placard, WC, salle de bains, séjour avec cuisine américaine et une chambre avec placard.
Et les cent cinquante-quatre/dix millièmes (154/10000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.
LOT NUMERO SOIXANTE TROIS (63)
Une place de parking à proximité immédiate de l'appartement portant le n°63.
Et les six/dix millième (6/10000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.
L'ensemble immobilier ci-dessus a fait l'objet d'un règlement de copropriété avec état descriptif de division établi suivant acte reçu par Maître Luc PRIGENT, Notaire à BORDEAUX, le 06 juillet 2007, publié au bureau des Hypothèques de NEVERS devenu Service de Publicité Foncière et d'Enregistrement de NEVERS, le 28 août 2007, volume 2007 P, numéro 4553.
Cet état descriptif de division a été modifié par un acte reçu par Maître PERRET, Notaire à FOURCHAMBAULT, le 18 novembre 2010 publié au bureau des Hypothèques de NEVERS devenu Service de Publicité Foncière et d'Enregistrement de NEVERS, le 14 janvier 2011, volume 2011 P, numéro 196, et par une attestation rectificative du 21 février 2011 publiée au même bureau, le 23 février 2011, volume 2011 P, numéro 943.
RAPPEL DES SERVITUDES : voir article 7 du présent cahier des conditions de vente.
Biens libres.
MISE A PRIX : DIX SEPT MILLE EUROS (17 000,00 €).
La vente ne pourra être renvoyée qu'en cas de force majeure ou à la demande éventuelle de la Commission de Surendettement.
Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.
Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.
Fait à NEVERS le 22 décembre 2021
Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.
Pour tous renseignements s'adresser :
· au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant 15 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.55.
· au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.
Les visites seront effectuées par Maître Aude BONNET Huissier de Justice à NEVERS (Nièvre) Tél : 03.86.36.13.00 le jeudi 03 février 2022 à 9 h 30 sur place.

AL580232204

➜ MODIFICATION DE STATUTS

Maître Anne JUILLET
Notaire
9 rue René Couard
58150 POUILLY SUR LOIRE

SCEA DOMAINE ROGER PABIOT

Capital 19 584 euros
13 Route de Pouilly
Boisgibault 58150 TRACY SUR LOIRE
RCS NEVERS n° 316 522 994

MODIFICATION DE STATUTS
Aux termes du procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22/12/2021, déposé au rang des minutes de Me JUILLET, notaire à POUILLY/LOIRE, le même jour, les associés de la SCEA DOMAINE ROGER PABIOT ET SES FILS ont décidé de modifier la dénomination sociale qui devient «SCEA DOMAINE ROGER PABIOT» et ont pris acte de la démission de Mr Bernard PABIOT en tant que co-gérant à effet au 31/12/2021 et renouvellement dans ses fonctions, en qualité de gérante, de Melle Pauline PABIOT demeurant à COSNE COURS SUR LOIRE (58200) 30 Rte de la Villefroide
Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis.

AL580232287

GUFA DE LA NIEVRE

MODIFICATION PRESIDENCE
Groupement d'Utilisation des Financements Agricoles de la Nièvre
(Par Abréviation GUFA de la Nièvre)
SAS à capital variable, au capital minimum de 5000 €
Siège Social : 25 Boulevard Léon Blum
58000 NEVERS
908652282 RCS NEVERS
Par AG du Conseil d'Administration du 14.12.2021, il a été constaté à compter du même jour la démission de la Chambre d'agriculture en sa qualité de Présidente représentée par Didier RAMET et la nomination en ses lieu et place de Julie CADIOT demeurant 7 route de Fertot - 58470 GIMOUILLE. Dépôt légal au RCS de NEVERS.

AL580232291

SAS TIGAB

Le 28/06/2021, les associés de la SAS TIGAB, au capital de 150.000 €, dont le siège est à VARENNES-VAUZELLES (58640) 2 rue Antoine de Saint Exupéry, 853 996 510 RCS NEVERS, ont pris acte du remplacement du Cabinet Anne BONNICHON et ASSOCIES, par la société CENTRE DE REVISION D'ETUDES ET DE GESTION, « EXCO » dont le siège est à CLERMONT-FERRAND (63000) La Pardieu, 9 Avenue Léonard de Vinci, immatriculée au RCS de CLERMONT-FERRAND sous le n°873 200 182, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, suite à la fusion intervenue entre les deux sociétés.MENTION EN SERA FAITE AU R.C.S. DE NEVERS

AL580232292

SAS VERSTHAN

Le 28/06/2021, les associés de la SAS VERSTHAN, au capital de 301.472 €, dont le siège est à VARENNES-VAUZELLES (58640) 2 rue Antoine de Saint Exupéry, 403 894 512 RCS NEVERS, ont pris acte du remplacement du Cabinet Anne BONNICHON et ASSOCIES, par la société CENTRE DE REVISION D'ETUDES ET DE GESTION, « EXCO » dont le siège est à CLERMONT-FERRAND (63000) La Pardieu, 9 Avenue Léonard de Vinci, immatriculée au RCS de CLERMONT-FERRAND sous le n°873 200 182, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, suite à la fusion intervenue entre les deux sociétés. MENTION EN SERA FAITE AU R.C.S. DE NEVERS

AL580232293

LES JACQUOTTERIES

Société Civile au capital de 2 000 €
Ancien siège social
24 B, avenue de la Gare
58400 MESVES SUR LOIRE
Nouveau siège social
6, rue du Général Ducrot
58320 GERMIGNY SUR LOIRE
841 047 772 RCS NEVERS

Il résulte d'un acte sous signature privée en date du 22/12/2021 les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :
- Siège social :
• ancienne mention : 24 B, avenue de la Gare – 58400 MESVES SUR LOIRE
• nouvelle mention : 6, rue du Général Ducrot - 58320 GERMIGNY SUR LOIRE
- Gérance :
• ancienne mention : Mme Françoise MONIER
• nouvelles mentions : M. Sébastien THOMAS dt à GERMIGNY SUR LOIRE (58) – 6, rue du Général Ducrot et M. Jean-Philippe DEVOUCOUX dt à SAINT LEGER DES VIGNES (58) - 5, rue de la Croix du Pavé

AL580232298

iD3 AVOCATS
SELARL d'Avocats
11 Allée du Groupe Nicolas Bourbaki
63170 AUBIERE
803 467 166 RCS CLERMONT FERRAND

ETABLISSEMENTS GAUBIER

Société par actions simplifiée
au capital de 64 000 euros
Siège social 92 rue Saint Agnan
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
305 065 658 RCS NEVERS

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 30.09.2021, il résulte que les mandats de la société COGEP AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société COGEP, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas procédé au renouvellement des mandats des sociétés COGEP AUDIT et COGEP, et qu'il n'a pas été désigné de Commissaire aux Comptes.
POUR AVIS. Le Président

AL580232317

PRESTACHIMIE

société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 €
Siège social : 32 Route de Nevers
58180 MARZY
800.415.978 RCS NEVERS

Aux termes des décisions prises par l'associé unique en date du 15 novembre 2021 il a été décidé d'étendre, à compter du même jour, l'objet social aux activités d'achat et vente de pizzas par distributeur automatique et de modifier en conséquence l'article 2 les statuts.
Ancienne mention : l'activité d'intermédiaire du commerce en matériels, produits divers et d'une manière générale en tous types de biens meubles, l'achat, la vente en gros ou au détail de tous types de matériels, biens meubles et produits, neufs ou d'occasion, le conseil, le management, la formation en matière commerciale.
Nouvelle mention : l'activité d'intermédiaire du commerce en matériels, produits divers et d'une manière générale en tous types de biens meubles, l'achat, la vente en gros ou au détail de tous types de matériels, biens meubles et produits, neufs ou d'occasion, le conseil, le management, la formation en matière commerciale, achat et vente de pizzas par distributeur automatique.
RCS NEVERS.

AL580232329

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIEVRE

Appel à Candidatures du
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution ou location, tout ou partie des biens suivants :
Biens à vendre :
Cmne de ANTHIEN: ZONE RNU
Biens loué sur une partie de la surface
3 ha 54 a 15 ca
- Bois de montbolin: D-140-216(*)-219 - Les rimons: ZH-5-49[6](*)
Cmne de MONT-ET-MARRE: ZONE RNU
Biens loué sur une partie de la surface
3 ha 55 a 00 ca
- Le champ roube: C-150-151-152-153-154-155
Biens à louer par intermédiation locative:
Cmne de COSNE-COURS-SUR-LOIRE : ZONE U
Avec Bâtiments d'exploitation horticoles et maraichers
90 a 00 ca
- 'Jean monnet': BR- 676[222](P)
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 31/01/2022** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,
où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL580232336

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

SCI CHRIS'PIERRE

Société Civile Immobilière
Au capital de 304,90 euros
Siège social : 23 rue Saint Martin
58000 NEVERS
352 853 279 NEVERS

Changement de gérant
Il résulte d'une décision d'associés du 21 décembre 2021, que Madame Charlotte COUFFY dt 33 rue Saint Martin – 58000 NEVERS a été désignée gérante en remplacement de Monsieur Pierre COUFFY dt Route du Bois Sabot – La Croix – 58640 VARENNES-VAUZELLES
Pour avis, C. COUFFY

AL580232279

SNC DU VAL D'ARON

Les Perrières – 58330 Crux la Ville
Au capital social de 2 000 €
RCS Nevers - N°819 004 359

CHANGEMENT DE GÉRANT
Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire à effet du 31 décembre 2021, il a été procédé au retrait de la gérance de M et Mme COINTE Benoît et Pascale.
Mention sera faite au RCS : Nevers. Pour avis, la gérance

AL580232290

ENTREPRISE CHABANNE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15 000 €
Siège social
8, rue des Gâtines 58150 TRACY SUR LOIRE
487 656 977 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 22/12/2021, l'Associée Unique a décidé de nommer à compter du même jour M. Sébastien THOMAS dt à GERMIGNY SUR LOIRE (58) - 6, rue du Général Ducrot et M. Jean-Philippe DEVOUCOUX dt à SAINT LEGER DES VIGNES (58) - 5, rue de la Croix du Pavé aux fonctions de co-gérants de la société en remplacement de M. François CHABANNE démissionnaire.

AL580232296

JOREST

SARL à associé unique,
au capital social de 8.000 euros
rue du Ravelin angle
et rue du champ de foire - 58000 Nevers
430 086 165 RCS Nevers

Changement de Gérant
Suivant décisions en date du 03/01/2022, l'associé unique a pris acte de la démission de M. Christophe JUSTIN de ses fonctions de Gérant et a décidé de nommer en qualité de nouveau Gérant M. Yannick ANDRIEUX demeurant 88, route de Méry Es Bois, 18000 Bourges à compter du 01/01/2022.
Pour avis

AL580232322

SCI FRANC NOHAIN

SCI au capital social de 76.224,51 Euros
Siège social : 8, rue Franc Nohain
58800 CORBIGNY
R.C.S. NEVERS 402 370 944

Le 14.06.2019, L'assemblée générale a nommé Gérante, Mme Muriel PHELOUP demeurant 15, rue Saint Martin 58000 NEVERS en remplacement de Mr Claude PHELOUP. Pour avis.

AL580232328

TH 58

SARL au capital social de 20 000 Euros
Siège social : 15, rue Jacques Duclos
58640 VARENNES-VAUZELLES
R.C.S. NEVERS 839 843 679

Le 22.12.2021, l'assemblée générale a constaté la démission de Monsieur Pierre HUBERT de son mandat de co-gérant.
Pour avis.

AL580232337

➜ NON DISSOLUTION

EURL JHL LAFAYE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 500 €
Siège Social
462, rue Ambroise Croizat
58600 GARCHIZY
834 398 257 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 31/03/2021, l'Associé Unique n'a pas décidé de dissoudre la société par application de l'article L.223-19 du Code de Commerce.

AL580232327

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

GIEN

Société À Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 22 850 euros
Siège social
Le Petit Marié 58170 MILLAY
453 995 441 RCS NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPÉE
L'associé unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 16/12/2021 la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2021 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.
A été nommé comme liquidateur : M. Jacky GIEN, demeurant à MILLAY (Nièvre)
Le Petit Marié. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse suivante : MILLAY (Nièvre)
Le Petit Marié. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur.

AL580232186

S.C.I. DE L'ORME

Société Civile Immobilière
au capital de 1 524,49 Euros
Siège social : 1 Rue Saint-Jacques
58140 LORMES
SIEGE LIQUIDATEUR : 15 Rue d'Amont
58190 TEIGNY
334 078 698 R.C.S. NEVERS

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION
L'Assemblée Générale réunie le 05 janvier 2022 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur GRASSET Jean-Marc, demeurant 15 Rue d'Amont 58190 TEIGNY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur.

AL580232281

FIDUCIAL SOFIRAL
12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

MECA AUTO

SARL au capital de 5 000 €, 15 Rue de Précy 58800 CORBIGNY, 791 052 061 RCS NEVERS AGE du 08.12.2021 : Dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour avec cessation d'activité à la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Liquidateur : M. Pierre BARBE dt Le Bourg 58420 VITRY LACHÉ, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et continuation des affaires en cours et engagement de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS en annexe au RCS.
La Gérance

AL580232282

OPTIMUS CONSEILS

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social
Romenay – 58110 BICHES
828 759 340 RCS NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPÉE
L'A.G.E. réunie le 31/12/21 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Amaury PANIER. Le siège de la liquidation est fixé à Romenay – 58110 BICHES.
Pour avis – Le Liquidateur.

AL580232295

OPTIMUS CONSEILS

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social
Romenay – 58110 BICHES
828 759 340 RCS NEVERS

CLÔTURE DE LIQUIDATION
L'AG du 31/12/21 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Amaury PANIER de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du même jour.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.
Pour avis - Le Liquidateur.

AL580232297

Société d'Avocats MARTIN-LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

ACD IMMOBILIER

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 1.200 €
Siège de liquidation
3, Chemin de la Sarre
58400 CHAULGNES
482 119 856 RCS NEVERS

CLOTURE DE LIQUIDATION
L'assemblée générale ordinaire du

18 décembre 2021 a approuvé le compte de clôture de liquidation de la société et donné quitus à M. Denis MARILLER de son mandat de liquidateur.

Le compte de clôture de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur, D. MARILLER

AL580232300

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

ETABLISSEMENTS ROSIER

Société A Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 83.846,96 euros
Siège de liquidation
24 avenue du Général de Gaulle
58000 NEVERS
334 688 561 RCS NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2021 a prononcé la dissolution anticipée de la société au 31 décembre 2021 et sa mise en liquidation amiable à compter du 1er janvier 2022. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Mme Catherine ROSIER demeurant 24 avenue du Général de Gaulle – 58000 NEVERS, a été désignée liquidateur. Les actes concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée au siège social devenu siège de liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis, le liquidateur, Catherine ROSIER

AL580232318

TEXYS INTERNATIONAL

Le 23.12.2021, le Gérant de la SARL TEXYS. FR au capital de 552.000 €, siège social à VARENNES VAUZELLES (58640) rue Edouard Branly, 490 935 756 RCS NEVERS ayant constaté que depuis la date de dépôt au greffe du projet de fusion, le capital de TEXYS.FR est détenu à 100 % par la société TEXYS HD qui détient également 100 % du capital de la société TEXYS INTERNATIONAL, SARL au capital de 65.000 €, siège social à VARENNES-VAUZELLES (58640) rue Edouard Branly, 487 817 249 RCS NEVERS, que les conditions auxquelles était subordonnée la fusion se trouvent remplies, a approuvé le projet de fusion aux termes duquel TEXYS INTERNATIONAL a transmis à TEXYS.FR tout son patrimoine dans les conditions des articles L. 236-3 et 236-11 du Code de commerce à compter du 1.1.2021. Il n'a pas été procédé à l'échange de parts de TEXYS INTERNATIONAL contre des parts de TEXYS.FR. La dissolution de plein droit de TEXYS INTERNATIONAL est devenue définitive à la date

du 23.12.2021.

AL580232332

LGS BY TEXYS

Le 23.12.2021, le Gérant de la SARL TEXYS. FR au capital de 552.000 Eur, siège social à VARENNES VAUZELLES (58640) rue Edouard Branly, 490 935 756 RCS NEVERS ayant constaté que depuis la date de dépôt au greffe du projet de fusion, le capital de TEXYS.FR est détenu à 100 % par la société TEXYS HD qui détient également 100 % du capital de la société LGS by TEXYS, SARL au capital de 30.000 €, siège social à VARENNES-VAUZELLES (58640) 16, rue Edouard Branly - ZA des Chamonds, 881 528 517 RCS NEVERS, que les conditions auxquelles était subordonnée la fusion se trouvent remplies, a approuvé le projet de fusion aux termes duquel LGS by TEXYS a transmis à TEXYS.FR tout son patrimoine dans les conditions des articles L. 236-3 et 236-11 du Code de commerce à compter du 1.1.2021. Il n'a pas été procédé à l'échange de parts de LGS by TEXYS contre des parts de TEXYS.FR. La dissolution de plein droit de LGS by TEXYS est devenue définitive à la date du 23.12.2021.

AL580232334

TEXYS.FR

Le 23.12.2021, le gérant de la SARL TEXYS. FR au capital de 552.000 Eu, siège social à VARENNES-VAUZELLES (58640) rue Edouard Branly, 490 935 756 RCS NEVERS ayant constaté que depuis la date de dépôt au greffe du projet de fusion, le capital de TEXYS.FR est détenu à 100 % par la société TEXYS HD qui détient également 100 % du capital de la société LGS by TEXYS, SARL au capital de 30.000 €, siège social à VARENNES-VAUZELLES (58640) 16, rue Edouard Branly - ZA des Chamonds, 881 528 517 RCS NEVERS et 100% du capital de la société TEXYS INTERNATIONAL, SARL au capital de 65.000 €, siège social à VARENNES-VAUZELLES (58640) rue Edouard Branly, 487 817 249 RCS NEVERS, a décidé que la fusion-absorption des sociétés LGS by TEXYS et TEXYS INTERNATIONAL intervenant selon les conditions des articles L. 236-3 et 236-11 du Code de commerce à compter du 1.1.2021 et corrélativement la dissolution des sociétés LGS by TEXYS et TEXYS INTERNATIONAL, étaient définitives, ces dernières sociétés se trouvant dissoutes de plein droit le 23.12.2021 sans qu'il soit procédé à aucune opération de liquidation.

AL580232335

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/12/2021, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : DEMOLTECH ; Objet social : Démolition, déconstructions, restructurations, curage et maçonnerie générale ; Siège social :RUE DE LA RIOLLE 1LOT, 58000 Challuy. Capital : 20000 euros ; Durée : 99 ans ; Président : Mme BOZKURT Yadigar, demeurant RUE DE LA RIOLLE 1 LOT, 58000 Challuy ; Admission aux assemblées et droits de votes : NEANT ; Clause d'agrément : NEANT ; Immatriculation au RCS de Nevers

AL580232283

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 1er janvier 2022, il a été procédé à la création de l'EARL prenant effet le 1er janvier 2022, et disposant des caractéristiques suivantes :

FORME : SOCIETE CIVILE à RESPONSABILITE LIMITEE

OBJET : activités réputées agricoles

DENOMINATION SOCIALE : EARL DU BOIS RENARD

SIEGE SOCIAL : « La Vernière » - 58350 CHASNAY

GERANCE : Mme Elise BITAULT, demeurant à Le Beauchot - 58350 SAINT MALO EN DONZIOIS, et M. Matthieu BITAULT, demeurant à Les Moutots - 58350 CHASNAY

CAPITAL SOCIAL : 7 500 euros divisé en 750 parts de 10 euros en numéraire

DUREE : 99 ans

CESSION DE PARTS : Agrément des associés pour toutes cessions de parts

IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

Pour avis,

Les fondateurs

AL580232284

FIDUCIAL SOFIRAL

74, rue Rambuteau 71000 Macon

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 03/10/2021, a été constitué une EURL. Dénomination : FOURNIL MOULIN NEUF. Siège social : L'Etang Neuf, 58230 Alligny-en-Morvan. Capital: 5000 €.Objet social: l'exploitation, sous quelque forme que ce soit, de fonds de commerce de boulangerie viennoiserie, l'achat et la vente sous toutes ses formes de produits alimentaires en lien avec l'objet social, en vente sur place ou à emporter et vente ambulante, ainsi que la réalisation d'ateliers pédagogiques. Gérance : Mme Elen VEIL demeurant L'Etang Neuf, 58230 Alligny-en-Morvan. Durée : 99 ans. Immatriculation : au RCS de Nevers.

AL580232320

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître CHESNOY David, notaire à GIEN, le 05 janvier 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Dénomination : KDC
Siège social : Ferme de Montoing 58150 SAINT MARTIN SUR NOHAIN
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 Euros)
Cession de parts : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
Les gérants de la société sont : Monsieur Didier KLUR et Madame Catherine RENAULT, son épouse.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis.
Le notaire.

AL580232321

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (58) le 29/12/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Groupement Foncier Agricole

- Dénomination : GFA «DE VEAU BLANCHARD»

- Objet : la propriété et l'administration de tous les immeubles et dts immobiliers à destination agricole composant son patrimoine, et généralement toute opération pouvant se rattacher audit objet.

- Siège social : SURGY (Nièvre) Le Veau Blanchard, la forêt.

- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

- Apports immobiliers de diverses parcelles situées à SURGY (Nièvre), évaluées en totalité à 241.160 euros.

- Capital social : 241.160 euros divisé en 24.116 parts de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées numérotées de 1 à 24.116.

- Gérance : sont nommés comme gérants pour une durée illimitée : - Mr MILLOT Jean et Mme RAHN Valérie, son épouse, dt ensemble à SURGY (Nièvre), le Veau Blanchard, la Forêt.

Ladite société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

POUR AVIS

Me JACOB, Notaire.

AL580232323

FIDUCIAL SOFIRAL

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé en date à NEVERS du 04.01.2022: Constitution d'une SCI présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : AVENIR LD2N ; Siège social : 2 Route du Four à Chaux 58400 CHAMPVOUX ; Objet social : Acquisition, construction administration et gestion notamment par location meublée ou non, d'un patrimoine immobilier ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ; Capital social : 400 €, constitué uniquement d'apports en numéraire ; Gérance Simon DEWAVRIN, dt 2 Route du Four à Chaux 58400 CHAMPVOUX, Benoît NOLIN, dt Le Bourg 58270 ST JEAN AUX AMOGNES, Fabien NOLIN, dt 1 Rue des Craies 58490 ST PARIZE LE CHATEL et Pierre LE BORGNE, dt 21 Route du Pavillon 18140 LA CHAPELLE MONTLINARD ; Clauses relatives aux cessions de parts: agrément requis dans tous les cas, obtenu à un ou plusieurs associés représentant les trois quarts au moins des parts sociales.
Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS. La Gérance

AL580232325

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 10/01/2022, il a été constitué une Société Civile Immobilière

dénommée : SCI VILREAL

Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.

Siège social : La Bonne Femme 58000 SERMOISE SUR LOIRE

Capital : 2 000 euros constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M François CACHIN et Mme Rachel CACHIN demeurant La Bonne Femme 58000 SERMOISE SUR LOIRE

Agrément des cessions de parts: Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant.

Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL580232326

YONNE

➜ SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 17 novembre 2016,
Monsieur Maxime André BELLAGUET, en son vivant Retraité, veuf de Madame Claudine Paulette Solange CUFFAUT, demeurant à AUXERRE (89000) 7 Rue de la Tour Coulon.
Né à BASSOU (89400), le 28 décembre 1944.
Décédé à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 8 décembre 2021.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Dominique BETREMIEUX, Notaire de la Société Civile Professionnelle dénommée « Maître Hervé CHANTIER, notaire associé », titulaire d'un Office Notarial à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot, le 27 décembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Dominique BETREMIEUX , notaire à APPOIGNY, référence CRPCEN : 89005, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament soit à compter du 6 janvier 2022. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL890232322

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 31 mai 2008,
Madame Suzanne Marie Félicie ALLANO, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Jean Gaston Pierre LAFITAN, , demeurant à AUXERRE (89000)7 avenue de Lattre de Tassigny.
Née à SAINT-CONNEC (22530), le 1er janvier 1928.
Décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 9 octobre 2021.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Dominique BETREMIEUX, Notaire de la Société Civile Professionnelle dénommée « Maître Hervé

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Le 03/01/2022, le Tribunal de Commerce d'Auxerre a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/01/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Serge Michel BOUTIN** 3 rue René Schaeffer 89000 Auxerre. RCS Auxerre 950348318. CIP 4486.

AL890232367

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/01/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique EURL BURGONDIA** 15 rue du Pont 89480 COULANGES SUR YONNE. RCS Auxerre 819560616. CIP 4487.

AL890232368

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/01/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Madame Dorota Beata WABERSKA épouse CIMASZEWSKA** 24 rue de Rouvray 89630 SAINT LEGER VAUBAN. RCS Auxerre 751508441. CIP 4210.

AL890232369

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/01/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS ELB 26**, Avenue de la Résistance 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 794144857. CIP 4326.

AL890232370

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/01/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique SL PRO** 6 la Verrerie Basse hameau 89240 Diges. RCS Auxerre 848697389. CIP 4468.

AL890232371

Jugements du Tribunal de Commerce de Bobigny en date du 22/12/2021 prononçant la modification du plan de redressement de la **SAS ROCAMAT** 89440 Massangis (transformation et ventes de pierres). RCS Bobigny 572086577. Commissaire au plan : Me Patrick Legras de Grandcourt 99 rue Pierre Semard 93000 Bobigny.

AL890232365

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/01/2022 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique LES DELICES DE FLORALYSA** 11 place du général de Gaulle 89200 Avallon (boulangerie). RCS Auxerre 797644440. CIP 4506. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890232366

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/05/2012 prononçant la réouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire en décidant de faire application des dispositions de la liquidation judiciaire simplifiée au profit de la **Sàrl CENTRAL AMBULANCES** 55 avenue de la Tournelle 89000 Auxerre (ambulances). RCS Auxerre 422835223. CIP 3271. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL890232372

CHANTIER, notaire associé », titulaire d'un Office Notarial à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot, le 30 décembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Dominique BETREMIEUX , notaire à APPOIGNY, référence CRPCEN : 89005, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament soit à compter du 6 janvier 2022. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL890232334

SELARL Julien MILLARD
Laure BERTHELIN NOTAIRES & CONSEILS
Notaires à Saint-Florentin (Yonne) et à Auxerre (Yonne)
26, rue Dilo et 22, rue du Puits des Dames

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 31 août 1993, suivi d'un codicille en date du 09 décembre 1997,

Madame Georgette Juliette CHAVANELLE, veuve de Monsieur Michel Charles Clovis DARLOT, en son vivant demeurant à SAINT-FLORENTIN (89600) 3 impasse Georges Clémenceau

EHPAD Les Hortensias, Chambre 129 - 1er étage, née à FONTAINEBRUX (39140), le 31 mars 1927, décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 14 août 2021, a consenti un legs universel.

Ce testament ainsi que le codicille ont fait l'objet d'un dépôt-descriptif reçu par Maître GOUX Manon, Notaire à SAINT-FLORENTIN (Yonne), 26 rue Dilo, référence CRPCEN

89017, le 07 janvier 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Les oppositions à l'exercice de ses droits pourront être formées par tout intéressé auprès de Maître Manon GOUX, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois

suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis, le notaire

AL890232335

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Par testament olographe du 8 juillet 2013.

Monsieur Marcel André GUÉNU, retraité, demeurant à CHARNY OREE DE PUISAYE (89120), EHPAD DE LA VALLEE DE L'OUANNE, 45 route de la Mothe.

Né à MONTCORBON (45220), le 17 mai 1927.

Veuf de Madame Jeannine Lucette MAILLARD.

Décédé à CHARNY (89120), le 21 septembre 2021.

A institué un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Maryse BELLIAU, Notaire à CHARNY ORÉE DE PUISAYE (Yonne), 5 rue André Martin, le 29 novembre 2021.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession Maître Maryse BELLIAU, notaire à CHARNY OREE DE PUISAYE (89120), 5 Rue André Martin, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL890232347

➜ NOMINATION

S.J.B. Société d'Avocats

IMPRIMERIE LEROYER

Société anonyme
à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 406 000 euros
Siège social
Zone Industrielle
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
506 650 183 RCS SENS

M. Matthieu CALVEZ, domicilié 59 Boulevard Maurice Berteaux – 95130 FRANCONVILLE, a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de M. Henri-Paul GALIBERT, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2027.

AL890232325

ALMA HERITAGE

SAS au capital de 21 000 euros
Siège social
2, Rue de l'Eglise 89130 MEZILLES
881 736 953 RCS AUXERRE

Les Associés en date du 25 décembre 2021 ont nommé la société MARIE DUCORNET EURL dont le siège social est 2, Rue de l'Eglise 89130 MEZILLES, immatriculée au RCS de AUXERRE sous le numéro 908 373 707 en qualité de Président en remplacement de Madame Marie Ducornet et la société ALIENOR DEBONNEVILLE EURL dont le siège social est 346 bis rue des Pyrénées 75020 PARIS immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 905 135 745 en qualité de Directeur Général en remplacement de Madame Aliénor Debonneville
Mention sera faite au RCS de AUXERRE
Le représentant légal

AL890232360

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SAJA

Société par actions simplifiée
au capital de 947 940 euros
Siège social
Avenue Jean Hémery
89300 JOIGNY
505 650 069 RCS SENS

Aux termes de décisions en date du 01/01/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de l'Avenue Jean Hémery à JOIGNY (89300) au 2 Avenue Jean Mermoz à AUXERRE (89000), à compter du 01/01/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis Le Président

AL890232340

Etude de Maître Sylvie HURET-FERRAND
Notaire à Auxerre (Yonne)
5, rue Marcelin Berthelot

SCI BRANDA

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination sociale : BRANDA

Forme : SCI

Siège social : 21 rue Française, AUXERRE (89)

Capital social : 2.000,00 euros

Immatriculée au RCS d'AUXERRE (89) sous le numéro 488445289.

Aux termes de l'AGE en date du 11/12/2021, les associés ont décidé de transférer le siège social à AUXERRE (89), 16 allée d'Anjou et ce, à compter du 11/12/2021.
Les statuts ont été modifiés en conséquence
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour avis.

AL890232314

COSMOFIB ET SERVICE

SASU au capital de 2.000 €
Siège social
1 avenue 'Amelia, app 6, 89300 JOIGNY
893 542 472 RCS de SENS

Le 03/01/2022, le Président a décidé de transférer le siège social au : 21 rue du groupe bayard, app 37, 89300 JOIGNY. Modification au RCS de SENS

AL890232342

CREP80

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 76 Grande Rue
89200 AVALLON
852 001 544 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 6 janvier 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire

des associés de la société à responsabilité limitée CREP80 a décidé de transférer le siège

social du 76 Grande Rue, 89200 AVALLON au 55 rue de LYON 89200 AVALLON à

compter du 6 janvier 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis. La Gérance

AL890232363

C'80

Société civile Immobilière
au capital de 1 500 euros
Siège social : 1 RUE DAVOUT
89200 AVALLON
905 159 430 RCS AUXERRE

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 06 JANVIER 2022, l'Assemblée Générale

Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 1 RUE DAVOUT 89200 AVALLON

au 55 RUE DE LYON 89200 AVALLON à compter du 1er janvier 2022, et de modifier en

conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE.

Pour avis. La Gérance

AL890232364

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

AMBULANCE DU SEREIN

Société par actions simplifiée Au capital de 1 279 340,00 euros Siège social : 22 Bis Route de Paris - 89200 AVALLON 531 025 419 RCS AUXERRE L'assemblée générale extraordinaire du 1er décembre 2021 a décidé d'augmenter le capital social de 885 910 €, ce qui le porte à 2 165 250 €. Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

AL890232308

EARL CHRISTINE ELODIE ET PATRICK CHALMEAU

EARL au capital de 175 200 euros
Siège social
76 rue du Ruisseau 89530 CHITRY
408 613 396 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2021 a décidé de réduire le capital social de 42 600 € pour le ramener à 132 600 €, et a pris acte de la démission de M. Patrick CHALMEAU de ses fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

AL890232331

CARTIER

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 32.000 €
Siège social : ROUTE DE PARIS – RN 6
89470 MONETEAU
808 588 545 RCS AUXERRE

AUGMENTATION DU CAPITAL

Selon décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14 décembre 2021, le capital social a été porté de 32.000 € à 42.000 €, par incorporation d'une somme de 10.000 € prélevée sur le compte « Autres réserves » et création de 1.000 parts nouvelles de 10,00 € de valeur nominale chacune. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL890232339

CONVOCATION

C.E.C.N.A.

Société coopérative agricole
à capital variable
5 rue Jules Rimet - 89400 MIGENNES
Agrément n° N223
RCS SENS : 775 718 356

Convocation aux Assemblées de section

Les adhérents de la coopérative sont convoqués en assemblées générales de section qui auront lieu :

Jeudi 27 janvier 2022

Auxerre - Tonnerre - Sens - Avallon – Nièvre

Troyes - Brienne - Bar sur Seine et Seine et Marne

à 10 heures

Salle de réunion CECNA : 5, rue Jules Rimet - 89400 MIGENNES

et visio-conférence

Vendredi 4 février 2022

Gien - Montargis - Cher

à 10 heures

Chambre d'Agriculture : rue Gutenberg - 45500 GIEN

et visio-conférence

L'ordre du jour :

Information et discussion sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du jeudi 17 mars 2022 dont la convocation est ci-dessous,

Élection des représentants de la section à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du jeudi 17 mars 2022.

Convocation a l'assemblée générale plénière ordinaire

Les délégués élus aux assemblées de section sont convoqués en assemblée générale plénière ordinaire qui aura lieu le :

Jeudi 17 mars 2022 à 10 heures

Au restaurant « Le Mercure »

89. APPOIGNY

Ordre du jour :

Assemblée Générale Plénière Ordinaire

Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020/2021,

Rapport général et spécial du commissaire aux comptes,

Approbation des comptes et constatation des variations du capital social,

Affectation du résultat de l'exercice 2020/2021,

Quitus aux administrateurs,

Renouvellement du tiers sortant des administrateurs,

Indemnités allouées aux administrateurs,

Pouvoirs au Président pour formalités,

Questions diverses.

Les associés ont la faculté à partir du 15ème jour précédant la date fixée pour les assemblées de section de prendre connaissance, au siège social de la coopérative, des comptes annuels, des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et du texte des résolutions proposées.

Le Président du Conseil d'Administration

Pascal BEETS

AL890232338

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de déclassement
d'une partie de voie communale

Par arrêté n° 027-2021 du 13 décembre 2021, le Maire de la commune de Charentenay informe qu'une enquête publique est ouverte du jeudi 27 janvier 2022 à 9h00 au vendredi 11 février 2022 à 18h00, relative au déclassement d'une partie (60 m²) de la voie communale n°6, au hameau de la Souille.

Le dossier d'enquête publique sera déposé à la mairie, consultable dès le jeudi 27 janvier 2022 à 9h00, ainsi que les jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie, jusqu'au vendredi 11 février 2022 à 18h00, afin que le public puisse en prendre connaissance et formuler, le cas échéant, ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Monsieur Michel Breuillé a été désigné commissaire enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public en mairie de Charentenay les :

- Jeudi 27 janvier 2022 de 9h00 à 11h00 ;
- Vendredi 11 février 2022 de 16h00 à 18h00.

AL890232333

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Anthony VACCARO, Notaire associé de la société d'exercice libéral par actions simplifiée dénommée « Anthony VACCARO et Florent LENNE, Notaires Associés » titulaire d'un office notarial sis à VILLENEUVE-LA-GUYARD (89340) 52 rue du Général de Gaulle, CRPCEN 89096 , le 22 septembre 2021, a été reçu le changement partiel de régime matrimonial avec ajout d'une société d'acquêts à laquelle est apportée un bien immobilier :

PAR :

Monsieur Jean-Pierre Bernard **LANDOUR**, retraité, et Madame Michèle Jacqueline **FAVRY**, retraitée, demeurant ensemble à COURLON-SUR-YONNE (89140) 59 rue des Préaux.

Monsieur est né à MELUN (77000) le 24 octobre 1941,

Madame est née à VINNEUF (89140) le 20 avril 1948.

Mariés à la mairie de BRAY-SUR-SEINE (77480) le 20 novembre 1976 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître LETELLIER, notaire à SENS, le 19 octobre 1976.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Le notaire.

AL890232348

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Maître Frédéric LEPRETRE
3 PLACE DU PALAIS DE JUSTICE
89000 AUXERRE
TEL : 03.86.52.58.22
Maître Martine MESPELAERE
SCP 2MZA
37 AVENUE JEAN-BAPTISTE LEBAS
59100 ROUBAIX
TEL : 03.28.36.94.42

A VENDRE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PALAIS DE JUSTICE D'AUXERRE
5 place du Palais de Justice – 89000 Auxerre

LE VENDREDI 18 FEVRIER 2022 A 14H00

UNE MAISON A USAGE D'HABITATION SISE A VILLIERS VINEUX, 6 PETITE RUE REPRISE AU CADASTRE DE LADITE VILLE

SECTION B N°519 POUR 5 A 8 CA ET SECTION B N°521 POUR 4 A 3 CA

CLASSE ENERGIE : DPE VIERGE

MISE A PRIX : 10 000 €

(DIX MILLE EUROS)

Visite prévue le 4 février 2022 de 14h00 à 15h00

Consultation du cahier des conditions de vente au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE

AL890232251

Maître Frédéric LEPRETRE
3 PLACE DU PALAIS DE JUSTICE
89000 AUXERRE
TEL : 03.86.52.58.22
Maître Martine MESPELAERE
SCP 2MZA
37 AVENUE JEAN-BAPTISTE LEBAS
59100 ROUBAIX
TEL : 03.28.36.94.42

A VENDRE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PALAIS DE JUSTICE D'AUXERRE
5 place du Palais de Justice
89000 AUXERRE

LE VENDREDI 18 FEVRIER 2022 A 14H00

UNE MAISON A USAGE D'HABITATION

SISE A QUARRÉ LES TOMBES, 1 CHEMIN DU TARTRE MONTGAUDIER

REPRISE AU CADASTRE DE LADITE VILLE

SECTION G N°505 POUR 1 A 78 CA ET SECTION G N°526 POUR 3 A 90 CA

CLASSE ENERGIE : DPE VIERGE

MISE A PRIX : 8 000 €

(HUIT MILLE EUROS)

Visite prévue le 3 février 2022 de 14h00 à 15h00

Consultation du cahier des conditions de vente au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE

AL890232252

MODIFICATION DE STATUTS

AVENA BIO

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1.540.000 euros
Siège Social : NITRY (89310)
Route de Noyers –
Sentier de la Fontaine
RCS AUXERRE 892 714 205

Aux termes de décisions en date du 4 janvier 2022, l'associé unique a décidé :
- de procéder à l'augmentation du capital social de la société par émission de 153.850 actions nouvelles de 10 euros de valeur nominale, émises au pair.
Le capital de la société est porté de 1.500 euros à 1.540.000 euros.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
- et de désigner en qualité d'Administrateur de la société AVENA BIO pour une durée illimitée, les personnes morales suivantes :
. la société SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE CEREALES BIO-BOURGOGNE – CO.CE.BI.
Société coopérative agricole à capital variable agréée sous le numéro N 2246
Dont le siège social est à NITRY (89310) – Route de Noyers – Sentier de la Fontaine
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE sous le numéro 328 650 197
. la société SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE PRODUITS BIOLOGIQUES LORRAINS – PROBIOLOR
Société coopérative agricole à capital variable
Dont le siège social est à VEZELISE (54330) – 2 B, Avenue Jacques Leclerc
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 382 530 095
. la société SOCIETE COOPÉRATIVE AGRICOLE DE CÉRÉALES BIOLOGIQUES NORMANDIE ILE DE FRANCE – BIOCER
Société coopérative agricole à capital variable
Dont le siège social est à LE PLESSIS GROHAN (27180) – Ferme de Grohan
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVREUX sous le numéro 347 978 231
. la société DEVELOPPEMENT FILIERES BIO – DEFIBIO
Société par Actions Simplifiée à capital variable
Dont le siège social est à RENNES (35000) – 5, Rue de Chatillon
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 512 622 820
. la société ETS FAVRICHON ET VIGNON
Société par Actions Simplifiée au capital de 1.090.489 euros
Dont le siège social est à SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY (42470) – Grande Rue
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROANNE sous le numéro 405 782 459
. la société CERECO
Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 euros
Dont le siège social est à DOMAGNE (35113) – Z.A. La Fontenelle
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 381 364 959
Pour avis. Le Président

AL890232310

EXTERNALIS

EXTERNALIS SARL au capital de 7 622,45€, 10 Chemin du Gué des Archers, 89150 SAINT VALERIEN, 424 352 946 RCS Sens. L'AGE a décidé, le 31/12/2021, de transformer la société en SAS sans la création d'un être moral nouveau. La dénomination de la société, son capital, son siège, sa durée, son objet et la date de clôture de son exercice demeurent inchangés. Président : Mr SCHAPIRA François, 10 Chemin du Gué des Archers, 89150 SAINT VALERIEN, pour une durée indéterminée. Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Transmission des actions : Droit de préemption bénéficiant aux associés pour toutes les cessions d'actions sauf celles entre associés. Les cessions d'actions à titre onéreux ou gratuit, hormis les cessions entre associés, sont soumises à l'agrément préalable des associés. Mention au RCS de Sens

AL890232315

S.J.B. Société d'Avocats

YONNE LASER

Société à responsabilité limitée
au capital de 60 000 euros
Siège social
16 Rue de Madrid - ZA des Macherins
89470 MONETEAU
452 669 096 RCS AUXERRE

Aux termes de la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 décembre 2021, il résulte que les mandats de la Société AUCAP, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Madame Peggy GILLET, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes. Pour avis La Gérance

AL890232330

S.J.B. Société d'Avocats

SCI CHAILLOT

Société civile immobilière
au capital de 121 959,21 euros
Siège social
50 Boulevard Lyautey 89000 AUXERRE
433 561 925 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 10 décembre 2021, il résulte : - le transfert du siège social du 50 Boulevard Lyautey 89000 AUXERRE au 1 Impasse d'Auvergne «Chaillot» 89110 SAINT MAURICE LE VIEIL à compter de ce jour. - la nomination de Madame Sophie MERCIER, née BRAUER, demeurant 1 Impasse d'Auvergne «Chaillot» 89110 SAINT MAURICE LE VIEIL, en qualité de gérante pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Bernard BRAUER, décédé le 26 mars 2020. - la démission de Monsieur Wilfried MERCIER de ses fonctions de gérant. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS. Pour avis La Gérance

AL890232332

FOX TELECOM

SASU au capital de 121 168 €
21 Rue de l'Europe - 89100 MAILLOT
RCS SENS 414 291 336

Révocation du Directeur Général Délégué Aux termes du PV de l'AGE du 17/12/2021, M. Fabien MOREAU 27 Bis Route de Sens à THORIGNY SUR OREUSE (89260), a été révoqué de ses fonctions de directeur général délégué à compter du 17/12/2021. Il n'est pas remplacé.
Il en sera fait mention au RCS de SENS.
Pour avis,

AL890232337

SAJA

Société par actions simplifiée
au capital de 947 940 euros
Siège social
Avenue Jean Hémery – 89300 JOIGNY
505 650 069 RCS SENS

Aux termes de décisions en date du 01/01/2022, l'associé unique a décidé (i) de transférer le siège social de l'Avenue Jean Hémery à JOIGNY (89300) au 2 Avenue Jean Mermoz à AUXERRE (89000), à compter du 01/01/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts (La Société, immatriculée au R.C.S. de SENS, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du R.C.S. d'AUXERRE), et (ii) de désigner à compter du 01/01/2022 en qualité de Président la société C.O.D.I.V.A., société par actions simplifiée au capital de 3 500 000 euros dont le siège social est fixé à Bellecroix – 9 Impasse de la Forêt à CHAGNY (71150) et qui est immatriculée sous le n°421 756 057 RCS CHALON SUR SAÔNE, représentée par Monsieur Camille GUYOT, en remplacement de la société TEAM AUTOREVA, démissionnaire. Pour avis Le Président

AL890232341

SAJALOC

Société par actions simplifiée
au capital de 229 000 euros
Siège social : 2 Avenue Jean Mermoz
89000 AUXERRE
349 445 031 RCS AUXERRE

Aux termes de décisions en date du 01/01/2022, l'associé unique a décidé de désigner à compter du 01/01/2022 en qualité de Président la société C.O.D.I.V.A., société par actions simplifiée au capital de 3 500 000 euros dont le siège social est fixé à Bellecroix – 9 Impasse de la Forêt à CHAGNY (71150) et qui est immatriculée sous le n°421 756 057 RCS CHALON SUR SAÔNE, représentée par Monsieur Camille GUYOT, en remplacement de la société TEAM AUTOREVA, démissionnaire. Pour avis Le Président

AL890232345

CENTRE CONTROLE AUTO

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social 17 AVENUE DU 8 MAI
89600 SAINT-FLORENTIN
384 547 402 RCS AUXERRE

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 31/12/2021, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 7 622,45 euros.- Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Grégory BUDIN.- Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : HOLDING G. BUDIN, SARL au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 4 Rue du Moulin – 10130 EAUX PUISEAUX, immatriculée au RCS sous le numéro 804 807 519 RCS TROYES, Représentée par M. Grégory BUDIN.

Pour avis - La Gérance

AL890232353

EARL HIVERT

Earl au capital de 20 000 €. Siège social : 11 rue Henri Sannejouand – Maison Dieu – 89420 GUILLON TERRE PLAINE. 518 468 426 RCS AUXERRE. L'assemblée générale du 10 janvier 2022 a : - Décidé d'augmenter le capital social de 20 000 €, ce qui le porte à 40 000 €, - Nommé Mme Adeline TRESPALLÉ épouse HIVERT, demeurant à ANGELY (Yonne), 5 route de Montréal, aux fonctions de gérant. - Précisé que la dénomination complète de la société est EARL HIVERT. - Rectifié le libellé de l'adresse du siège social qui est : 11 rue Henri Sannejouand – Maison Dieu – 89420 GUILLON TERRE PLAINE. Pour avis, la gérance.

AL890232355

EARL LA LONGUE RAIE

EARL au capital de 76 224,51 €
Siège social
19 rue du Veau – 89140 MICHERY
335 356 739 RCS SENS

Suite aux décisions de l'associé unique du 31 décembre 2021, ce dernier a : - pris acte de la démission de M. Gérard MICHAUT, de ses fonctions de gérant au 31 décembre 2021. M. Paul MICHAUT, demeurant à MICHERY (89140), 1 bis rue du Clos, le remplace dans ces fonctions. - transféré le siège social à MICHERY (89140), 1 bis rue du Clos. - prorogé la durée de la société de 86 ans, reportant ainsi son terme au 23 avril 2120 inclus.

Pour avis, la gérance.

AL890232359

VENTE

Moneyron & Leveillard AVOCATS À LA COUR

11 cours du Danube
77700 SERRIS
Tél. : 01 60 43 50 75

VENTE

Par acte sous seing privé en date à Serris du 29 novembre 2021, enregistré le 22 décembre 2021 au Service départemental de l'enregistrement d'AUXERRE dossier 2021 00053912, référence 8904P01 2021 A 02561,

La Société MARGILL,Société A Responsabilité Limitée,Immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 399 928 639 Dont le siège social est situé 20 Grande Rue 89100 SENS,Représentée par Madame Valérie PENNATI épouse DERLY, gérante;Représentée par la SELARL AJILINK LABIS CABOOTER, administrateur judiciaire nommée à cette fonction par jugement du Tribunal de Commerce de Meaux du 31 mai 2021 avec mission de représentée la société;

A vendu à :La Société L.R.H.P;EURL au capital de 1.000 €;Immatriculée au RCS de SENS sous le n°903 355 634 Dont le siège social est situé à SENS (89100) 20 Grande Rue;Représentée par Madame Céline HOVE;un fonds de commerce de coiffure sis et exploité à SENS (89100) 20 Grande Rue, moyennant le prix de 20.000 €, avec entrée en jouissance fixée rétroactivement au 7 septembre 2021. oppositions dans les dix jours de la dernière date des publicités légales pour la correspondance chez la SELARL AJILINK LABIS CABOOTER, auprès de laquelle les

créanciers ont déjà été appelés à produire leurs créances dans le cadre de ses fonctions de mandataire judiciaire, ainsi qu'à l'adresse des fonds vendus pour validité.

AL890232356

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

INVENT APP

SARL au capital de 15 000 euros
30 route de Chichery
89380 APPOIGNY
837 910 272 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2021, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Delfim AIRES de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en remplacement Emmanuel AIRES, demeurant 30 route de Chichery 89380 APPOIGNY, pour sans limitation de durée à compter du 01/01/2022. Pour avis

AL890232309

LOCATION - GERANCE

Suivant acte SSP du 18/12/2021, la Société DISTRIBUTION CASINO FRANCE SAS au capital de 106 801 329 €, dont le siège social est à SAINT-ETIENNE (42000) 1 Cours Antoine Guichard, immatriculée au RCS de Saint-Etienne sous le n° 428 268 023, a confié sous contrat de location-gérance pour une durée déterminée à compter du 23/12/2021 au 22/12/2024 à la SAS SODI NORD au capital de 10 000 € dont le siège social est à BRON (69500) 6/8 rue du 35ème Régiment d'Aviation, immatriculée au RCS de LYON sous le n° 793 315 490 un fonds de commerce d'alimentation générale, sis à 6 rue Charles de Foucault – 89000 AUXERRE.

Pour unique insertion.

AL890232323

SCEA DU CHÊNE AU ROI

SCEA au capital de 318 500 €. Siège social : le Chêne au Roi – 89150 LA BELLIOLE. 494 739 113 RCS SENS. L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2021 a pris acte de la démission de Mme Pascale OVET épouse LANCKRIET, de ses fonctions de gérante, et a nommé Mme Marion LANCKRIET épouse KEITA, demeurant à CHÂTILLON (92320), 136 rue des Roissys, ainsi que Mme Alicia LANCKRIET, demeurant à LES TROIS DOMAINES (55220), 46 voie Sacrée, aux fonctions de gérantes pour une durée non limitée. Pour avis, la gérance.

AL890232349

GAEC DE LA CHÈVRERIE

Changement de la gérance

GAEC DE LA CHÈVRERIE GAEC AGRÉÉ au capital de 21 342,86 €. Siège social : Rue Chaude Saint-Aubin-Château-Neuf 89110 LE VAL D'OCRE. 391 574 647 RCS SENS. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2021 les associés ont : - Constaté les démissions de M. Gérard GUYOU et de Mme Catherine PÉCHENOT de leurs fonctions de gérants, - Nommé Mme Elodie DUHAYER, demeurant 3 rue Boute Chiens Saint-Aubin-Château-Neuf 89110 LE VAL D'OCRE aux fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

AL890232352

NON DISSOLUTION

SAS HERBIOZ

Le 28.10.2021, l'AGM des associés de la SAS HERBIOZ au capital de 1.000 €, siège social à CHAMPLOST (89210) 2, rue du Bas de Vaudupuits, 883 756 207 RCS SENS, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution de la société.

AL890232326

SAS LA FLEOLE

Le 28.10.2021, l'AGM des associés de la SAS LA FLEOLE au capital de 1.000 €, siège social à CHAMPLOST (89210) 2, rue du Bas de Vaudupuits, 879 792 364 RCS SENS, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution de la société.

AL890232327

DISSOLUTION LIQUIDATION

MORECO

SCI en liquidation au capital de 1000€ Siège social : chemin du Rey- ZA Bonjuan 89200 Magny 480 327 451 RCS Auxerre L'AGE du 20/12/2021, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 20/12/2021. Dépôt au RCS de Auxerre

AL890232233

SCI J.P.P.

SCI en liquidation
au capital de 1524 €
Siège social
6 rue Haxaire 89100 Sens
397 853 185 RCS Sens

L'AGE du 19/12/2021 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 19/12/2021. Dépôt au RCS de Sens

AL890232245

UCA2I

SASU au capital de 50 000€
3 Rue Jules Rimet
89400 Migennes
820 855 997 RCS Sens.

En date du 14/12/2020, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, Michel Pivard, associé unique et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter 31/12/2020.

Radiation au RCS de Sens.

AL890232276

FIDUCIAL SOFIRAL

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

SARL DA SILVA JOAQUIM

SARL en liquidation au capital de 7 600 €
30 Rue du Carré 89480 CRAIN
448 703 660 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale du 10/11/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 30/09/2021, déchargé M. Joaquim ADAO DA SILVA de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au RCS.

Pour avis

AL890232311

SCI LE CHOEUR DE SAINT EUSEBE

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AGE du 30.11.2021 des associés de SCI LE CHOEUR DE SAINT EUSEBE, société civile au capital de 2.000€, siège social à AUXERRE (89000) 18, rue du Temple, 484 746 151 RCS AUXERRE, a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. Mme Charlotte GOSSOT épouse BERTHON jusque-là gérante a été nommée liquidatrice. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à AUXERRE (89000) 18, rue du Temple. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de commerce d'AUXERRE. Cette dissolution met fin aux fonctions de la gérante.

AL890232317

SCI LE CHOEUR DE SAINT EUSEBE

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'AGE du 8.12.2021 des associés de la société en liquidation SCI LE CHOEUR DE SAINT EUSEBE au capital de 2.000 €, siège social et de liquidation à AUXERRE (89000) 18, rue du Temple, 484 746 151 RCS AUXERRE, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 30.11.2021, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, Mme Charlotte BERTHON et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS d'AUXERRE.

AL890232318

THESEE

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et Siège de liquidation
La Grande Breuille - RD7 89520 SAINPUITS
500 023 494 RCS AUXERRE

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION
L'AGO du 10/12/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Xavier PARENT, LA GRANDE BREUILLE RD7 89520 SAINPUITS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31/10/2021.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de AUXERRE en annexe au RCS.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL890232319

AURELIANCE COIFFURE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGE du 20.12.2021 des associés de la SARL en liquidation AURELIANCE COIFFURE au capital de 7.622,45 €, siège social et de liquidation à MIGENNES (89400) Centre Commercial Leclerc, lieu-dit Les Latteux, 352 478 820 RCS SENS, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 30.11.2021, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS de SENS.

AL890232320

CDG ASSUR& FINANCE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 80 000 euros
Siège social :
6 Place des Fontaines
89600 SAINT-FLORENTIN
423 348 606 RCS AUXERRE**

Par décision du 30 novembre 2021, la société HOLDING DP SOLUTION, Société par actions simplifiée au capital de 388 260 euros, dont le siège social est 21 rue des Anciens combattants 89144 LIGNY LE CHATEL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 891 849 804 RCS AUXERRE a, en sa qualité d'associée unique de la société CDG ASSUR& FINANCE, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société CDG ASSUR& FINANCE au profit de la société HOLDING DP SOLUTION, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'AUXERRE. Pour avis La Gérance

AL890232329

S.J.B.
Société d'Avocats

EARL DES CHATELAINES

**Exploitation agricole à Responsabilité
Limitée en liquidation
Au capital de 61 802,83 euros
Siège
«Les Petites Chatelaines»
89200 AVALLON
325 141 224 RCS AUXERRE**

Avis de dissolution
L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Gilles COIGNOT, demeurant Les Chatelaines – 89200 AVALLON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé « Les Petites Chatelaines » – 89200 AVALLON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL890232336

TBMO

Clôture de liquidation
Dénomination : TBMO. Forme : SARL société en liquidation. Capital social : 5000 euros. Siège social : 11 Avenue DE LA GARE, 89510 VERON. 819196866 RCS de Sens. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 6 janvier 2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Thierry BERTIN demeurant 11 avenue de la Gare, 89510 VERON, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société au 31 décembre 2021.. La société sera radiée du RCS du de Sens.
Le liquidateur.

AL890232350

SCI DES MAROTS

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION
SCI DES MAROTS Société civile immobilière en liquidation au capital de 10 000 euros Siège social : 19 QUAI GENERAL LECLERC 89300 JOIGNY Siège de liquidation : 19 QUAI GENERAL LECLERC 89300 JOIGNY 443 724 042 RCS SENS L'Assemblée Générale réunie le 30 novembre 2021 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Philippe FOURNIER, demeurant 3 rue de la Grange aux Dîmes 89113 BRANCHES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis Le Liquidateur.

AL890232351

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

SCI DES ILES Société civile immobilière en liquidation au capital de 1.000 euros Siège de liquidation : 36 Bis rue de Gurgy 89470 MONETEAU 451.517.320 RCS AUXERRE Le 14 Décembre 2021, la collectivité des associés, statuant au vu du rapport de la liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et déchargé de son mandat, décidé l'affectation du résultat net de la liquidation et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre. Pour insertion.

AL890232354

SCI SCANJAC

**Société civile en liquidation
au capital de 1.524,29 €
Siège social :
5 quai de l'Yonne
89290 VINCELOTTES
418 223 897 R.C.S. Auxerre**

Suivant procès-verbal en date du 1er décembre 2021, l'assemblée générale ordinaire a :

- approuvé les comptes de liquidation et donné quitus de sa gestion au liquidateur : Mme HEATON Caroline .
- prononcé la clôture de la liquidation à compter du 1er décembre 2021.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Auxerre.
Le liquidateur.

AL890232361

BATI-GITES

**Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social :
21 RUE VAUBAN
POUILLY, 89450 FONTENAY PRES VEZELAY
Siège de liquidation : 21 RUE VAUBAN
POUILLY, 89450 FONTENAY PRES VEZELAY
820933414 RCS AUXERRE**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 DECEMBRE 2021 au 21 Rue Vauban,
POUILLY 89450 FONTENAY PRES VEZELAY a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Philippe PREVOST, demeurant 12 Rue des Côtes 89660 MONTILLOT, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de
la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d' AUXERRE,
en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit
registre.
Pour avis. Le Liquidateur.

AL890232362

➜ AVIS DE CONSTITUTION

**AsOr Conseil
Société d'Expertise Comptable
2 boulevard Gambetta
77000 Melun
01 64 19 42 77 -
contact@asor-conseil.com**

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 11/12/2021, il a été constitué une Société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :Dénomination : **LNGC 89** ; Objet social : L'acquisition de tout bien immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; Siège social : 2 rue du Colonel Maitrat, 89140 Vinneuf. Capital : 2000 euros ; Durée : 99 ans ; Gérance : M. NADOT Logan André Pierre, demeurant 2 rue du Colonel Maitrat, 89140 Vinneuf ; Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Sens

AL890232307

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 04/01/2022, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI MBMJB
Objet social : ACHAT VENTE RESTAURATION MISE EN LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS
Siège social : 12, Rue de Fye, 89800 CHABLIS
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS AUXERRE
Gérance : Monsieur BONNET Mickaël, demeurant 12 rue de Fyé, 89800 CHABLIS
Clause d'agrément : Cession libre entre associés ainsi qu'a leurs conjoints ascendants ou descendants

AL890232312

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 22 décembre 2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : **BOURGOGNE BIO GNL** ; Capital : 6 000 euros. Siège : 25 Rue des Isles, ZA Terres du Cananda, 89470 MONETEAU. Objet : La liquéfaction de combustibles gazeux de type biométhane directement ou indirectement et la fourniture par tous moyens directement ou indirectement d'entités de type station de distribution de combustibles gazeux et notamment de gaz naturel pour tous véhicules. Durée : 99 ans. Président : Mr Charbonnier Christophe demeurant 30 Route de la Cour Barrée, 89290 Vaux, pour une durée indéterminée. Directeur général : Mr Bilek Arnaud demeurant 53 Allée de l'Impératrice, 64600 Anglet .Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Immatriculation au RCS de Auxerre

AL890232313

O' POINT CHAUD

Par acte SSP du 05/01/2022, il a été constitué une EURL dénommée : O' POINT CHAUD Siège social : 6 Rue Paul DOUMER, 89000 AUXERRE Capital : 500€ Objet : Ventes à emporter : ventes de boissons chaudes / froides - sandwichs - confiseries - pâtisseries - glaces - crêpes Gérance : M. BATUHAN SAYIN, 49/3 RUE CEZANNE, 89000 AUXERRE Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL890232321

LA BOUCHERIE DE MIGENNES

Suivant acte SSP en date du 07/12/2021, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes : Forme : SAS - Dénomination : LA BOUCHERIE DE MIGENNES - Siège social : 49, Avenue Jean Jaurès 89400 MIGENNES - Objet : les activités de boucherie, charcuterie, traiteur, rôtisserie et tout type de commerce alimentaire - Durée : 99 ans - Capital : 5 000 € - Président : Madame Aurore DEMAISONNEAU, née le 8 janvier 1985 à MONTEREAU FAULT YONNE (77130), de nationalité française, demeurant 20 rue du 4 septembre 89400 MIGENNES – Directeur Général : Monsieur Loïc THEVENIN, né le 15 janvier 1985 à THIAIS (94320), de nationalité française, demeurant 20, rue du 4 septembre 89400 MIGENNES - Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission d'actions : Tout transfert de titres au profit d'un associé est libre.
Tout Transfert de titres par un associé en faveur d'un tiers, quel qu'il soit, doit préalablement être autorisée par décision collective ordinaire des associés.
Immatriculation au RCS de SENS

AL890232328

USTA CONSEILS ET TRAVAUX

Par acte SSP du 04/01/2022, il a été constitué une SAS dénommée : USTA CONSEILS ET TRAVAUX Sigle : UCT Siège social : 42 RUE PIERRE ET MARIE CURIE, 89400 MIGENNES Capital : 1.000€ Objet : Entreprise générale du bâtiment, rénovation, aménagement et extension. Et , plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social. Président : M. DURSUN ALI USTA, 42 RUE PIERRE ET MARIE CURIE, 89400 MIGENNES. Directeur Général : M. ENES USTA, 12 A RUE MAGELLAN, 91300 MASSY. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agréments : Les actions sont librement négociables dans les conditions prévues par la loi et dans la mesure où elles sont entièrement
libérées. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

AL890232343

PASS'SCIENCE

**SPFPL par actions simplifiée
de vétérinaire
au capital de 166 830 euros
Siège social
4 rue des Bois de Gaudry
89140 ST SEROTIN**

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST SEROTIN du 20/12/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société de participation financière des professions libérales par actions simplifiée de vétérinaire. Dénomination : PASS'SCIENCE. Siège : 4 rue des Bois de Gaudry, 89140 ST SEROTIN. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 166 830 euros. Objet : La prise de participations directe ou indirecte dans toutes sociétés ;Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés, conformément à l'article 10 de la loi 90-1258 du 31 décembre 1990 et selon la procédure prévue par l'article L. 228-24 du Code de commerce. Président : Monsieur Arnaud COHEN, demeurant 4 rue des Bois de Gaudry, 89140 ST SEROTIN. La société sera immatriculée au RCS de Sens.
POUR AVIS Le Président.

AL890232344

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : BOSPHORE SAS
Forme : Société par actions simplifiée (SAS)
Siège : 71 route d'auxerre 89380 APPOIGNY
Objet : Restauration rapide sur place, à emporter et en livraison
Durée : 99 ans
Capital : 1000 €
Président : KILIC Zakir demeurant au 2 rue du General de Gaulle 89400 Migennes
Admission aux Assemblée et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : les actions sont librement cessibles entre actionnaires avec accord du Président de la société.
Immatriculée au R.C.S. d'Auxerre

AL890232346

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à MAILLOT (89) du 8/12/21, il a été constitué une société :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : JTM
Siège social : 6, rue des Vignes, 89100 MAILLOT
Objet social : acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et de tous biens et droits immobiliers, de tous droits et biens pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles et terrains devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de SENS.
Capital social : 1 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Jérôme DARDE, né le 01/07/1974 à SENS et demeurant 6, rue des Vignes 89100 MAILLOT
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales dans les autres cas.
Pour avis. La Gérance.

AL890232357

LA TETE DANS LES IDEES

Aux termes d'un ASSP en date du 10/01/2022 a été constituée la Société présentant les
caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : LA TETE DANS LES IDEES
FORME : SARL
CAPITAL : 100 euros
OBJET : création et commercialisation d'accessoires et matériels pour les arts
SIEGE SOCIAL : 21 Grande Rue 89110 SOMMECAISE
DUREE : 99 années
GERANTE : Madame Hélène JOURDAIN, née le 22 février 1985 à DUNKERQUE (59), demeurant
21 Grande Rue à SOMMECAISE (89100), pacsée EXERCICE DU DROIT DE VOTE : chaque part
confère un droit de vote au cours de l'Assemblée
IMMATRICULATION : RCS de SENS
Pour avis,
la Présidence.

AL890232358



bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*
pour 1 an 53 €
pour 2 ans 106 €

TOTAL

AVEC VOTRE ABONNEMENT
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ
AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :
Bovins viande
Grandes cultures
Lait élevage
Porcs
Vigne
Volailles
Fruits & légumes
Pâtre
Chèvre

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne
Je règle € par carte bancaire N° / / /
date d'expiration: /

SIGNATURE

Institutions européennes

Les enjeux de la présidence française du Conseil de l'Union européenne

Depuis le 1er janvier 2022 et pour les six prochains mois de l'année, la France prend la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne. Quels seront les pouvoirs et les orientations politiques du président Macron, notamment dans le domaine de l'agriculture ? L'élection présidentielle et les élections législatives auront lieu au mois d'avril et juin suivants. Comment le Président de la République va-t-il gérer ce calendrier commun ? Éléments de réponse.


DR
Jean-Marie Séronie, agroéconomiste indépendant.

C'est une présidence particulière pour laquelle Emmanuel Macron devra endosser une nouvelle casquette : celle du Conseil de l'Union européenne. Pour la treizième fois depuis les années 1950, la France a en effet pris la présidence tournante de cette institution européenne qui réunit les 27 États membres et est chargée d'amender et d'approuver chaque projet législatif, la plupart du temps en codécision avec le Parlement européen. La présidence du Conseil de l'Union européenne est assurée, à tour de rôle, par chaque État membre selon un calendrier bien établi. Le programme de travail d'une présidence est élaboré sur 18 mois par les trois États (le trio) qui assurent successivement la présidence. La France travaille ainsi conjointement avec la République tchèque qui assurera le second semestre 2022 et la Suède, en charge du 1er semestre 2023.

Quels pouvoirs pour Emmanuel Macron ?

« Le président du Conseil de l'Union européenne a la main sur l'ordre du jour et élabore les propositions de compromis », explique Jean-Marie Séronie, agroéconomiste indépendant. Dans les faits, même si elle n'a pas totalement les mains libres puisque tenue à un devoir de neutralité, cette présidence confère à son titulaire la maîtrise de l'agenda et des choix de dossiers à traiter en priorité. *« La présidence peut avoir un rôle d'accélérateur mais elle s'inscrit aussi dans un paquebot déjà en route avec des missions tracées par les précédentes présidences. Rappelons-nous de la présidence allemande (second semestre 2020) : Angela Merkel avait extrêmement bien ficelé ses six mois mais le plan de relance était venu chambouler quelque peu son programme »*, précise-t-il. La France n'aura de toute manière aucune véritable négociation majeure à finaliser comme cela avait pu être le cas de l'Allemagne avec le cadre financier pluriannuel.

Les priorités françaises

Pour l'Hexagone, les priorités devraient tourner autour de la relance post-Covid, de la souveraineté européenne, numérique notamment, ou encore de la réforme des accords de Schengen sur l'asile et l'immigration. *« Politiquement, la France est très ardente sur la question de la souveraineté, une question avec laquelle les pays de l'Europe du Nord sont nettement moins à l'aise et bien plus sceptiques. Il y aura sans aucun doute des coalitions qui vont se former et qui risquent de compliquer la tâche d'Emmanuel Macron »*, explique l'agroéconomiste. Pour autant, Paris souhaite dégager un consensus européen sur la question des clauses miroirs afin de donner des perspectives aux présidences suivantes. Alors que l'Union européenne envisage de se doter de nouvelles exigences environnementales dans le cadre de la stratégie *« De la ferme à la table »*, l'objectif de la France est de protéger les productions agricoles de l'Union européenne face à des importations ne respectant pas les mêmes normes. En réalité, soulignent de nombreux experts, cette mesure présentée comme phare par le gouvernement est déjà bien avancée au sein de la Commission européenne avec des discussions engagées dès 2018 autour du Green Deal qui pourrait se concrétiser sous la présidence française. Notons aussi qu'Emmanuel Macron aura en charge la mise en place des plans stratégiques nationaux et la négociation opérationnelle de la Pac 2023-2027. *« L'agenda est très chargé et tous ces sujets ne pourront pas se régler sous la présidence française, tout comme l'interdiction du glyphosate prévue fin 2022 »*, tempère Jean-Marie Séronie.

Le hasard du calendrier

La fenêtre de tir dont dispose Paris pour imposer ces sujets politiques sera très restreinte. Avec un premier tour de l'élection présidentielle prévu le 10 avril et un second tour le 24 avril, suivis des élections législatives qui auront lieu les 12 et 19 juin, *« il ne reste que deux mois et demi pour faire le boulot »*, convient l'eurodéputé Jérémy Decerle, issu des rangs de la majorité présidentielle. Pourquoi alors cette présidence française se retrouve-t-elle programmée en pleines élections ? En vertu du calendrier initial, c'est le Royaume-Uni qui aurait dû assurer la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne. Mais à la suite du référendum qui a conduit au Brexit, les échéances ont dû être décalées de six mois et la France, qui devait normalement assurer sa présidence au second semestre 2022, s'est retrouvée à devoir en assumer la charge au premier semestre. Pour de nombreux experts, la France aurait dû, en raison de l'incertitude autour de l'identité du futur locataire de l'Élysée, échanger sa présidence du Conseil de l'Union européenne avec un autre pays pour le premier semestre 2021. Le président Macron a lui fait le choix inverse et a décidé de se servir de cette présidence européenne pour doper sa probable campagne de réélection en France.

Alison Pelotier





Ghislain Mariette - Présidence de la République
Depuis le 1er janvier, Emmanuel Macron est à la tête du Conseil de l'Union européenne.

Solidarité

Des petites pièces jaunes pour les hôpitaux

En 33 ans, la Fondation des hôpitaux a pu subventionner de nombreux projets liés au monde hospitalier grâce à la campagne Pièces jaunes. Une action qui tient son idée d'un souvenir et qui a su aussi évoluer avec son temps en proposant de nouvelles méthodes pour faire des dons.



La campagne Pièces Jaunes accepte tous types de pièces (rouges et jaunes, centimes et euros), les billets et même les francs. En 2022, les tirelires sont à faire soi-même.

En 2022, l'opération Pièces jaunes de la Fondation des hôpitaux se tient jusqu'au 5 février. Après une action en 2021 totalement digitale, la campagne, lancée en 1989, reprendra sa collecte en physique en gardant cette dimension numérique. Elle soutient comme toujours les enfants et adolescents à l'hôpital et aide des projets hospitaliers dans toute la France.

Impliquer les enfants

En 1989, Claude Griscelli, un des présidents de la Fondation des hôpitaux, se réunit avec des communicants pour mettre en place un projet de demande de dons. Directement, la décision de s'écarter du monde hospitalier est prise, il ne faut pas se servir du malheur pour inciter aux dons. Les enfants deviennent le principal moteur, mais comment les impliquer ? C'est un souvenir de Stéphane Godlewski, communicant à l'époque chez TSA Consultants, qui lance l'idée. Il se rappelle un grand bocal chez lui dans lequel tout le monde versait ses fonds de poches, ou des pièces qui traînaient un peu partout. Tout le monde possède de la monnaie qui se perd, alors, avec ce procédé, elle retrouve une utilité et les enfants peuvent plus facilement inciter leurs parents à donner quelques pièces.

C'est lors de la deuxième édition, en 1991, qui s'étend cette fois à toute la France, que des tirelires en carton sont diffusées par le biais du magazine de Mickey. L'opération rapportera finalement 1,2 million de francs. Bernadette Chirac sera la figure emblématique de la campagne pendant 25 ans en remplaçant Claude Griscelli à partir de 1994, avant de laisser sa place à son tour à Brigitte Macron en 2019.

Tous les ans, l'opération Pièces jaunes se déroule entre fin janvier et début février. Pendant un mois, différents événements animent le monde médiatique français. En 2022, le lancement s'est fait en même temps, le 12 janvier, dans plusieurs bureaux de Poste en France, et c'est l'occasion pour les enfants de ramener les premiers dons ou de découvrir comment faire sa propre tirelire. Les événements télévisés s'enchaîneront aussi avec des primes dédiées à la campagne comme Le grand concours des animateurs ou Les 12 coups de midi.

Pendant le mois de mobilisation, la présidente Brigitte Macron se déplacera pour rencontrer les personnes qui ont porté des projets dans les hôpitaux, les Maisons des adolescents et les Maisons des familles. Elle se rendra notamment à Roubaix, à Besançon ou encore à Poitiers. Elle se joindra aux événements et activités organisées par Disneyland Paris, à destination des enfants hospitalisés. Elle sera accompagnée d'autres personnalités, notamment de Didier Deschamps, parrain des Pièces jaunes depuis 2019.

À quoi servent les dons ?

Comme chaque année, les fonds récoltés serviront à améliorer la vie quotidienne des enfants et adolescents hospitalisés. Ils ont aidé à soutenir des projets pour faciliter le passage des patients *« enfants »* vers les services *« adultes »* ou encore à financer des travaux de rénovation des hôpitaux afin de les rendre plus chaleureux et accueillants. Pour les patients, la Fondation a subventionné des nombreux projets d'aménagements de lieux d'activités dans les hôpitaux comme des salles de jeux afin qu'ils ne se sentent pas coupés du monde. À ce jour, 192 projets d'équipements scolaires, plus de 420 aires de jeux et de 650 espaces d'animation ont vu le jour.

Mais la Fondation des hôpitaux n'œuvre pas que dans les hôpitaux. Avec les Maisons des adolescents, elle vient en aide quand ces derniers se posent des questions ou sont en détresse. En mars dernier, elle a aussi lancé des unités de prise en charge et investigation des enfants victimes de maltraitance. En relation avec les hôpitaux, elle s'assure de la bonne prise en charge de ces derniers. Les Pièces jaunes ont aussi servi à lutter contre la douleur en milieu médical avec la distribution, depuis 1999, de 175 pompes antidouleur dans 242 hôpitaux et 362 services.



Chaque année, les fonds récoltés servent à améliorer la vie quotidienne des enfants et adolescents hospitalisés, mais la Fondation des hôpitaux n'œuvre pas que dans les hôpitaux (Maison des adolescents, maltraitance…).

Faire un don

La méthode de don s'est aussi diversifiée avec le temps. Quand en 1991 les pièces étaient récoltées grâce aux tirelires, aujourd'hui il est possible d'apporter son aide de bien d'autres manières. Notamment par SMS (92 111), en ligne (piecesjaunes.fr), en arrondissant lors d'un passage en caisse dans les magasins partenaires, avec un chèque à l'ordre des Pièces Jaunes ou même en créant une cagnotte en ligne. Avec une édition totalement digitalisée en 2021, l'opération s'est servie de ces nouveaux modes de collecte pour s'adapter à la situation sanitaire.



Des stickers pour personnaliser sa tirelire seront disponibles à la Poste, dans la presse ou imprimables sur piecesjaunes.fr.

Pour le retour au format physique, la Fondation a laissé les petites tirelires en carton de côté. Pour collecter ses pièces, il suffit de faire sa propre tirelire. Pour la première fois, les modèles en carton ne seront pas diffusés ; c'est aux enfants d'être inventifs et de trouver ce qui est le plus adapté pour devenir une tirelire. Un bocal de confiture, un carton de lait, ou encore une boîte en plastique, tout récipient peut être utilisé.

Le côté ludique reste présent, la Fondation des hôpitaux diffusera des autocollants dans les bureaux de Poste, dans la presse quotidienne régionale et la presse jeunesse pour permettre aux enfants d'embellir leur tirelire. Durant le mois de la campagne et avant le 5 février, il suffira de déposer la tirelire récup' à la Poste pour faire son don à la Fondation. La campagne continue de mobiliser les foules après 33 ans ; espérons qu'il en sera de même pour l'édition 2022. Reconnue d'utilité publique depuis 1993, elle fait partie des événements caritatifs français incontournables.

ARTHUR BONGLET

Ils reprennent un vieux moulin de Côte-d'Or

La farine à quatre mains

Olivier Anaya et Aurélien Pitaval vont reprendre les rênes du Moulin du Foulon, en Côte-d'Or, dans quelques semaines. Une belle aventure débute pour ces deux trentenaires qui ont un double défi à relever : assurer la continuité d'un outil né il y a plus de deux siècles et s'inscrire comme les acteurs d'un dynamisme rural en pleine renaissance.

Un jour, peut-être, on s'attachera au recensement précis des effets de la crise sanitaire du Covid dans les vies des uns et des autres. L'avenir du Moulin du Foulon, à Arnay-sous-Vitteaux, en Côte-d'Or, pourra figurer en bonne place dans ce travail. Construit il y a plus de deux cents ans, il va connaître une mutation importante dans les semaines qui viennent : Aurélien Pitaval et Olivier Anaya, 36 ans tous les deux, vont prendre la suite de Robert Lallemant qui était aux manettes depuis les années soixante-dix. Mais la famille Lallemant gérait ces murs vénérables depuis 1840 ! C'est une sacrée page qui va se tourner, en février ou mars, au plus tard, et dont les racines plongent dans le premier confinement de mars 2020. Olivier Anaya et Aurélien Pitaval étaient, dans un passé récent, ingénieurs du son. L'un opérait dans l'audiovisuel, l'autre dans le spectacle vivant et tous deux en région parisienne. Ils se sont rencontrés, il y a une quinzaine d'années, sur les bancs de l'école de son où ils se sont formés. Il y a quatre ans, Olivier avait été le premier à opérer un virage professionnel en se lançant dans la restauration.

Pic d'activité

Lorsque survient le confinement, en mars 2020, Aurélien et son épouse se sont repliés sur leur maison achetée quelques années auparavant à Arnay-sous-Vitteaux. Le couple était déjà client du Moulin du Foulon où il se fournissait en farine. Or, au début d'une crise sanitaire qui a rebattu toutes les cartes en matière de liberté de déplacement et imposé de revoir certains modes de consommation, le petit moulin s'est retrouvé confronté à un niveau d'activité inédit, de nombreux clients faisant appel à lui face à la pénurie de farine constatée dans les rayons. À cette période, la vente de farine en libre-service au Foulon est passée d'environ 2 tonnes par mois, à 10 tonnes ! Aurélien Pitaval a alors proposé son aide à Robert Lallemant et c'est dans le cadre de cette relation de coopération qu'il a pris connaissance de la volonté du gérant en exercice, âgé de 76 ans, de prendre sa retraite, et donc de chercher un repreneur. Après un temps de réflexions, Aurélien a fait part de son intérêt pour prendre la succession mais il ne souhaitait pas s'engager seul dans l'aventure. Il a alors décidé de contacter Olivier Anaya qui s'est montré très intéressé. *«Quelques années auparavant»*, précise ce dernier, *«nous avions déjà envisagé de nous lancer ensemble sur un projet, mais sans, à l'époque, trouver la bonne voie. Le Moulin du Foulon était la bonne opportunité…»* Olivier quitte donc Lille où il résidait et rejoint Aurélien en Côte-d'Or.

Un passage de relais préparé depuis 18 mois

Les deux trentenaires sont tombés amoureux du lieu. *«Ce moulin a beaucoup de charme»*, confirme Olivier. *«Robert Lallemant a monté tout l'équipement seul, il a modernisé l'outil de travail qui fonctionne aujourd'hui très bien»*. Si la reprise du moulin n'est pas encore complètement effective, Aurélien et Olivier sont déjà à l'œuvre dans les vieux murs, aux côtés de Robert Lallemant, depuis 18 mois, d'une part pour maîtriser l'outil de travail, mais aussi pour se former. En parallèle, ils ont obtenu un Certificat de qualification professionnelle (CQP) Conducteur de moulin et transformation des grains, à Saint-Quentin, dans l'Aisne. *«Nous avons pu enrichir notre «bagage» théorique»*, poursuit Olivier, *«en rencontrant des gens qui travaillent dans des moulins de taille plus importante. Nous avons pu découvrir des machines très différentes et mieux appréhender ce métier très technique, avant de nous lancer »*. Si la forte hausse vécue lors du premier confinement s'est un peu atténuée depuis, la production reste à un niveau soutenu : le Moulin du Foulon écrase près de 400 tonnes de blé à l'année. Un blé cultivé en conventionnel et qui provient uniquement du département, le moulin faisant partie de la marque « 100 % Côte-d'Or». À terme, les repreneurs aimeraient également se fournir en blé biologique, pour une partie de leur production. 80 % de la clientèle est constituée d'artisans boulangers, de pâtissiers et de restaurateurs, quant aux 20 % restants, il s'agit de particuliers.



Aurélien Pitaval (à gauche) et Olivier Anaya s'apprêtent à succéder à Robert Lallemant qui faisait fonctionner le moulin depuis plus de quarante ans.

Nouveaux produits, nouveaux clients…

Depuis leur arrivée, Aurélien et Olivier développent, en plus, une petite gamme de vente au détail pour des supermarchés et des épiceries situés sur leur secteur. Au chapitre des évolutions envisagées par rapport à la production actuelle, ils aimeraient pouvoir écraser autre chose que du blé, et notamment de l'épeautre, mais il leur faudra, pour cela, augmenter leurs capacités de stockage. Le duo compte aussi démarcher de nouveaux clients. Si leur plan de marche répond à leurs espoirs, ils pourraient procéder à des recrutements. Entre la conduite technique du moulin, sa gestion comptable, son entretien, le développement commercial, les livraisons de farine, le duo pourrait bien avoir besoin de renforcer son effectif à brève échéance. *«Nous nous donnons un an pour voir comment cela se passe à nous deux»*, précise Olivier Anaya, *«et puis après, on verra…»* Dans la prospection commerciale qui permettra de développer le portefeuille clients du Moulin du Foulon, Aurélien et Olivier insistent sur le fait qu'ils sont meuniers avant d'être commerciaux. Une nuance qui change beaucoup de choses dans le rapport entretenu avec les clients potentiels : *«on peut leur parler de notre produit avec précision, leur expliquer comment on travaille. Cette approche plaît à beaucoup de boulangers qui souhaitent jouer la carte des circuits courts et artisanaux. Au-delà des clients qui travaillaient déjà avec Robert Lallemant, on arrive à attirer de nouveaux artisans qui nous suivent. On ne peut pas nier que la bataille est rude face aux gros moulins, mais, petit à petit, nous avançons…»*

Avec ce moulin, Olivier Anaya et Aurélien Pitaval sont convaincus qu'il y a des choses à développer, qu'ils peuvent participer à une dynamique locale plus large que leur simple activité. *«On s'éclate»*, conclut Olivier, *«on rencontre beaucoup d'agriculteurs, des artisans dans des domaines différents, on sent qu'il y a une envie de faire ensemble à de nombreux niveaux, dans laquelle on veut s'insérer. L'envie de produits locaux, on la ressent vraiment ici !»*

BERTY ROBERT



Situé à Arnay-sous-Vitteaux, en Côte-d'Or, le Moulin du Foulon a plus de deux siècles d'existence.

Un outil qui a connu de multiples fonctions

Le moulin n'a pas toujours servi à produire de la farine. À une époque, sa force motrice permettait de faire fonctionner une scierie voisine. On y a aussi produit de l'huile et de l'alimentation pour le bétail. Aujourd'hui, la farine est produite ici à partir de blé tendre. Le moulin fonctionne à l'électricité, mais, dans le passé, il a tourné grâce à l'hydraulique, puis en utilisant une machine à vapeur. Par la suite l'hydraulique a été associée à une machine fonctionnant à l'essence, avant de passer au tout électrique, il y a une trentaine d'années.
Le Moulin du Foulon fait partie du groupement de meuniers Petits Moulins de France, très attaché à la dimension artisanale de la production de farines.



Chaque année, le moulin écrase près de 400 tonnes de blé tendre uniquement fourni par des agriculteurs de Côte-d'Or.

Moudre, conditionner, vendre…

Chaque semaine, deux moutures (écrasement du blé) sont réalisées sur le site. Cela nécessite tout un processus de «*nettoyage*» du blé qui est ensuite «*mouillé*» avant de reposer pendant 24 heures, puis d'être moulu. La farine est ensachée en sacs de 25 ou 40 kg pour les artisans boulangers. Les particuliers peuvent obtenir, en libre-service, de la farine conditionnée en sacs de 1, 5 ou 10 kg. Des préparations pour réaliser des pâtisseries ou des cakes salés en 1 et 5 kg sont également proposées. Le libre-service, accessible 24 heures/24, tous les jours, est très apprécié des clients. «*On tient beaucoup à le préserver,* souligne Olivier Anaya. *Il fonctionne sur la confiance : les gens viennent, se servent et déposent leur chèque ou espèces dans une boîte aux lettres à cet effet. Le local a une petite caméra, parce qu'il faut bien surveiller quand même…*» À terme, l'installation d'une véritable boutique est aussi dans les esprits des repreneurs, sans pour autant qu'une échéance précise soit fixée.